

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

L'ADOPTION INTRAFAMILIALE RÉALISÉE EN HAÏTI PAR DES
HAÏTIENS QUÉBÉCOIS VIVANT A MONTRÉAL.

PAR

ROCHEMAN JEAN MILUS

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ A LA FACULTÉ DES ÉTUDES
SUPERIEURES EN VUE DE L'OBTENTION DU GRADE DE
MAITRISE ÈS SCIENCES (M.Sc.) EN SERVICE SOCIAL

JUILLET, 2014

ROCHEMAN JEAN MILUS, 2014

Résumé

La protection des enfants dans les pays en développement constitue encore aujourd'hui une problématique qui continue à alimenter la préoccupation et des débats sur l'avenir des enfants à l'échelle nationale et internationale. En dépit des interventions répétées des organismes internationaux œuvrant dans le domaine de la protection des enfants à travers le monde, les conditions socioéconomiques de millions d'enfants ne cessent d'empirer, laissant ainsi leur avenir dans une incertitude accablante. Le souci de secourir ces enfants a ouvert la voie à l'amplification du phénomène d'adoption internationale qui témoigne d'une forme de «solidarité» internationale en faveur des enfants à travers le monde mais qui finit par s'imposer comme une forme de protection sociale qui transcende les frontières nationales.

En Haïti, la précarité des conditions de vie a permis la mise en action d'un ensemble de stratégies d'entraide se reposant sur des liens communautaires forts qui se veut une sorte de soupape pour amortir les impacts sur les membres de la famille, mais qui s'étend parfois sur toute la communauté. Dans cette dynamique, l'enfant bénéficie d'une attention soutenue. Ainsi, certains membres de la diaspora haïtienne en Amérique du Nord, plus précisément à Montréal ont procédé à l'adoption dans leur famille élargie en Haïti.

L'objectif de cette recherche est donc de dégager une appréhension de l'adoption intrafamiliale en Haïti, plus particulièrement celle réalisée par des haïtiens vivants à Montréal. Mais de manière spécifique, nous visons à :

- 1) comprendre la nature des décisions d'adopter et sa spécificité en contexte d'adoption intrafamiliale chez les adoptants québécois originaires d'Haïti,
- 2) établir les étapes et le contexte des démarches d'adoption qui caractérisent les projets des adoptants haïtiens québécois et
- 3) comprendre dans quelle mesure la protection des enfants fait partie du désir d'adopter chez ces adoptants en dégageant leur point de vue.

Cette recherche nous a permis de comprendre que l'adoption intrafamiliale en Haïti est marquée par une grande diversité de motivations tels que le désir d'enfants, le sauvetage des enfants, la redevance sociale, la réussite sociale de l'enfant, l'accès à l'éducation, le désengagement social, le souci de maintenir à distance l'esprit de clan et le don d'enfants. Si ces motifs visent pour la plupart à la protection de l'enfant, ils sont aussi en lien avec la culture haïtienne qui voit dans celui-ci une véritable lueur d'espoir pour l'amélioration des conditions de vie des parents dans leurs vieux jours.

Mots clés : adoption intrafamiliale, protection de l'enfant, adoption internationale et Haïti

Résumé Créole

Jouk jounen jodia, zafè pwoteksyon timoun nan peyi pòv yo, se yon gwo tèt chaje ki kontinye ap fè brase lide anndan peyi sa yo epi nan peyi etranje tou, sou ki sa timoun sa yo pral devni nan sosyete yo. Malgre anpil aksyon gwo òganis yo k ap travay nan zafè pwoteksyon timoun, kondisyon lavi plizyè milyon nan yo, nan sa ki gen pou wè ak kondisyon sosyal epi ekonomik ap vin pi mal chak jou pi plis. Nan lide pou pote sekou ak timoun sa yo, enpil fanmi nan peyi rich yo fè solidarite ak yo, pandan y ap adopte anpil nan yo. Konsa, fenomèn adopsyon entènasyonal la vin plis alamòd pandan lap enpoze l tankou yon modèl pwoteksyon timoun san limit.

Nan peyi Ayiti, pou kontrekare sitirasyon move lavi a, moun yo rive mete en plas yon pakèt estratiji ki pèmèt youn ede lòt nan bon jan relasyon solidarite ki chita sou yon baz solid nan mitan yo nan kominote yo epi katye popilè yo, pou diminye chòk move lavi kapab genyen sou yo. Nan sans sa a, timoun se yon gwoup ki benefisye anpil atansyon nan sosyete a. Konsa, anpil ayisyen k ap viv nan peyi Kanada, espesyalman nan vil Monreyal, deside al adopte anpil timoun nan fanmi yo nan peyi Ayiti.

Nou fè rechès sa a, se pou n rive konprann pou ki bi moun sa yo al adopte timoun yo nan fanmi yo an Ayiti. Men espesyalman, pou n konprann ki kalm desizyon ki pouse yo al adopte timoun yo epi poukisa se nan fanmi yo y al fè adopsyon sa yo. Rive etabli atap epi kontèks yo te fè demach ki pèmèt yo te reyalize adopsyon sa yo. Epi chache konpran nan ki sans nou kapab di, moun sa yo te fè adopsyon sa yo nan yon lide pwoteksyon timoun tout bon vre.

Rezilta rechès sa a, pèmèt nou konprann gen yon pakèt rezon ki pouse moun yo al adopte ti fanmi yon an Ayiti. Rezon sa yo se volonte pou kèk nan moun yo gen timoun, retire yo nan yon sitirasyon danje, rekonesans yo genyen pou fanmi yo, pèmèt yo reyisi nan lavi yo, pèmèt yo jwenn pen levasyon, pèmèt moun k ap ede fanmi yo an Ayiti soulaje tèt yo, rive pèmèt moun yo kenbe espri gwoup ak fanmi yo an Ayiti epi bay yon fanmi yon timoun. Men tout rezon sa yo vize pwoteje timoun yo kont move lavi epi, men tou yo gen pou wè ak lakilti an Ayiti. Piske timoun se veritab espwa pou paran k ap mennen lavi difisil, paske se timoun ki pral pran responsablite yo lè yo paka travay ankò.

Mo kle: adopsyon ti fanmi, pwoteksyon timoun, adopsyon entènasyonal epi Ayiti.

Abstract

Child protection in developing countries is, still today, an important social problem that continues to nourish preoccupations and debates on children's future on the national and international levels. In spite of repeated interventions done by international organizations in the domain of child protection and advocacy throughout the world, the socioeconomic conditions of millions of children are worsening, leaving them with an astounding amount of despair for their future. The concern of helping these children in any given ways opened the path to the amplification of the international adoption phenomena throughout the world which seems to reflect a kind of international solidarity in favor of these children, but seems also to impose a sort of social protection of children that transcends national frontiers on the long run.

In Haïti, the overload of poor life conditions, throughout its history for the majority, favored the onset, installment and perpetuation of a set of «helping hand strategies» based upon strong community links, that had a role of a buffer to help diminishing the impacts of poverty on the family and all of its members, but expending also, on some instances, on all the concerned community. In the particular Haitian dynamic, the child benefits of a sustained and durable attention. Thus, some members of the Haitian diaspora in North America, and most precisely in Montreal, have proceeded in adopting a child from their extended family still living in Haiti.

The main objective of this study is to get an understanding of the inner motives for the Haitian within family adoption, and more specifically those realized by Haitians living in Montreal. More specifically, we wish to 1) understand the nature of the adoption decisions and its specificity in the context of the Haitian within family adoption for Québec adopting Haitian parents, 2) establish the steps and the context of adoption processes that characterizes the Québec Haitian parents and, 3) understand in which manner child protection is a concept within the concern of adoption from the standpoint of these adoptive Haitian parents.

This study enabled us to understand that the Haitian Montreal within family adoption process is marked by a great diversity of motives like : wanting a child, saving a child, social contribution, child's social success, access to a better education, social disengagement, concern of keeping at distance clan spirit and child donation. If these motives have to do for the most part with the concept of child protection, they are also linked within the Haitian culture that sees, in the child, a true glimpse of hope for the improvement of the parents' life conditions in their old ages.

Key words: within family adoption, child protection, international adoption, Haiti

Remerciements

Je remercie spécialement mon directeur de mémoire monsieur Jacques Moreau, professeur à l'École de Service Social de l'Université de Montréal et la co-directrice Mme Anne-Marie Piché, professeure à l'École du Service Social de l'Université du Québec à Montréal, qui ont dirigé ce travail avec beaucoup de vigueur et de patience.

Un remerciement particulier à Mme Dominique Damant, directrice de l'École de Service Social de l'Université de Montréal qui nous a accueillis à l'Université de Montréal après le tremblement de terre du 12 janvier dans le cadre du programme d'échange entre l'Université de Montréal et l'Université d'État d'Haïti, au professeur Lionel Groulx pour son support indéfectible en méthodologie et pour avoir été toujours disponible à nous rencontrer dès le début jusqu'à la fin de cette étude et au professeur Claude Larivière qui a été l'un de ceux qui nous ont accueilli à Montréal et qui a organisé un cours de méthodologie à notre intention.

À Mme Rose-Laure Dugué qui, grâce à son aide, nous avons pu interviewer trois participants de plus à cette recherche, à mes grands frères Bertrand et Dachemy Jean Milus qui m'ont soutenu financièrement pendant toutes mes études universitaires en Haïti, à tous ceux et toutes celles qui ont fait du projet «men nan men pou n kore travay sosyal ayisien an» un succès nous permettant ainsi de trouver du financement pour la réalisation de cette étude et à toutes celles et tous ceux qui ont si gentiment accepté de participer comme répondants à cette recherche, je vous témoigne ma gratitude par un grand remerciement.

Je remercie également Mme Vivian Barbot qui a été très active dans toutes les démarches visant la réussite du projet et son fils Mathieu Lymburner qui a accepté de me parrainer afin de faciliter nos études supérieures en service social au Canada.

Dédicace

Je dédie cette recherche à ma mère et mon père, en l'occurrence monsieur et madame Pressoir Jean Milus qui, malgré vents et marées, ont su toujours trouver du courage pour lutter contre les aléas de la vie et investir dans notre éducation et à tous les enfants victimes de la pauvreté ou de maltraitance dans le monde.

Table des matieres

Résumé.....	i
Résumé Créole.....	iii
Abstract	iv
Remerciements.....	vi
Dédicace	vii
Introduction.....	1
Chapitre 1	4
1.1 Mise en contexte	4
1.1.1 .Pertinence de l'étude.....	6
1.2 Contexte socioéconomique d'Haïti et situation des enfants	7
1.3 Processus migratoire en Haïti	9
1.4 Migration internationale.....	11
1.5 Dynamique familiale en Haïti.....	12
1.6 Haïti et la diaspora haïtienne : Mode de relation	15
Chapitre 2	18
Problématique, recension des écrits	18
2.1 Adoption internationale : bref historique.....	18
2.2 L'adoption internationale au Québec.....	23
2.3. Transfert d'autorité parentale ou Adoption traditionnelle.....	27
2.4 Adoption intrafamiliale en Haïti.....	29
2.4.1 Objectifs de la recherche	33
2.5 Définition des concepts	34
a. Adoption	34
b. Transnationalisme	35
c. Diaspora	37
Chapitre 3	38
3.1 Méthodologie	38
3.2 Le choix d'une étude qualitative.....	38
3.3 La théorisation ancrée	39

3.4 Méthode de cueillette de données et réalisation des entrevues	41
3.5 Échantillonnage	42
3.6 Recrutement.....	43
3.7 Réalisation des entrevues.....	45
3.8 Présentation de quelques données descriptives concernant l'échantillon.....	46
Chapitre 4	49
4.1 Analyse des données et discussion.....	49
4.2 L'adoption à l'haïtienne	49
4.3 Sauvetage des enfants en Haïti.....	51
4.3.1 Sauver la vie.....	52
4.3.2 Réussite sociale de l'enfant	55
4.3.3 Accès à l'éducation	57
4.4 Avoir le contrôle de l'aide à l'enfant.....	61
4.5 Désengagement social	62
4.6 Maintenir des liens de filiation à distance	66
4.7 Redevance sociale.....	69
4.8 Don d'enfants	71
4.9 Désir d'enfants.....	74
4.10 Relations parent-enfant post-adoption	75
4.11 Les implications	80
4.11.1 Implications pour la recherche	80
4.11.2 Implications pour la pratique.....	80
Conclusion	82
Références	86
Annexe 1	97
Annexe 2.....	101

Introduction

L'adoption constitue l'une des plus anciennes institutions sociales de l'histoire de l'humanité. Mais les deux grandes guerres qui se sont succédé au 20^e siècle ont permis à ce phénomène, jadis circonscrit dans des sphères familiales et nationales et qui avait pour but de permettre à certaines familles privées d'enfants de prolonger leur descendance, de prendre une dimension internationale de grande envergure. Après la deuxième guerre mondiale, celle de la Corée et du Viêt-Nam, l'adoption est mise en perspective pour secourir les orphelins laissés par ces conflits. Ainsi, des familles américaines et canadiennes s'empresent d'adopter des enfants dans ces pays en vue de leur offrir un environnement sécuritaire dans un milieu familial alternatif.

Par ailleurs, alors que le monde se reprend graduellement des séquelles de ces catastrophes, un autre drame s'ouvre à l'horizon : la pauvreté dans les pays en développement. Ces pays sont confrontés à des difficultés économiques qui freinent leur développement, mais aussi toute expectative visant à mettre en place des programmes de protection sociale, particulièrement de protection de l'enfant. Cette situation a des impacts considérables sur les conditions de vie des couches sociales les plus vulnérables. Une fois de plus, le monde est appelé à promouvoir des solutions. On parlait alors de l'aide au développement comme mesure visant à permettre à ces pays de rattraper leur retard et de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Mais parallèlement, cette situation a aussi soulevé à la fois l'inquiétude et la générosité de certaines familles occidentales face au sort des enfants dans ces pays qui se sont engagées à adopter des enfants ayant vécu dans la misère dans le monde en développement. L'adoption de ses enfants fut alors perçue comme un moyen de réduction de la pauvreté.

Toutefois, en dépit de plus d'un demi-siècle de lutte contre la pauvreté, la situation socioéconomique des populations dans certaines régions du monde demeure très précaire, l'avenir de millions d'enfants reste incertain. En conséquence, l'on assiste de manière récurrente et grandissante au phénomène d'abandon d'enfants dans les pays pauvres et le départ d'un pan important de leur population au profit de la migration internationale constamment à la hausse.

Face à une telle situation, les états concernés cherchent désespérément des moyens pour éradiquer la pauvreté. Mais les mesures appliquées ne produisent pas toujours les effets escomptés sur les conditions de vie des plus démunis. Cela entraîne souvent l'implication des acteurs internationaux comme agents de changement qui œuvrent pour «l'amélioration des conditions de vie» à l'échelle internationale. Toutefois, il faut signaler que tous les acteurs impliqués ne poursuivent pas le même objectif. Car si certains d'entre eux (ACDI, USAID, par exemple) travaillent à la mise en place des projets de «développement», d'autres s'occupent de préférence de la protection de l'enfance. Dans cette foulée, l'adoption internationale est souvent encouragée aussi comme une forme de moyen de lutte à la pauvreté. Mais derrière cette forme de «protection d'enfants sans frontière», les motifs poursuivis sont d'une grande diversité passant parfois à côté du fondement même de l'adoption internationale : à savoir une famille pour un enfant et non un enfant pour une famille (CIDE).

Par ailleurs, en Haïti, la dégradation constante du niveau de vie et la précarité des conditions de vie de la population font de ce pays un terrain de prédilection pour l'adoption internationale. Installée à Montréal, il semblerait que la diaspora haïtienne a les yeux rivés sur cette forme de mouvement d'enfants et a résolu d'y participer en adoptant des enfants dans sa famille élargie en Haïti. C'est dans cette perspective que nous avons entrepris cette recherche avec l'objectif d'explorer les motifs de l'adoption intrafamiliale réalisée par des ressortissants haïtiens à Montréal.

Ce mémoire contient 4 chapitres. Le premier chapitre consiste à passer en revue l'état des connaissances existant sur le phénomène migratoire en Haïti et comment la dynamique familiale joue un rôle déterminant dans ce processus. Dans le 2^e chapitre, nous avons procédé à une présentation partielle des connaissances sur l'adoption internationale au Québec et l'adoption intrafamiliale en Haïti en lien avec la migration internationale mais aussi dans le contexte de la globalisation mondiale de l'économie. Et nous avons défini quelques concepts, susceptibles de faciliter la compréhension du phénomène.

Dans le 3^e chapitre, nous avons défini la méthodologie utilisée dans la cueillette des données de la recherche et les différentes étapes de celle-ci. Et quant au 4^e, il est consacré

à la présentation et l'analyse des données et nous trouvons en tout dernier lieu, les annexes.

Chapitre 1

1.1 Mise en contexte

L'adoption internationale est une pratique très courante en Haïti. Ce phénomène s'amplifie à un rythme important au cours des dernières années (Terre des Hommes et Unicef, 2005). Cependant au cours de ces dernières décennies, des chercheurs ont remarqué l'implication de nouveaux acteurs dans cette forme de circulation d'enfants. Il s'agit des Haïtiens installés en Amérique du Nord. Ces derniers réalisent, en effet, de plus en plus d'adoption des enfants dans leur famille élargie restée dans le pays (Collard, 2009). Cette pratique nouvelle, en pleine expansion dans le pays, commence à soulever la curiosité de certains chercheurs. Collard souligne, en effet, qu'en 1999, 15% des adoptions internationales réalisées par le Canada en Haïti sont des adoptions intrafamiliales, c'est-à-dire impliquant des haïtiens comme parents mais réalisant leur adoption à l'intérieur de la parentèle élargie.

Toutefois, il faut souligner qu'en Haïti, des formes de circulation d'enfants ont souvent retenu l'attention de certains chercheurs spécialisés de la protection d'enfants et de l'adoption internationale. En effet, Collard (2005), relate que dès 1937, Melville Herskovits (p : 103-104), s'intéressait déjà au système de placement informel d'enfants qui se fait dans le cadre d'une parentèle élargie qu'il qualifie de semi-adoption. Celle-ci constitue donc un réseau de protection autour de l'enfant et peut inclure un parrain, une marraine, une tante, ou un oncle, ainsi de suite, socialement mieux positionné que les parents du mineur et accueillant à Port-au-Prince un enfant d'une famille paysanne avec laquelle des relations privilégiées ont été établies préalablement.

Loin de s'inscrire dans une perspective d'exploitation, à l'instar des enfants en domesticité dans la plupart des grandes villes d'Haïti aujourd'hui, particulièrement à Port-au-Prince (Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), 2002), cette forme

de placement appelée *forestage*¹ rentrait, au contraire, dans une dynamique de solidarité qui visait à faciliter l'accès à l'éducation à certains rejetons des paysans en permettant également d'acquérir certaines promotions sociales (Collard, 2005). Quant à l'adoption, elle a été introduite officiellement en Haïti dans le sillage des années 60. La première loi, à cet effet, a été votée en 1966. Elle sera, par la suite, remplacée par celle du 4 avril 1974, régissant encore aujourd'hui l'adoption internationale dans le pays (Institut du bien-être social et de recherche (IBESR et Unicef), 2007).

Par ailleurs, avec l'accession de Duvalier au pouvoir en 1957 en Haïti, une fuite massive des éléments de la classe moyenne, sous des persécutions politiques, est alors observée pendant tout le règne du régime (Icart, 2006). Ces personnes viennent surtout s'installer en Amérique du Nord, particulièrement aux États-Unis et au Canada (Audebert, 2004). Au fil du temps, s'est développé un réseau transnational liant des familles haïtiennes réparties entre les États-Unis, le Québec et Haïti et d'autres pays des Caraïbes. Cela facilite un mouvement migratoire constant et très intense dans ces régions.

À travers ce réseau de multipolarité (c'est un réseau qui se trouve à la fois dans plusieurs pays), l'on observe également des formes singulières de circulation d'enfants. Ainsi Morin (1993), fait état des mouvements des enfants de l'élite de la diaspora haïtienne à New York et à Montréal. L'auteur souligne également des pratiques consistant à accueillir à Montréal des enfants des couples basés à New York, en vue de recevoir une éducation en français. Il suggère également le cas des enfants de la diaspora dont la garde est confiée à une proche famille en Haïti afin d'éviter le coût élevé de ces services en Amérique du Nord (Larose (1984, cité par Tourigny, 1990 ; Morin, Op.cit.). Dans cette même perspective, Audebert (2004) stipule que des enfants haïtiens sont accueillis aux États-Unis par des couples haïtiens dans le but de permettre à leurs parents d'épargner de l'argent en vue d'un voyage ultérieur.

¹ *Forestage* renvoie au phénomène par lequel un enfant quitte ses parents pour demeurer chez d'autres adultes, mais il maintient son identité sociale et les liens avec ses parents d'origine. Il arrive souvent que les parents de naissance et la famille d'accueil participe conjointement à élever l'enfant (Francesca, 1995).

Au Québec, où réside près de 90% de la diaspora haïtienne du Canada, cette communauté, dont l'installation remonte au début des années 60 est en majorité installée à Montréal (Piché, n.d.)

Par ailleurs, la plupart des Haïtiens restent particulièrement attachés et sensibles à tout ce qui évoque Haïti. Ils se sentent concernés par ce qui se passe dans le pays, même en étant très loin (*publications.msss.gouv.qc.ca*). En Amérique du Nord, les communautés haïtiennes attirent l'attention des chercheurs en sciences sociales, par leur esprit de solidarité, d'appartenance au terroir et leur attache sociale à leurs proches familles restées dans le pays. Celle-ci se réalise par la mise en place des réseaux transnationaux, facilitant la circulation des informations, des personnes et des biens, mais surtout par l'entremise des transferts d'argent vers Haïti en hausse constante au cours de cette décennie, mais également par un certain dynamisme qui a permis à cette communauté d'implanter, non sans succès, la culture haïtienne dans différentes régions de cette partie du monde.

1.1.1 .Pertinence de l'étude

Généralement, les données sur l'adoption intrafamiliale internationale est quasi inexistante dans la littérature sur l'adoption internationale. Pourtant, ce phénomène est en pleine évolution dans certaines régions du monde (Collard, 2009). En effet, Haïti, l'un des pays où ce phénomène connaît une ampleur sans précédent au cours de ces dernières décennies, n'est pas exemptée de cette carence de littérature. Peu de recherches ont été réalisées, jusqu'à date dans ce domaine. En conséquence, les données sont quasi inexistantes sur cette pratique et la méconnaissance du phénomène en est importante, plus particulièrement en ce qui concerne les motifs de cette pratique dans le pays. Via cette étude, nous comptons produire des connaissances susceptibles d'ouvrir la voie à d'autres recherches qui produiront des savoirs complémentaires dans ce domaine peu connu du champ de l'adoption intrafamiliale internationale. Cette recherche permettra, par ailleurs, la découverte d'autres aspects, jusque-là, peu connus dans les relations de la communauté haïtienne de Montréal avec Haïti, particulièrement avec leur famille restée au pays.

Toutefois, cette recherche ne poursuit pas l'objectif de produire une étude exhaustive sur le phénomène d'adoption intrafamiliale en Haïti. Il s'agit d'une recherche exploratoire qui se propose, en quelque sorte, de combler le vide réel (Van der, Maren, 1995, cité par

Trudel, Simard et Vonarx, 2007) en matière d'information et de données disponibles sur cette pratique dans le pays. Pour ce faire, nous chercherons à comprendre et analyser les motifs qui sous-tendent l'adoption intrafamiliale en Haïti, plus précisément celles qui sont réalisées par des ressortissants haïtiens vivant à Montréal, dans leur famille élargie en Haïti. Cela nous permettra, dans une certaine mesure, de faire des propositions en vue d'améliorer cette pratique dans les deux pays concernés par ce phénomène.

1.2 Contexte socioéconomique d'Haïti et situation des enfants

L'adoption internationale en Haïti se produit dans un contexte marqué par la pauvreté généralisée. Cette pratique de circulation d'enfant est souvent considérée par les autorités Haïtiennes comme une solution à la misère qui sévit dans le pays (Collard, 2005). Mais la pauvreté ne date pas d'aujourd'hui dans le pays. Elle remonte à la fondation même de l'État d'Haïti et s'est renforcée tout au long de son histoire, soit par des mesures inappropriées prises par l'État, soit par des politiques hostiles des puissances colonialistes de l'époque. Le triomphe de ce mouvement de liberté a donné lieu à l'indépendance du pays, déclenché un ensemble de réactions hostiles envers cette communauté qui a isolé le pays pendant près de 25 ans. Ensuite, une indemnité de cent cinquante millions (150.000.000) de Francs français fut imposée par la France en vue de dédommager les anciens colons (PAPDA, 2006) suite à la guerre d'indépendance qui mena à la libération d'Haïti en 1804. Le paiement de cette dette constitue dès lors un véritable frein au développement du pays, vu que l'essentiel des recettes de l'État fut consacré au service de remboursement. Du coup, la nation se trouve dépossédée des moyens financiers pour mettre en œuvre son programme de protection sociale (Castor, 2008 cité par Alterpresse, 2008 ; Barthélemy et Girault, 1993).

Parallèlement, les élites dirigeantes de la jeune nation, obsédées par le souci d'accumulation rapide de richesses, ont mis en place un État corrompu reproduisant la matrice du système colonial esclavagiste, renforçant ainsi l'exclusion sociale des couches les plus vulnérables de la société (Péan 2005).

Par ailleurs, dès le début du 20^{ième} siècle, Haïti est envahi par les États-Unis d'Amérique. Pendant les 19 ans d'occupation qui vont suivre, les petits paysans ont été systématiquement chassés de leur lopin de terre, pour faire place aux grandes entreprises

étasuniennes alors en quête de nouveaux territoires dans l'espace caribéen. Cette dépossession a élargi la pauvreté dans un autre palier de la société haïtienne, vu que la culture de la terre constitue la principale source de revenu des paysans en Haïti (Castor, 1987, cité par Alterpresse 2008). Cette situation s'adjoit aux effets des cyclones et intempéries qui frappent le pays régulièrement (Ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de Développement rural (MARNDR), 2011), mais aussi aux conséquences désastreuses sur le plan social de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel sous le dictat du FMI et de la Banque Mondiale visant à réduire les dépenses publiques en matière de protection sociale. L'ensemble de ces mesures ont eu des conséquences catastrophiques sur le plan socioéconomique. En effet, selon un rapport de PNUD, 55% de la population vit dans des ménages disposant de moins de 1 dollar US par personne par jour, et que 71% vit avec moins de deux dollars US par jour par personne (Ministère de planification et de coopération externe d'Haïti (PMCE), 2004). Cette situation se développe plus rapidement dans les milieux ruraux que dans les villes. Mais elle tend également à se féminiser. Une étude publiée par CEPALC (2005) montre que les femmes sont plus pauvres que les hommes dans le pays.

Même les enfants ne sont pas exempts de cette situation. Selon l'Unicef, plus de quatre enfants sur dix vivent dans la pauvreté absolue et sept enfants sur dix ont connu une forme de privation (Unicef, 2005). Il n'y a donc aucun doute que les grandes victimes de cette réalité sont des enfants. Haïti fait partie des pays le plus densément peuplés de l'hémisphère occidental (Vité, 2003), sans pour autant se doter d'un système éducatif de qualité pour accueillir les filles et les fils du pays. Selon l'Unicef, seulement 60% des enfants en âge de scolarisation fréquentent une école (www.unicef.org, le 7 avril 2011). Le Ministère de l'intérieur et de la coopération externe abonde dans le même sens : près de 1/3, soit 500 000 enfants de six à douze ans n'ont pas accès à l'école. Ce chiffre pourrait atteindre les 40%, en incluant les enfants de cinq à 15 ans (MPCE, 2007, 2007).

Par ailleurs, la situation de précarité et de vulnérabilité interpelle des stratégies de tout genre pour assurer la survie de l'enfant. Pour y faire face, certains parents placent leur progéniture chez leur proche à la capitale ou dans d'autres villes de province, dans le but de leur assurer un « mieux-être », une pratique en plein essor au pays. Mais ces initiatives

se transforment souvent en véritables cauchemars une fois arrivés à la famille d'accueil à Port-au-Prince. La plupart de ces enfants seraient soumis à des traitements de maltraitance telle que cette pratique est considérée par certains comme un esclavage moderne et est fréquemment dénoncée par des organismes de protection de l'enfant.

Aujourd'hui on estime à plus de 173 000 enfants haïtiens, soit 8,2% de la population infantile âgée de cinq à dix-sept ans (Vité, 2003 ; MAST, 2002) aux prises avec une telle condition. D'autres parents placent, au contraire, leurs enfants dans des crèches et des orphelinats.

Selon Unicef et Terre des Hommes (2007), cinquante mille (50 000) enfants vivent dans des maisons d'accueil en Haïti, bien que de 75 à 80% d'entre eux ne seraient pas des orphelins. Selon le rapport de l'IBESR (2011), ce chiffre auraient doublé en l'espace de quatre ans. Face à une telle situation, donner l'enfant en adoption apparaît souvent comme l'une des perspectives les plus plausibles aux yeux de certains parents, tout comme le recours à la migration pour certains adultes. Mais au niveau de la diaspora haïtienne, on ressent un sentiment grandissant pour accueillir, souvent via adoption, un enfant venant d'Haïti (Communication personnelle avec Collard, 23 juillet 2012 ; Terre des Hommes et Unicef, 2005).

1.3 Processus migratoire en Haïti

Le mouvement migratoire en Haïti n'est pas un phénomène récent. Il remonte à la période de l'occupation américaine de 1915 (Souffrant, 1974, cité par Paul, 2008). La mise sous tutelle du pays entre 1915 à 1934 constitue l'évènement déclencheur de cette forme de migration. En effet, la nécessité de développement d'une agriculture d'exportation basée sur la grande plantation pour le besoin impérieux étasunien pousse donc les *marines* à exproprier les paysans de leur lopin de terre. Cette main d'œuvre est, par la suite, orientée vers la République dominicaine et Cuba pour alimenter les entreprises étasuniennes installées dans ces pays en quête de main d'œuvre à bas salaire (Audebert, 2004 ; Chomsky, 1993 ; Célius, 2011).

Par ailleurs, selon l'ICMC (2006), ce processus continue progressivement. Vers les années 50, le flux migratoire s'est élargi au-delà des frontières cubaines et dominicaines

(Paul, 2008). L'on assiste alors à l'arrivée des haïtiens dans certains pays européens, dans les Antilles, mais surtout en Amérique du Nord comme les États-Unis et le Canada (ICMC, 2006).

L'incurie administrative du Duvaliérisme et son agressivité pour se maintenir au pouvoir vont donner une nouvelle impulsion à ce mouvement migratoire. Ce qu'on appelle donc la grande migration des années 59, 60, et jusqu'à 65 (Anglade, 1982, cité par Alterpresse, 2012). Ces départs massifs des couches sociales aisées et moyennes (Célius, 2011) étaient composés pour la plupart de médecins, de professeurs et d'étudiants des classes moyennes fuyant les persécutions politiques du régime, avec pour résultat d'une contribution à l'avancement des pays d'accueil plutôt que d'Haïti (Icart, 2006 ; Labelle, Larose et Piché, 1983; Audebert, 2004). En Amérique du Nord, ce mouvement migratoire a bien été accueilli. Les États-Unis et le Canada ont même apporté des modifications à des textes de loi relatifs à l'immigration pour favoriser l'arrivée massive de ces haïtiens (Larose ; Audebert, 2004). Rien qu'en 1960, on évalue déjà à trois mille quatre cents cinquante (3450) le nombre d'Haïtiens qui sont arrivés aux États-Unis (Audebert, 2004).

Toutefois, cette configuration de flux migratoire ne tarde pas à changer. À partir des années 1970, des populations rurales et urbaines socialement modestes complètent l'émigration des populations urbaines, instruites et aisées. De plus, la transition post-Duvalier s'est accompagnée d'instabilité politique et de l'aggravation de la crise économique donnant ainsi un nouveau souffle à la migration en Haïti, avec des destinations de plus en plus diversifiées dans la Caraïbe et les Antilles (Célius, 2011). Un nouveau regain a été constaté avec l'avènement de Jean Bertrand Aristide qui se poursuivra pendant la période du Coup d'État. Ce processus ne connaîtra un réel ralentissement qu'à partir de l'an 2000 (Paul, 2008). Cette nouvelle dynamique trouve ses racines dans la dégradation rapide des conditions de vie liées à une pression démographique de plus en plus forte dans le pays (Audebert, 2004), révélant aussi la volonté des haïtiens de s'échapper des conditions de vie difficiles sévissant en Haïti (Célius, 2011). Mais la nouvelle flambée de l'insécurité qui s'installe dans le pays depuis 2004, jointe au tremblement de terre du 12 janvier 2010 ont donné une nouvelle impulsion à ce processus migratoire.

Par ailleurs, chacun de ses mouvements successifs de population a entraîné la mise en place des réseaux qui tissent des liens durables entre une région spécifique d'Haïti et un pays d'arrivée (Célius, 2011), mais renforce aussi les canaux de migration qui alimente pour sa part le processus migratoire dans la région (Paul, 2008). Suite à ces flux répétés de migration, Haïti est éminemment présent dans la plupart des pays du monde, plus particulièrement en Amérique du Nord. D'ailleurs, l'«observatoire ACP sur les migrations» (2010), stipule qu'Haïti fait partie des pays qui connaissent une migration sud-sud et une migration sud-nord. Cependant, malgré la curiosité des chercheurs à étudier la dynamique de la migration haïtienne, Aujourd'hui, il est difficile de chiffrer cette population, vu l'absence de statistique du gouvernement haïtien. Certaines données donnent deux millions (Paul, 2008), mais George Anglade (2009) parle plutôt de 4 millions de personnes repartis sur une douzaine de communautés dans le monde.

Toutefois, si les études portant sur la migration internationale en Haïti et ses liens avec le terroir prolifèrent, ses incidences sur l'adoption internationale dans le pays demeurent, par contre, un champ, pour le moins, peu exploré.

1.4 Migration internationale

Par ailleurs, certains auteurs inscrivent le phénomène de la migration dans une dynamique de recherche de solution face à un problème de pauvreté, de sécurité physique ou psychique ou la liberté de pensée et des causes politiques ou face à des contraintes de manifestation culturelle (OIM, 2003; Hegao, 1996; Dumont, 1995), alors que d'autres abordent cette problématique dans une perspective de mode de production capitaliste impérialiste. En ce sens, Braudel (1985), dans sa tentative d'explication du système d'économie capitaliste, présente une forme de configuration de l'économie du monde. Avec son concept d'«économie-monde», il représente la configuration de l'économie du monde comme suit : celui-ci se situe dans un espace géographique, mais ayant un noyau au centre, des zones intermédiaires et des zones périphériques ou marginales (<http://revues-interrogation.org>). Ainsi, Labelle, Larose et Piché (1983), abordent la problématique de la migration internationale, dans un cadre global d'un monde inégalement développé, sous l'impulsion du capitalisme-impérialiste. Ce mode de production divise donc le monde en, d'une part, des sociétés fortement industrialisées,

formant de grands centres économiques mondiaux, d'autre part les pays sous-développés, dont les choix économiques, basés sur une industrie légère, définies en fonction des besoins de consommation des grands pôles de développement (Labelle et al., 1983) et souvent dictés par des pays du centre.

Par ailleurs, la migration internationale implique un ensemble de paramètres comme la langue d'origine du migrant et la langue du pays d'accueil, le réseau social dans le pays d'arrivée. Ces facteurs se conjuguant autour du migrant, l'obligent parfois à définir des stratégies susceptibles de lui faciliter l'intégration dans un délai relativement court. Pour ce faire, le migrant s'oriente vers des groupes de ressemblance, avec lesquels il tisse des liens plus ou moins forts (Chivallon, 2002 : 52, cité par Melyon-Reinette, 2010). Ainsi, se développent des communautés de migrants, qui sont des espaces à la fois virtuels et physiques, mais qui sont aussi des lieux de solidarité, d'expression culturelle, de lutte pour la défense des droits des minorités, d'intégration sociale et l'accession au marché du travail (Audebert, 2004).

Toutefois, si la migration est nécessaire à la performance économique dans les grandes métropoles des pays du centre, elle joue un rôle encore fondamental pour les pays d'origine. En fait, la plupart des migrants supportent financièrement leur famille restant dans leur pays d'origine. Pour certains, les transferts de la diaspora constituent la principale source de revenus. Selon la banque mondiale, en 2011, le montant des fonds déclarés envoyés vers les pays en développement s'est élevé à 325 milliards de dollars USD. Avec plus de deux milliards de dollars en 2011, les transferts de la diaspora haïtienne représentent plus de 30% du PIB d'Haïti (Alterpresse, 2012).

1.5 Dynamique familiale en Haïti

La famille en Haïti est imprégnée par une sorte de biculturalisme. Cela rend parfois difficile tout exercice de compréhension des modalités de liens qui cimentent les personnes entre elles. En effet, deux visions traversent l'univers familial haïtien. La première est calquée sur le modèle occidental, portée par une minorité de 10% de la population et elle valorise le mariage comme fondement de la famille. Cette dernière a une conception nucléaire de la famille, c'est-à-dire composée du père, de la mère et des enfants (Raphaël, 2006). Dans cette perspective, les liens de filiation de l'enfant sont

définis selon le principe d'exclusivité ; principe selon lequel l'enfant n'a donc qu'un père et qu'une mère.

La seconde vision tire l'essentiel de son existence dans la civilisation africaine. Elle est partagée par le reste de la population (90%). Elle est la véritable bâtisseuse de la culture créole haïtienne, qui promeut des valeurs et des perceptions des relations sociales différentes (Raphaël, 2006) et priorise à 80% le «plaçage» comme fondement de l'organisation familiale haïtienne. Il s'agit d'une union matrimoniale non officielle qui implique une ou plusieurs femmes sous la dépendance d'un seul homme (Kuyu, 2005), donnant lieu au même droit successoral aux enfants de différentes mères (Tourigny, 1990).

L'avantage de cette forme d'organisation sociale est de ne pas établir de rang entre les membres du groupe, quant aux droits et obligations, précisément entre les enfants de différentes mères. De plus, elle est mieux adaptée à la logique de mutualisation au sein du groupe lignager. Ces coutumes qui constituent un système informel de protection sociale (Bijoux, 1989), permettent de pallier, en quelque sorte, certaines conditions de vulnérabilité relatives au risque de l'existence, s'étendent souvent même au niveau du voisinage. D'ailleurs, le dicton haïtien « *vwasinaje se dra* » et « *vwazinaj se fanmi* » illustre bien l'étendue des relations et les liens de solidarité existant entre les familles dans le pays (Naud, 2007). Dans cette dynamique, les liens biologiques n'expriment qu'un aspect des relations parentales (Kuyu, 2005).

Cette perspective renvoie à une conception communautaire de la famille, qui se définit, avant tout, par la notion de partage. Elle regroupe d'abord des parents consanguins qui, par leur nom, entraîne tous leurs proches consanguins dans une parenté par alliance, mais également tous les parents vivant avec eux sous le même toit tels les enfants adoptés informellement, les filleuls, y compris des membres de la fratrie de la femme ou du mari (Bijoux, 1989; Kuyu, 2005).

Outre les liens familiaux, l'on retrouve une vie communautaire assez développée dans les communautés rurales (à la campagne) et imprégnés de solidarité manifestées à travers cette forme d'entraide appelée «*Konbit*» mise en place au niveau de la paysannerie. Il

s'agit donc d'une organisation sociale de travail fonctionnant de façon rotative qui consiste en une collaboration économique, où pendant une journée les paysans viennent travailler dans le champ de l'un d'entre eux lors de la période semence et de moisson (Tourigny, 1990). Le collectivisme et l'hospitalité sont encore une réalité en Haïti. À ce niveau, il faut quand même nuancer un peu, puisque ces pratiques sont en voie de disparition dans les milieux urbains, car l'on observe de plus en plus une tendance à l'individualisme dans les relations parentales. Mais malgré tout, cette tradition demeure quand même un trait culturel en Haïti. (Kuyu, 2005).

À travers cette combinaison «famille-communauté-solidarité», l'enfant occupe une place particulière au sein d'une parenté collective. Ceci donne l'impression, dans certains endroits, que la progéniture appartient aussi bien à la communauté qu'à son unité parentale de naissance (enfants en milieux ruraux, particulièrement), si bien que toute la communauté possède un droit de regard et peut, en quelque sorte, corriger un mineur qui enfreint les normes de conduite de la communauté (Kuyu, 2005). Mais il est souvent considéré aussi comme un être qui doit jouir d'un ensemble de prérogatives tels l'éducation, la protection et le bien-être.

En Haïti, les ménages accueillent souvent l'enfant d'une autre mère. Cela ne s'inscrit pas forcément dans une dynamique de domesticité. Couramment, chaque enfant a une marraine et un parrain. Si ces derniers sont socialement mieux positionnés que les parents biologiques du mineur, ils peuvent décider de l'accueillir chez eux pour lui offrir une meilleure condition de vie et lui faciliter l'accès à l'éducation et à la santé. Dans ce cas de figure, les enfants biologiques des parrains et marraines se considèrent comme frères et sœur et sont appelés ainsi. Cette pratique est souvent observée entre les frères et sœurs dans la parentèle élargie, par exemple, un frère ou une sœur qui est socialement mieux positionné accueille souvent un fils ou une fille de la fratrie sous son toit. Souvent, en cas de décès de la mère, une tante ou un oncle peut prendre en charge l'enfant et le considère comme son propre rejeton. Tout se réalise alors selon la coutume du milieu, car en Haïti, l'adoption à l'occidentale est quasiment inconnue. Elle est considérée comme une pratique exogène. Dans le mode traditionnel de circulation d'enfants dans le pays, l'on ne parle ni d'adoption ni de domesticité, mais on dit que « *kompè entèl pran* » mon enfant.

Donc, c'est le verbe «prendre» qu'on utilise pour traduire cette forme de filiation qui conserve les liens avec les parents de naissance et qui maintient le nom du mineur. Les enfants accueillis, dans ce cas, ont les mêmes considérations que ceux de naissance. Bien que des écarts de traitement soient parfois enregistrés, cette coutume se distancie de la domesticité, une pratique souvent dénoncée en Haïti (Kuyu, 2005).

1.6 Haïti et la diaspora haïtienne : Mode de relation

L'une des caractéristiques des communautés issues de la migration est leur attache sociale avec le pays d'origine et à ses proches familles et amis laissés dans la terre natale (ACPOBS/2012/D107). Le cas de la «diaspora haïtienne» constitue une illustration tout à fait particulière. Installée en majorité en Amérique du Nord, elle fait souvent montre d'une certaine ardeur dans la résistance contre certaines formes de préjugés dont elle est parfois l'objet. Selon Audebert (2012), les pratiques sociales des migrants haïtiens et d'autres peuples en mouvement de la matrice caribéenne alimentent la réflexion sur le fondement scientifique de la théorie de l'assimilation². Dans cette dynamique, Morin (1993), avance que loin de vouloir constituer une minorité au Québec, elle opte pour l'idéologie d'intégration de la société d'accueil et cherche à participer à divers degrés de la vie nationale mais formant toutefois des alliances stratégiques et conjoncturelles avec d'autres communautés noires face aux préjugés et à la discrimination raciale dont sont parfois victimes les gens «racisés» (Morin, 1993). L'objectif est alors d'intégrer la société d'accueil tout en restant culturellement haïtien (Morin, 1993). Ainsi, diverses initiatives sont donc entreprises, comme la création des associations et dont certaines établissent des articulations avec des organisations communautaires en Haïti et à travers lesquelles elles financent des projets de développement communautaire (Morin, 1993).

Parallèlement, Melyon-Reinette (2009) qui s'intéresse à la diaspora haïtienne à New York relate la mise en place d'un réseau associatif et communautaire qui inscrit leurs actions dans une perspective de défense des droits de leurs compatriotes, garantir la pérennisation du lien entre Haïti et l'ailleurs, tout au moins d'un point de vue politique et économique.

² L'assimilation est définie comme une réduction des spécificités d'une communauté par le mélange des populations et par la convergence des comportements en général et du comportement économique et de la consommation (Ben Jelili, 1997).

Cette solidarité collective envers le pays d'origine témoigne, en quelque sorte, de la force de l'identité et l'interdépendance liant les Haïtiens à l'étranger et ceux qui sont restés dans le pays, mais aussi aux différents membres de la famille haïtienne dispersés dans différentes régions des Amériques. En effet, une étude réalisée en 2001, auprès de 117 haïtiens vivant à Miami, montre que près d'un tiers des personnes interviewées ont une partie de leurs familles en Haïti et le reste dans d'autres régions à l'étranger, avec lesquels ils entretiennent des contacts réguliers (Audebert, 2004). Les travaux de Larose (1984), cités par Morin (1993), mettent en exergue l'existence des réseaux transnationaux de la famille haïtienne entre les États-Unis, le Québec et Haïti. Ainsi, un grand nombre de réseaux transnationaux est dorénavant constitué autour d'Haïti et à travers cette multipolarité la diaspora haïtienne a pu mobiliser l'essentiel des ressources financières nécessaires à sa mobilité (Audebert, 2004), facilitant l'auto-alimentation de cette communauté (Paul, 2008)

Des écrits suggèrent que les relations de la diaspora avec son pays d'origine s'inscrivent dans une dynamique de liens durables unissant une population dispersée à l'échelle mondiale et fondée sur un sentiment d'appartenance nationale (Bruneau, 2004, cité dans Audebert, 2012). Profitant de la baisse du cours de transport aérien occasionnée par la mondialisation, les migrants intensifient leur déplacement dans leur pays d'origine, ce qui renforce davantage cette attache sociale au terroir.

En Haïti, cette appartenance prend souvent la forme de solidarité aux Haïtiens restés dans le pays. Cette solidarité se traduit couramment par l'envoi de transferts de fonds pour les proches familles dans le pays (Péan, 2012 ; Anglade, 2008 ; Paul, 2008 ; Paul, 2008).

En Haïti, le chômage atteint 40 % de la population active (Paul, 2008). À cela, une détérioration poussée des conditions de vie de la population s'ajoute. Face à cette situation, l'option migratoire s'avère être l'ultime recours pour la plupart des familles (Audebert, 2012). Ainsi, chaque famille veut avoir un membre ou un proche à l'étranger. Pour ce faire, le support de la diaspora s'avère nécessaire (Audebert, 2004), car dans la plupart des cas, un segment important des transferts de fonds de la diaspora sert à financer un voyage. En effet, une étude menée par l'ambassade des États-Unis en Haïti en

1997 sur 559 demandeurs de visa américain, avance que 94% d'entre eux ont affirmé avoir bénéficié de transferts en provenance des États-Unis (Audebert, 2004).

Toutefois, il convient de souligner que c'est au point de vue de transfert de fonds que les études sur la diaspora haïtienne sont surtout prolifiques. Selon le Ministère des Haïtiens vivant à l'Étranger (MHAVE, 2011), les transferts de la diaspora vers Haïti en 2010 s'élèvent à deux milliards (2 000 000 000) de dollars. Cette somme touche directement un nombre important de la population. Selon Alterpresse (2009), 31% des familles haïtiennes reçoivent des transferts de la diaspora.

Dans un pays où le système de protection sociale se révèle défaillant, ces fonds représentent, dans une certaine mesure, une forme de sécurité sociale (Audebert, 2004).

Par ailleurs, les réseaux conçus à court, à moyen et à long terme avec la diaspora sont souvent motivés par l'ascension sociale et une certaine forme de prestige et d'estime de soi dans les communautés d'origine (Audebert, 2012). Dans un pays comme Haïti où migrer en occident est souvent perçu comme une réussite sociale (Audebert, 2004), les familles bénéficiant des transferts jouissent d'un statut social privilégié (Paul, 2008). Cela fait en sorte que les familles sont disposées à faire des sacrifices lors qu'il s'agit de faire migrer un membre de la famille (Audebert, 2004).

Chapitre 2

Problématique, recension des écrits

2.1 Adoption internationale : bref historique

L'adoption internationale est un phénomène récent, ayant tiré son origine des pratiques ancestrales millénaires (Rudaz, 2011). Mais celle dont il sera question ici remonte à la Deuxième Guerre mondiale qui modifie profondément l'attitude des gens en matière d'adoption, en réveillant la conscience des familles nord-américaines (des étasuniens et dans une certaine mesure des canadiens) à l'égard de la situation des enfants orphelins ou déportés laissés par ce désastre humain (Pedro-Viejo, 2004). Ces pupilles viennent pour la plupart de l'Allemagne, de l'Italie, de la Grèce, du Japon et de la Chine. La majorité d'entre eux sont confiés à des familles américaines, mais plusieurs se retrouvent également au Canada, en Australie et même en Europe (Secrétariat à l'Adoption internationale (SAI), 2011 ; Rudaz, 2011). L'adoption de ces bambins est aussitôt considérée la solution à cette situation. À cet effet, les autorités américaines ont même mis en place un projet de loi favorisant la migration des orphelins sur leur territoire. Il s'agit donc des fameux « *Act Displaced people* » de 1948 et le « *Refugee Act* » de 1953 qui ont permis l'arrivée des milliers d'enfants aux États-Unis. Ce mouvement constitue donc la première vague moderne d'adoption internationale (Domingo, 2012).

Par la suite, une deuxième vague d'adoption internationale va être déclenchée entre 1953 et 1962, avec l'adoption de plus de quinze mille (15 000) enfants. Cette phase entre en rupture avec la première, puisqu'il s'agissait des premières adoptions interraciales (qui se réalisent entre deux races différentes). Ces enfants venaient principalement de la Corée, des Philippines et de la Thaïlande et surtout du Vietnam (SAI, 2011). Ce mouvement a été motivé par la situation socioéconomique de ces pays, mais aussi par le sort réservé aux enfants eurasiens, nés de l'union des soldats américains et des femmes coréennes, où ils étaient considérés comme des « non-personnes » par le public et par les autorités locales (Howell, 2006 cité par Domingo, 2012). Toutefois, d'après Domingo, ces adoptions sont liées, de préférence, au sentiment de culpabilité ressenti par les étasuniens, compte tenu des conséquences de l'action de leurs soldats dans ces pays.

La troisième vague d'adoption internationale correspond au mouvement de décolonisation des nations. À cette époque, le phénomène a connu un essor sans précédent et devient alors un véritable mouvement mondial ayant pour fondement la solidarité internationale (Rudaz, 2011). Solidarité qui s'inscrit dans logique de réparation des pays du tiers-monde par l'occident. Par ce geste, les pays du nord cherchent alors à se déculpabiliser de l'abondance dans laquelle ils vivaient en se montrant généreux aux enfants des déshérités et laissés pour compte (Rudaz, 2011).

La quatrième et dernière vague a été celle des enfants latino-américains vers les années 70 suivies par celle des enfants de l'Europe centrale, celle des pays de l'ex-URSS et plus tardivement l'adoption des enfants dans les pays africains (Domingo, 2012). Les acteurs formaient alors un axe nord ce qui a permis d'adopter massivement des bambins dans les pays du sud. Toutefois, bien que la demande d'enfants soit en hausse en occident, l'adoption internationale est en baisse constante aujourd'hui. Cette réduction est due à la diminution du taux de natalité dans les pays en transition, à la légalisation de l'avortement, à la généralisation progressive de méthodes contraceptives dans les pays du sud, mais aussi à l'intérêt de certains couples du sud d'adopter des enfants dans leur propre pays (Rudaz, 2011 ; Lammerant, 2004).

La cinquième vague a été observée vers 1995. Elle est partie, caractérisée par l'adoption des enfants chinois, victimes de la politique démographique adoptée par les autorités de ce pays, qui promeut, en outre, des familles à enfant unique. Cette vague est prédominée par l'adoption des fillettes, vu que les garçons ont plus d'importance que les filles aux yeux de cette société (Rudaz, 2011). La plupart de ces régions qui, à différents moments, ont dominé la scène de l'adoption internationale à titre de pays d'origine constitue encore aujourd'hui les principaux pourvoyeurs d'enfants en la matière.

Par ailleurs, trois grandes visions traversent l'adoption internationale. La première vision est basée sur le principe du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle s'inscrit dans une perspective de protection répondant au besoin urgent du mineur ayant fait face à une situation qui menace leur sécurité et leur développement global, mais guidée par l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle tire l'essentiel de son fondement dans la convention relative au droit de l'enfant qui, dans ses articles 20 et 21, imposent aux États signataires de ladite

convention l'obligation d'assurer une protection spéciale à l'enfant privé d'un milieu familial ou ceux dont l'environnement familial est considéré comme nocif pour la sécurité et le développement global de l'enfant et de faire en sorte qu'il bénéficie d'une protection familiale par la mise en place des mesures de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié. Mais cette mesure de remplacement peut prendre la forme de l'adoption internationale. Cette perspective est celle pratiquée dans les pays occidentaux dans les pays en matière d'adoption internationale (Lammerant, 2004).

La deuxième vision est celle que l'on peut nommer salivationniste. Cette vision émane d'un mouvement de solidarité qui a impulsé une image sociale de l'adoption internationale. À la base se trouve un discours de sauvetage des enfants issus des familles pauvres dans les pays «sous-développés». Les partisans de ce courant parlaient alors d'un acte de générosité permettant non seulement de sauver la vie des enfants, mais qui est également considéré comme une solution à la pauvreté dans les pays du tiers-monde (Pedro-Viejo, 2010). Cette perspective qui s'apparente à des actions humanitaires, dont elle doit son origine après la seconde guerre mondiale, privilégie la politique de l'adoption internationale au détriment des mesures d'accueil interne, de l'adoption nationale et d'autres mesures de protection, notamment celle du maintien de l'enfant dans sa famille d'origine (Cardarello, 2009), violant ainsi le principe de subsidiarité³ de l'adoption internationale au nom du sauvetage de l'enfant (Pedro-Viejo, 2010).

Par ailleurs, le support des médias occidentaux à ce mouvement est à la base de son retentissement au niveau du public en occident. Ce dernier considère alors que rien n'est meilleur pour un enfant que de lui donner la possibilité de vivre dans une riche famille occidentale, où il aura accès à la santé, l'éducation et d'autres opportunités que peuvent lui offrir de tels parents adoptifs. Cette approche est donc superficielle, en raison de sa mise à l'écart des conséquences néfastes de la séparation de l'enfant de sa famille, sur son développement. De plus, elle ne prend pas en compte les causes fondamentales de la souffrance des enfants (Pedro-Viejo, A. B., 2010). L'adoption-sauvetage a été à l'origine

³ Les principes de subsidiarité sont des principes d'adoption internationale qui priorisent des solutions favorisant le maintien de l'enfant dans sa famille d'origine avant d'opter pour l'adoption. Selon ces principes, des priorités sont accordées à l'adoption nationale par rapport à l'adoption internationale. Leur respect s'avère fondamental pour toute adoption qui se réalise dans l'intérêt supérieur de l'enfant (Convention relative aux droits de l'enfant de 1989; Convention de la Haye sur l'adoption internationale).

des premières vagues d'adoption réalisées par des familles américaines après la Deuxième Guerre mondiale, celle des deux Corée et celle du Vietnam dans le but de donner une nouvelle famille des orphelins laissés par ce conflit (Domingo, 2012). La dernière opération d'adoption-sauvetage en date est celle de l'Arche de Zoé organisée par une organisation française, financée par des familles françaises dans le souci de donner une nouvelle famille à des enfants pauvres tchadiens menacés par le problème de la faim mais qui s'est par la suite transformé par un scandale de trafic d'enfants.

Enfin, la troisième vision de l'adoption s'inscrit dans une perspective du don de l'enfant. Cette forme d'adoption a été observée dans des pays africains et des pays en Océanie qui gardent encore des pratiques traditionnelles ancestrales. En effet, dans son étude sur l'adoption en Malaisie et nouvelle Calédonie, Isabelle Leblic observe des systèmes de valeur culturelle permettant le recours à l'échange, prêt momentané et au don d'enfants. Ce dernier (enfant donné) est alors transféré généralement chez ses parents adoptifs, dès sa naissance, qui deviennent ainsi ses parents classificatoires. L'enfant maintient dans la plupart des cas son identité (Leblic, 2004). Les auteurs qui ont étudié ces formes de circulation d'enfants dans ces sociétés ont montré la manière dont ces dons d'enfants créent ou renforcent les liens entre les protagonistes, de l'échange des parents de sang et parents adoptifs de l'enfant, puisque ces transactions sont souvent réalisées pour acquitter une dette (régler un contentieux) ou, pour manifester un sentiment de gratitude pour un service important rendu (Leblic, idem). Dans cette même dynamique, Jean Vital de Monléon a étudié l'adoption à Tahiti. Il a révélé que le don d'enfants dans cette société n'entraîne pas la rupture de lien de filiation de l'enfant avec les parents biologiques, puisqu'il s'inscrit dans une dynamique de renforcement des liens entre deux familles.

Par ailleurs, Ouellette (2004) aborde la question du don dans la logique de l'adoption québécoise. Elle décrit, en quelque sorte, les conditions de réalisation de l'adoption nationale et internationale au Québec. Selon l'auteure, cette forme d'adoption correspond mieux à une dynamique de protection d'enfants qu'à un besoin d'échange, puisqu'elle se réalise autour de l'intérêt supérieur de l'enfant. Alors que l'esprit du don renvoie de préférence aux choses matérielles, ce qui est tout à fait paradoxal à la logique de l'adoption. Or, *l'enfant est socialement défini comme une valeur extra économique*

inestimable qui ne saurait avoir d'équivalent matériel ou symbolique (Zelitzer, 1987 et 1992, cité par Ouellette, 2004). D'autre part, reconnaître le don de l'enfant, placeraient les parents adoptifs dans une situation d'inapte, de vulnérabilité et de démunie, ce qui supposerait donc que les parents de naissance soient en position de supériorité au niveau socioéconomique à l'adoptant, or en réalité, ce dernier est socialement mieux positionné que les parents biologiques (Ouellette, 2004).

Toutefois, l'auteure croit que le seul «don» auquel on peut se référer en toute légitimité en matière d'adoption est celui fait à l'enfant. Dans cette dynamique, ce dernier est doublement récepteur, puisqu'il reçoit le don d'amour de sa mère de naissance qui, en le donnant en adoption, lui ouvre la voie à une meilleure vie. Mais il reçoit aussi don d'amour de ses parents adoptifs, les conditions nécessaires à son épanouissement et à son développement global, dans un environnement familial sécuritaire et le droit de succession (Ouellette, 2004).

Il convient aussi de signaler une quatrième vision appelée «désir d'enfant». Celle-ci a émergé vers les années 70 dans le sillage du mouvement de libération sexuelle qui sévit dans les pays occidentaux à cette époque. Ce bouleversement s'inscrit alors dans un cadre historique précis, marqué par la liberté et l'égalité individuelle, et de la conquête de multiple de droits et de forme de parentalité. Cela a pour effet de transformer non seulement les relations d'intimité entre l'homme et la femme, mais a aussi modifié notablement la représentation de l'enfantement (Châteauneuf, 2011). Dans le fond, le mouvement poursuit une dynamique qui vise à permettre à la femme la libre disposition de son propre corps et de son pouvoir de procréation. Désormais, avoir un enfant ne dépend plus uniquement des facteurs biologiques hors de tout contrôle du couple, mais avant tout quelque chose planifié et réfléchi par ce dernier (Châteauneuf, 2011). D'ailleurs le mot d'ordre du mouvement se résumait ainsi : *«l'enfant, quand on le veut»*, *«un enfant si je veux, quand je veux»*. Ce qui veut dire, dans le fond, *«pas de grossesse prématurée quand on le souhaite» signifie aussi de plus en plus «pas de conception retardée quand on décide d'avoir un enfant»* (Leridon, 2003 : 32, cité par Châteauneuf, 2011). Dans cette perspective, le projet parental est conçu à partir d'un désir ressenti pour l'enfant. Ce désir augmente particulièrement quand l'enfant tarde à venir, ou à partir du

moment où le couple fait face à un problème de fertilité (68,2% des adoptions est réalisée pour des motifs d'infertilité) (CODE, 2005) et peut être une source de détresse en cas de non satisfaction. Mais entre le désir d'enfant et l'adoption, la frontière est parfois très mince. Étant donné que l'écart de sentiment intrinsèque entre le désir d'enfant d'un parent biologique et de celui adoptif est quasiment inexistant, le recours à l'adoption est souvent une démarche ultime pour avoir un enfant et, dans certaines circonstances, guérir les blessures laissées par les vécus de l'infertilité au sein de certains couples (CODE, 2005).

Cette pratique est tout à fait contradictoire au fondement même de l'adoption qui repose sur le principe « *un parent pour un enfant* » et à l'intérêt supérieur de l'enfant qui stipule que ce dernier doit grandir dans sa propre famille, dans un climat de bonheur, d'amour et de sécurité et que l'adoption doit être un acte de dernier ressort, et uniquement dans des circonstances exceptionnelles, visant à offrir à l'enfant privé de parents et en proie à des difficultés, un environnement familial stable de façon à grandir dans une atmosphère capable de garantir son développement global (ACPF, 2012).

2.2 L'adoption internationale au Québec

Au Québec, la première loi sur l'adoption remonte à 1924. Elle visait à donner une famille aux enfants recueillis dans les crèches et un caractère irréversible à ses adoptions, car l'adopté faisait souvent objet de réclamation par leurs parents naturels. Cette situation, de fait, a créé un sentiment d'insécurité chez les adoptants, mais cette loi consistait, dans le fond, à donner également un statut légitime aux enfants nés en dehors du mariage. À cette époque, l'imaginaire québécois est encore fortement dominé par l'Église Catholique, qui considère alors comme enfant légitime, celui qui est conçu lors des liens du mariage (Lavallée, 2007; Ouellette, 1996). L'adopté se voit alors nommer fille ou fils adoptif. Ce n'est d'ailleurs qu'en 1969 qu'un enfant adopté acquiert les mêmes droits que l'enfant légitime à l'égard de ses mère et père (Ouellette, 1996).

Mais vers les années 60, les gens ont enclenché un processus de libéralisation des mœurs et de distanciation de l'État vis-à-vis de l'Église. Cette situation entraîne une nouvelle perception, ce qu'on entend par « enfant naturel », entraînant ainsi une certaine tolérance et la prise en charge de ces nourrissons par leur mère. Cette situation coïncide à la plus

grande accessibilité des méthodes contraceptives, provoquant une réduction du taux de natalité. D'où, une diminution importante du nombre d'enfants adoptable dans la province de Québec et une hausse fulgurante de demandes en adoption (Lavallée, 2007). L'adoption internationale parait donc comme l'une des alternatives les plus ciblées en termes de solution à cette problématique.

L'on constate alors qu'au cours des deux dernières décennies, le Québec affiche une nette augmentation du nombre d'adoptions internationales. Cette hausse est tributaire en grande partie des réformes juridiques et administratives ayant supprimé les principaux obstacles rencontrés jusque là par les postulants à l'adoption (Ouellette, 1999; Secrétariat à l'adoption internationale (SAI), 2000). Cette forme de filiation très valorisée constitue, en effet, la principale voie d'accès à la parentalité adoptive dans la province. Dans cette dynamique, Lavallée (2007) stipule qu'ils sont évalués à 900 enfants sont adoptés en 2005 familles. Ces enfants viennent d'une vingtaine de pays, dont Haïti se plaçant en troisième position derrière la chine et le Vietnam, en termes du nombre d'enfants inscrits dans la liste des pays d'origine (SAI, 2009, 2010). Par contre, depuis 2006, l'on remarque une diminution progressive pour atteindre le niveau le plus bas depuis 1990, soit trois cent trente-neuf (339) enfants adoptés dans la province en 2011 (SAI, 2011).

Au Canada, l'adoption internationale est de compétence provinciale, mais le fédéral joue quand même un certain rôle, comme par exemple dans le cas de livraison du visa d'entrée de l'adopté dans le pays. Par contre, les procédures juridiques et administratives se font sous l'auspice du Code civil québécois dans le cas du Québec évidemment (Lavallée, 2007). Le Québec offre donc la possibilité, sous condition d'une évaluation favorable des capacités parentales des personnes désirant adopter, à se porter candidat à l'adoption internationale. Il offre la même possibilité aux célibataires, personnes en union libre et couples homoparentaux.

Dans l'article 6-1 de la convention sur la protection de l'enfant et de la coopération en matière d'adoption internationale de 1993 (Convention de La Haye, 1993), dont le Canada est signataire, il est fait mention de l'obligation des états membres de créer une autorité centrale ayant pour mission d'assurer la protection de l'enfant et de garantir à ce que l'adoption se fasse dans le respect des normes établies et dans l'intérêt supérieur de

l'enfant. Au Québec, cette autorité s'appelle le secrétariat à l'adoption internationale (SAI) (Lavallée, 2007).

Toutefois, il convient de souligner que d'autres structures interviennent dans ce processus. Il s'agit des organismes agréés pour l'adoption (OAA). Ces derniers sont les seules instances à pouvoir agir comme intermédiaire en adoption internationale en toute légalité au Québec. Ils accompagnent l'adoptant, lui fournissant les informations nécessaires pour mener à bien leur projet. Outre une aide au montage du dossier d'adoption au postulant, ces organismes collaborent aux recherches d'antécédents sociobiologiques et de retrouvailles familiales. Il est donc formellement interdit d'entreprendre une démarche d'adoption d'un enfant domicilié hors Québec sans passer par un organisme agréé, exemption faite pour l'adoption intrafamiliale.

Le SAI joue un rôle fondamental en vérifiant la validité des consentements recueillis de l'État d'origine, signé à cet effet par les parents naturels de l'enfant. Il veille à ce que les procédures réalisées à l'étranger respectent les normes juridiques du pays en question et s'assure du respect du droit québécois en la matière. En cas d'avis favorable, le SAI émet une lettre de non-opposition, favorisant ainsi l'adoption (Lavallée, 2007. P.88).

En outre, selon les lois canadiennes sur l'immigration, le candidat à l'adoption internationale doit présenter une demande de parrainage de l'enfant qu'il désire adopter, à Citoyenneté et immigration Canada (CIC) pour l'obtention du visa d'entrée au Canada. À ce niveau la CIC vérifie auprès du SAI la validité des procédures et la légalité des documents fournis. Après l'arrivée de l'enfant au Québec, les parents adoptifs formulent une demande de citoyenneté canadienne pour l'enfant (Ouellette, Collard et Lavallée, 2005).

Au Québec, l'adoption est plénière. Elle rompt toutes relations de filiation avec les parents d'origine. L'enfant se voit changé de nom et dispose d'un nouvel acte de naissance sans mention d'adoption. Pourtant, ces adoptions sont réalisées dans des contextes culturels très différents. En effet, le cas de l'adoption intrafamiliale d'un enfant

domicilié hors Québec soulève l'inquiétude de certains chercheurs comme Collard, Lavallée et Ouellette (2005) et Lavallée (2007).

Par ailleurs, les dernières impulsions du phénomène migratoire au cours de ces dernières décennies au Canada semblent avoir des répercussions sur l'adoption internationale. Au Québec, bien que l'adoption intrafamiliale (appelée aussi adoption de famille) soit peu importante en termes statistique, elle est, cependant, considérée comme un phénomène en forte expansion dans la province. En effet, entre 1990 et 2004, on a enregistré quatre cent soixante-treize (473) adoptions intrafamiliales au Québec. Dans la totalité des cas sont impliqués des gens issus de la migration (Collard, 2009; Lavallée 2007). Très souvent, dans ce type d'adoption sont impliqués des enfants âgés et apparentés (Collard, Lavallée et Ouellette, 2005).

Selon l'arrêté ministériel (n° 2005-019) concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec, l'adoptant est autorisé à amorcer les démarches sans passer par un organisme agréé. Toutefois, l'adoptant est tenu de subir une évaluation psychosociale afin d'estimer sa condition psychologique et de donner des preuves de sa capacité financière et logistique pour accueillir et s'occuper de l'enfant. Les personnes concernées par cette catégorie d'adoption sont: un frère, une sœur, un neveu, une nièce, un petit-fils, une petite-fille, un cousin, une cousine, un demi-frère, une demi-sœur, ou ceux du/du conjoint/e, y compris celui d'un conjoint de fait avec qui elle cohabite depuis au moins 3 ans. Pourvu que ni elle ni ce conjoint ne soient liés à une tierce personne par un mariage, une union civile ou une autre forme d'union conjugale encore valide (Arrêté ministériel (n°2005-019) concernant l'adoption, sans organisme agréé, d'un enfant domicilié hors du Québec par une personne domiciliée au Québec).

Il convient, donc, de rappeler ici que l'adoption est plénière au Québec. Elle annule tout lien juridique entre l'enfant et ses parents naturels. Une fois arrivé au Québec, un nouvel acte de naissance est rédigé où seuls les noms des parents adoptants sont inscrits, sans mention de l'adoption (Collard, 2009; Collard, Lavallée et Ouellette, 2007). Pourtant, certains enfants impliqués dans l'adoption intrafamiliale sont souvent âgés et ont déjà

tissé des relations avec leurs parents biologiques (Collard, 2009). Cette mesure constitue donc un véritable paradoxe par rapport à l'intérêt supérieur de l'enfant. De plus, cette forme de filiation déconstruit et reconstruit sur le plan légal certains liens de parenté biologique encore actifs. Dans cette perspective, la tante ou la demi-sœur ou la cousine de sa mère peuvent ainsi devenir sa mère. Situation qui crée des perturbations au plan généalogique de l'enfant. En ce sens, certains auteurs (Collard, 2009, Collard, Lavallée et Ouellette, 2005) pensent qu'il faut relancer les débats autour du caractère plénier de l'adoption intrafamiliale, puisque l'intérêt supérieur de l'enfant et son bien-être implique le respect des cultures de la parenté du pays d'origine, de la généalogie et de l'histoire de vie de l'enfant.

Face à cette situation, ces auteurs plaident, dans le cas de l'adoption intrafamiliale internationale, pour l'autorisation de l'adoption simple, ce qui accorderait aux nouveaux parents les prérogatives de l'autorité parentale, mais sans pour autant que l'enfant cesse d'appartenir à sa famille d'origine.

2.3. Transfert d'autorité parentale ou Adoption traditionnelle

Au cours des 20 dernières années, les chercheurs ont porté une attention soutenue à la problématique de l'adoption internationale. La montée fulgurante de cette forme de filiation dans diverses sociétés occidentales au cours de ces dernières décennies incite la curiosité de certains chercheurs. Dans la foulée, certaines chercheuses telles Lallemand (2004), Leblic (2004), Francesca (2000) et Collard (2004) ont jeté un regard soutenu sur certaines pratiques de mobilité d'enfants dans des sociétés dites «traditionnelles». Elles ont révélé que ces pratiques sont parfois utilisées à des fins d'une grande diversité. En effet, si dans les sociétés occidentales, le principe d'exclusivité fait que l'enfant n'a qu'un père et une mère, ailleurs, il peut y avoir de multiples pères et mères (Leblic, 2004). Ainsi, l'étude de diverses formes de parentés révèle des modes de filiation contrastant profondément les normes familiales des sociétés occidentales. Celles-ci ne s'inscrivent pas toujours dans une logique de protection, mais de préférence, dans une dynamique culturelle (Pourchez, 2004). Dans son étude sur la filiation de type iroquois, Lallemand fait état d'une parentèle où tous les frères du père sont des pères et toutes les sœurs de la mère sont des mères de l'enfant. Il avance dans cette même perspective, le cas de

nombreux enfants au Togo, élevés par d'autres mères dans le cadre d'une parentèle élargie. Pour sa part, dans son étude sur la circulation des enfants dans certaines communautés en Malaisie, Massard (1988, cité par Lallemand, 2004), avance que la coutume veut que les sœurs échangent leurs rejetons entre elles, dont le lien est fait de générosité mutuelle, de relative égalité et d'affection intense, et ce parfois, malgré les mères. Ces échanges d'enfants sont couramment utilisés pour le resserrement et la dynamisation des relations avec d'autres communautés (Haudricourt, 1964, cité par Leblic, 2004).

Par ailleurs, dans certaines sociétés, les liens de filiation sont parfois manipulés à des fins d'ascension sociale et des intérêts à moyen terme. Ainsi, Leblic (2004,81), résume différents articles publiés sur la mobilité des enfants en Nouvelle-Calédonie, dans la société kanak:

[un modèle de partage et de gestion des ressources entre parents, notamment en permettant l'accès à des ressources stratégiques comme la terre; une réponse à un déséquilibre démographique dû à la stérilité; le remplacement des parents perdus, décédés ou ayant immigré; une manipulation des relations sociales pour un avantage immédiat et futur, ou encore une gestion des buts de la parenté, permettant notamment, à travers une réattribution des identités parentales, de supporter les besoins des échanges matrimoniaux et de l'alliance].

Dans certains cas, les formes traditionnelles de circulation d'enfants permettent d'assurer la survie de ce dernier, elle sert aussi à élargir les réseaux sociaux de certains parents biologiques permettant à ces derniers de bénéficier de la générosité des parents adoptifs de leur progéniture. Dans cette dynamique, Francesca (2000) montre qu'à Portalegre, certains parents adoptifs ont même partagé leur toit avec des mères biologiques de leurs enfants. En Haïti, Collard (2005), relate que jadis, nous le rappelons, des pratiques de forestage ont facilité l'accès à l'éducation et à une certaine ascension sociale des rejetons de certains paysans.

Dans son étude sur la circulation des enfants dans la société kanake, Isabelle Leblic (2004) pose le problème du sens de la circulation d'enfants dans les familles

classificatoires⁴ qui échappe à la compréhension de bien des chercheurs occidentaux. Car contrairement aux sociétés traditionnelles, l'occident n'a pas l'habitude de circulation d'enfants, puisqu'il s'appuie sur l'exclusivité du lien et les règles de bilatéralité. L'enfant dispose alors pour parents que d'un père et d'une mère (Durift-Varembont, 2003). Pour sa part, Francesca stipule que les pratiques de circulation d'enfants dans des quartiers pauvres de Portalegre révèlent que les prescrits des lois régissant le phénomène, ont bien été imposées par d'autres catégories sociales ou, dans une certaine mesure, sont venues d'ailleurs (Francesca, 2000).

Par ailleurs, en matière d'adoption internationale, la loi des pays d'accueil définit le profil des parents susceptibles de se porter candidat à l'adoption (Ouellette et al. 2005). Or, dans la plupart des cas, ces lois sur l'adoption sont élaborées sur une base ethnocentrique, ce qui occulte souvent toute possibilité de compréhension de certaines coutumes locales de mobilité d'enfants dans la famille élargie dans certains pays et réduit considérablement la possibilité de prise en compte de ces réalités dans des textes de loi des pays hôtes (Leblic, 2004).

Toutefois, l'auteure stipule que dans le contexte de la migration transnationale et la mondialisation d'un modèle de famille, les pratiques traditionnelles de circulation d'enfants ont tendance à se transformer en adoption intrafamiliale.

2.4 Adoption intrafamiliale en Haïti

Selon Unicef et terre des hommes (2005), l'adoption intrafamiliale est en forte croissance en Haïti au cours de ces dernières décennies, mais aucune donnée n'est disponible présentement sur cette forme de filiation dans le pays. Toutefois, ils soulignent que ces adoptions concernent surtout les communautés haïtiennes respectivement aux États-Unis et au Canada. La curiosité vis-à-vis de cette pratique de mobilité d'enfants commence donc à se faire sentir chez certains chercheurs dans le domaine de l'adoption internationale (Communication personnelle, Collard, 23 juillet août, 2012).

⁴ La parenté classificatoire est un terme désignant un modèle de famille dans lequel les liens ne se fondent pas sur des critères biologiques, mais selon des critères sociaux, de sorte que les enfants puissent avoir plusieurs pères et mères (Leblic, 2004).

En effet, avec la détérioration continue des conditions de vie en Haïti, certaines personnes de la diaspora sont plus en plus enclines à prendre en charge un enfant de la parentèle élargie, afin de lui offrir un futur meilleur. (Unicef et Terre des Hommes, 2005).

Par ailleurs, bien qu'il ne soit pas écrit nulle part, ces genres de transfert d'enfants sont implicitement encouragés par l'État haïtien (Collard, 2009). Cette pratique garantirait un meilleur respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, puisqu'il permet le maintien des liens avec la famille de naissance, ce qui est garanti par l'article 29 de la convention sur la coopération en matière d'adoption internationale (Collard, 2005). En ce sens, la Loi de 1974 régissant l'adoption en Haïti accorde la priorité aux adoptants haïtiens par rapport aux étrangers. Étant donné que l'article 12 stipule que «l'adoption d'un enfant haïtien par un étranger n'est possible qu'en l'absence d'un adoptant haïtien»

Au Canada, près de 90% de la diaspora haïtienne se concentre au Québec et la grande majorité se trouve dans la grande région de Montréal. Selon Collard (2009), cette communauté procède, de plus en plus, à de l'adoption intrafamiliale en Haïti. D'après une recherche menée sur des ressortissants de 50 pays installés au Québec et qui pratiquent l'adoption intrafamiliale internationale, la communauté haïtienne est placée en première position en termes de communauté qui réalise la plus grande proportion d'adoption intrafamiliale dans son pays d'origine, avec 30% des adoptions intrafamiliales de 1990 à 2004 au Québec tel qu'illustré au tableau 1. Pourtant, en termes de population, elle se place en 5^{ième} position (Collard, 2009).

Tableau 1. *Nombre et pourcentage d'adoptions internationales selon le pays d'origine au Québec entre 1990 et 2004*

Pays d'origine	Nombre d'adoption	Pourcentage
Haïti	141	29,8 %
Inde	54	11,4 %
Philippines	50	10,6 %
République du Congo	26	5,5 %
Région caribéenne (excepté Haïti)	38	8,0 %
Afrique de l'ouest	32	6,7 %
Afrique du sud	20	4,2 %
Viet Nam	18	3,8 %
Moyen orient	16	3,4 %
Europe de l'est	14	3,0 %
Afrique centrale et australe (excepté la République du Congo)	14	3,0 %
Asie (excepté la Chine)	14	3,0 %
Chine	12	2,5 %
États-Unis	10	2,1 %
Afrique de l'est	5	1,0 %
Europe de l'ouest	4	0,8 %
Total	473	

Source : secrétariat à l'adoption internationale, Ministère de santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, cité par Collard (2009).

Pour l'auteure, les motifs de ces adoptions vont parfois au-delà du souci de protection de l'enfant. Mais elle souligne que quel que soit le but initial poursuivi, l'adoption intrafamiliale internationale s'inscrit dans une dynamique de renforcement de liens entre les races, les parentés, la culture, et surtout l'agrandissement diasporique de la communauté en question. Toutefois, l'auteur stipule que les motifs de ces filiations

différent d'un pays à l'autre. Les pratiques de circulation des enfants sont imprégnées des us et des coutumes des peuples et varient d'un pays à l'autre rendant ainsi complexe l'analyse des procédures d'adoption. Les lois sur l'adoption internationale dans les pays hôtes sont souvent élaborées dans l'incompréhension des variantes culturelles locales, vecteurs de la dynamique familiale et des formes traditionnelles de circulation des enfants dans certains pays de naissance. Toutefois, il reste difficile d'estimer comment elles respectent les droits de l'enfant dans un réel souci de protection (Collard, 2009).

Somme toute, il est indéniable qu'Haïti soit activement impliqué dans la dynamique de la migration internationale depuis les années 1960 (Paul, 2008) et que la population en milieu diasporique participe à la mise en place des formes de solidarité qui se traduit par des transferts d'argent, mais aussi par la mise en place des réseaux transnationaux facilitant la circulation des personnes et des biens dans les espaces caribéen et nord américain (Audebert, 2004). Peut-on conclure pour autant que l'adoption intrafamiliale en Haïti faite par des Haïtien-Québécois s'inscrit dans cette logique de circulation de personne?

Parallèlement, étant donné qu'Haïti est un pays «pauvre» où les enfants représentent l'ultime espoir des parents et sont appelés à jouer un rôle important en cas de réussite sociale, (Kuyu, 2005), et que dans la plupart des situations, l'on préfère aider directement de façon à renforcer sa chance de réussite sociale, est-ce que l'adoption intrafamiliale en Haïti constitue une variante de cette forme de solidarité?

En vue de tenter de trouver d'éventuelles réponses à ce questionnement il me paraît important de chercher à comprendre comment des parents ayant adopté dans leur famille élargie expliquent leur acte. Quels sont les motifs qui les poussent à adopter un enfant dans la famille et qu'est-ce qu'ils attendent de l'adopté à l'égard des parents biologiques?

Ces préoccupations constituent, en fait, le fil conducteur de notre recherche.

2.4.1 Objectifs de la recherche

Dégager une compréhension de l'adoption intrafamiliale en Haïti réalisée par des Haïtiens québécois à Montréal.

De cet objectif principal, découlent les objectifs spécifiques suivants:

- ❖ Comprendre la nature des décisions d'adopter et sa spécificité en contexte d'adoption intrafamiliale chez les adoptants québécois originaires d'Haïti.
- ❖ Établir les étapes et le contexte des démarches d'adoption qui caractérisent les projets des adoptants haïtiens québécois.
- ❖ Comprendre dans quelle mesure la protection des enfants fait partie du désir d'adopter chez ces adoptants, selon leur point de vue

2.5 Définition des concepts

a. Adoption

L'adoption tire son origine du latin *ad optare* qui signifie donc choisir, donc «prendre par choix» un enfant (Encyclopaedia universalis, 2008, cité par Rudaz, 2011). Cette définition paraît trop restrictive, car elle éclipse l'aspect légal et émotionnel de l'adoption. L'adoption peut être appréhendée comme un acte légal par lequel un parent assume les droits et les responsabilités d'une autre personne, particulièrement un enfant, c'est-à-dire une personne âgée de moins de 18 ans. Cet acte vise à créer des liens émotionnels et de filiation entre des personnes qui ne sont pas apparentées par le sang en tant que parent et enfant. Cette filiation est donc d'ordre électif puisqu'elle ne repose pas sur le lien biologique, mais sur la volonté des parents (Ouellette, 2003). L'adopté bénéficie toutefois des mêmes prérogatives sur le plan matériel, affectif et légal que les enfants biologiques de ses parents adoptifs. (Adamec et Miller, 2007).

L'adoption est le processus par lequel un lien de filiation se crée entre une personne ou une famille (adoptante) et un ou des enfants (adoptés), en absence des liens parent-enfant par le sang. Cette forme de filiation contraste sérieusement avec la forme traditionnelle de filiation fondée sur des liens familiaux de sang. Cette perception de la parenté s'appuie sur l'idée que la reproduction humaine est régie selon un principe d'hérédité génétique naturelle qui serait une relation naturelle et involontaire fondée sur une identité commune. Mais au cours de dernières années, il a été observé dans le domaine de la famille, de diverses manières comment les liens de parenté se sont transformés pour s'inscrire la perspective de l'élection des liens de filiation (Belleau, 2004).

On distingue deux types d'adoption, soit l'adoption simple qui maintient les liens entre les parents biologiques et l'adopté persistent après l'adoption, et l'adoption plénière qui, elle, s'inscrit de préférence, dans une perspective de rupture complète de ces relations.

L'adoption est un instrument de protection permanente de l'enfance en situation d'abandon. Par cet acte, le mineur entre dans la résidence d'une famille en qualité d'enfant et bénéficie de toutes les prérogatives accordées par la loi. Sa dimension juridique est «objectivement» fondamentale, puisque c'est le prononcé solennel du

jugement par le tribunal qui l'établit officiellement et légitimise ses effets sociaux et symboliques du transfert (Ouellette et Méthot, 2000).

b. Transnationalisme

Le terme transnationalisme remonte au 19^{ème} siècle. Il a émergé dans les débats en sciences économiques pour désigner alors les entreprises privées opérant de grandes transactions financières avec des ressources importantes et ayant une présence organisationnelle et administrative simultanément dans plusieurs pays et qui sont de moins en moins attachées à un pays particulier, mais favorisant la mobilité des employés d'un pays à l'autre à travers différentes entreprises d'une société transnationale. Ce concept s'avère nécessaire pour définir la formation des réseaux globaux inhérents aux activités économiques des grandes corporations, dans le contexte de la mondialisation. Cette approche s'intéresse à l'effacement de l'État-nation comme acteur régulateur du marché et la suppression des obstacles nationaux face aux capitaux étrangers dans leurs quêtes de nouvel espace économique, sans pour autant détruire l'État lui-même (Ruud 2003, cité par Lafleur, 2005).

Le transnationalisme n'est pas un phénomène nouveau. Dans l'histoire de l'immigration, des exemples du transnationalisme se multiplient, puisque des faits sociaux tels que les langues, des idées littéraires et des croyances religieuses ont traversé des frontières depuis des siècles, mais l'existence d'une perspective théorique capable de mettre en relief la similitude entre eux faisait défaut (Portes, 2004 a; Portes 2004b).

Mais par la suite, des activités de l'Église, des entreprises transnationales, des institutions internationales, des organisations non gouvernementales telles des organismes de droits humains et caritatifs se sont depuis longtemps impliqués dans des activités transfrontalières (Portes, 2004a). En effet, si cette forme de transnationalisme s'est limitée à un cadre restreint, la globalisation l'a relativement démocratisé (Wagner, 2006, cité par Cecilia, 2010). Si bien, qu'il existe aujourd'hui une mondialisation qui se fait par le bas mais bénéficiant des mêmes innovations techniques de communication et de transport des agents économiques dominants, mais impulsée, cette fois, par les immigrants comme acteurs sociaux. C'est dans cette logique que Portes (2004b) stipule que le transnationalisme représente une perspective théorique nouvelle pour appréhender

les pratiques contemporaines des migrants en lien avec la migration “transnationale” (Alvaro, 2011).

Ce nouveau regard a émergé comme une réponse à la déficience de l’approche assimilationniste et d’acculturation prônant la sédentarisation et la fusion des populations issues de l’immigration avec la population des pays hôtes. Il s’avère que les approches classiques (assimilationniste) ne permettent pas de comprendre les nouvelles dynamiques des immigrants liées au contexte de la globalisation (Portes, 2004a).

Selon Glick-Schiller et Fouron (1999 :344) cité par Portes (2004), le transnationalisme est un phénomène par lequel l’immigrant quitte son pays d’origine pour aller s’établir dans un autre pays dans lequel il crée des réseaux tout en participant activement dans la vie politique et sociale de sa communauté d’origine. Les gens impliqués dans cette dynamique peuvent être définis comme des transmigrants.

Toutefois, Portes (2004) souligne que cette définition est limitée, puisqu’elle n’établit pas les critères de différenciation entre l’immigrant qui participe à ce processus et celui qui ni participe pas, étant donné que le simple acte d’envoi des transferts à sa famille et des visites sporadiques dans le pays d’origine ne qualifient pas une personne de transmigrant. Il avance par contre que le concept de transnationalisme se réfère aux activités transfrontalières des acteurs privés de base y compris les immigrants et plaide pour l’élaboration des définitions établissant une distinction nette entre les activités des grandes corporations (grandes entreprises) et institutions internationales qui, depuis longtemps, sont impliquées dans des activités transfrontalières et les activités transfrontalières menées par les immigrants. Faute de quoi, le concept devient un mélange de tout, perdant ainsi de sa valeur (Portes, 2004). Selon Portes (2004), le problème du transnationalisme est qu’il se réfère toujours à des études des cas.

Sur le plan sociopolitique, le concept de transnationalisme met l’accent sur les pratiques contemporaines des migrants dans le contexte de mondialisation de l’économie monde. Elle s’intéresse à la mobilité de l’individu et sa capacité à maintenir des relations avec son pays d’origine, tout en demeurant dans un autre État-nation.

c. Diaspora

Étymologiquement, le thème diaspora tient son origine du grec *diasperein* qui veut dire «semer» et plus particulièrement du verbe composé *diasperein* qui signifie «disséminer» et ne présente aucune connotation négative (Berthomière et Chivallon, 2006). En hébreu, il se traduit par le mot *galout* et fait référence initialement à la population juive implantée en dehors de la Palestine. Le terme acquiert, progressivement un sens plus large pour décrire toute population installée en dehors de leur terre ancestrale (Shuval, 2003), cité par (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005). En sciences sociales, l'usage du terme diaspora est tout-à-fait récent. Cela s'explique par le fait qu'avant les années 1960, les immigrants devaient systématiquement perdre leur identité pour s'assimiler à la population locale. Mais le constat de la déficience de cette approche vers l'année 1970-1980, l'introduction de ce terme dans les sciences sociales est faite pour désigner des groupes migrants caractérisés par une identité ethnique et un sentiment fort par rapport à leur terre d'origine (Bruneau, 1995; Shuval, 2003), cité par (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005), défini par des liens de continuité culturelle à une source et par une idéologie du retour (Cliford, 1994, 306), cité par (Berthomière et Chivallon, 2006, 16). Mais pour d'autres auteurs tels que Dorai et al, (1998), cité par (Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer, 2005, 10), la diaspora est un phénomène migratoire caractérisé par la dispersion de population originaire d'un espace national dans plusieurs pays récepteurs.

Chapitre 3

3.1 Méthodologie

Cette partie du travail se porte sur le choix de la Méthodologie utilisée dans le cadre notre recherche. Il s'agit donc de présenter la stratégie du choix notre échantillon et la description de notre instrument et procédure de collecte du matériel sur le terrain et la modalité de traitement du matériel recueilli sur le terrain, aussi que les enjeux éthiques associés à notre projet d'étude.

3.2 Le choix d'une étude qualitative

Dans le présent mémoire, notre choix méthodologique se porte sur un devis de type qualitatif comme méthode de recherche utilisée pour mener à bien ce projet de recherche. Ce choix se justifie en raison de la pertinence de la connaissance dans le domaine. En effet, selon Paillé et Mucchieli (2003), la méthode qualitative est un outil essentiel et fondamental pour comprendre et analyser l'expérience des êtres humains. Elle offre un ensemble de démarches qui facilite la compréhension du phénomène humain et permettant d'étudier le regard que l'individu porte sur sa propre réalité et le sens qu'il donne à celle-ci. Elle nous permet, d'établir d'éventuelle relation entre ces regards et ces vécus (Paillé et Mucchieli, 2003).

Par ailleurs, Poupart (1983) suggère que la méthode qualitative permet le recours à des formes de dialogue naturel et spontané susceptible de faire livrer la vérité. Ce mode de relation sujet-objet est considéré comme un outil fondamental de recherche en sciences humaines et indispensable pour l'interprétation des réalités sociales.

Enfin, selon Padgett (1998), les avantages de la recherche qualitative se trouvent dans sa capacité à permettre la disposition des données riches, ce qui donne l'occasion au chercheur d'approfondir sa recherche, tout en facilitant l'accès à la compréhension qu'une personne se fait de sa situation et la mise en contexte de l'information, en lien avec la signification donnée par la personne et son environnement. Il s'agit donc d'une

méthode qui offre la possibilité de garder empiriquement une grande souplesse et d'être à la fois systématique.

Dans cette recherche, notre objectif est d'étudier les motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti, chez les haïtiens vivant à Montréal, mais avec le concept de transnationalisme. Il s'agit d'une étude exploratoire visant non seulement à comprendre le phénomène de l'adoption intrafamiliale en Haïti, mais aussi à produire des connaissances sur un phénomène peu connu à savoir les motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti réalisée par des Haïtiens québécois à Montréal. Cette forme de recherche correspond à la méthode qualitative puisque selon Creswell (1998 ; cité par Trudel, 2007), la recherche qualitative conduite dans le cadre d'un paradigme empirico-inductif est souvent définie comme une étude exploratoire. D'où la justification de notre choix méthodologique. Toutefois, dans le cadre de cette recherche, nous avons choisi la théorisation ancrée comme méthode d'analyse.

3.3 La théorisation ancrée

L'approche analytique de la théorisation ancrée constitue une traduction et une adaptation de la «*grounded theory*». Il s'agit d'une approche de théorisation empirique et inductive mise en place par Glaser et Strauss en 1967 (Paillé, 1994). La *Grounded theory* n'est pas à proprement parler, une théorie, mais une approche méthodologique générale de recherche qui permet la construction d'une théorie, mais une théorie enracinée dans la réalité (Luckerhoff et Guillemette, 2012: 7). À ce niveau, «Théoriser» ne vise pas la production de la «grande théorie» (Paillé), mais plutôt une stratégie de traitement des données d'une recherche qui vise à rendre intelligible et compréhensible le phénomène social à l'étude (Glaser et Strauss, 2010), c'est-à-dire dégager le sens, dans un schéma compréhensif et explicatif divers, en vue de mieux appréhender les actions humaines (Paillé, 1994). Dans cette dynamique, le chercheur doit s'impliquer simultanément dans la cueillette du corpus et de son analyse, construire des codes et des catégories conceptualisantes, identifier les liens qui existent entre les différentes catégories (Paillé et Mucchielli, 2012), mais aussi les manques à partir de cette analyse itérative, plutôt que de s'engager à vérifier des hypothèses ou des concepts préétablis (Piché, 2008), l'analyse est dans cette perspective, la résultante de l'interaction entre le chercheur et ses données de

terrain (Strauss et Corbin, 2004), d'où l'usage de plus en plus répandu de la méthodologie de la théorisation ancrée dans les recherches exploratoires.

Sur le plan paradigmatique, la méthodologie de la théorisation ancrée tire son origine de la matrice conceptuelle de l'interactionnisme symbolique, qui va de pair avec l'écoute et l'observation de l'autre selon une logique servant à découvrir la vérité (Glaser et Strauss, 2010). Cette perspective théorique repose sur le «constat que l'homme vit dans un environnement à la fois physique tout autant que dans un environnement symbolique. Ces symboles sont construits socialement au travers des interactions avec les objets et les personnes, ainsi les êtres humains interprètent et définissent leurs actions en fonction du regard porté sur leurs interactions avec les autres. Cela montre que l'homme n'est pas complètement soumis à la société, mais il est, en quelque sorte, symbolique-en-construction dans une interaction avec une société-en-construction (Glaser et Strauss, 2010: 29-30).

J'ai choisi la méthodologie de la théorisation ancrée pour analyser mes matériaux parce qu'elle offre une perspective d'analyse qui permet d'appréhender le phénomène humain selon le point de vue des participants. Dans cette optique, il n'existe pas de vérité unique, en ce sens, il existe de multiples vérités, toutes porteuses de sens et de symboliques. Tout dépend de la définition que fait la personne d'un phénomène donné. Dans cette dynamique, les discours de mes répondants me paraissent incontournables pour saisir les motifs et explorer les sens accordés à l'adoption intrafamiliale en Haïti.

Toutefois, dans ce travail, je n'ai pas la prétention de démontrer, a priori, que l'adoption intrafamiliale en Haïti est une activité de solidarité transnationale, mais je vise par contre l'exploration du phénomène et l'identification des catégories conceptuelles pertinentes, en vue de l'élaboration d'une interprétation théorique permettant de mieux saisir et comprendre le sens que donnent des parents de la diaspora haïtienne montréalaise à l'adoption intrafamiliale en Haïti (Luckerhoff et Guillemette, 2012). C'est pourquoi l'étude est exploratoire, qualitative avec un petit échantillon caractéristique de ce type de devis de recherche, car ce qui importe ici, c'est la richesse du discours et la saturation des données et non pas la taille de l'échantillon pour le respect des exigences des tests statistiques (Pelletier et Pagé, 2002)

3.4 Méthode de cueillette de données et réalisation des entrevues

Dans cette partie de la recherche, nous présenterons le choix des outils utilisés pour la cueillette des données de terrains et les stratégies mises en œuvre pour parvenir à cette fin.

La méthode priorisée dans le cadre de cette recherche comme technique de cueillette des données est l'entrevue semi-dirigée.

Le mot méthode vient de deux mots grecs *odos* qui signifie chemin et *meta* qui signifie vers. C'est un ensemble de règles ou de procédés pour atteindre dans les meilleures conditions un objectif. La méthode de collecte des données est en fait «un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations dans le but fixé» (Grawitz et Roger, 1981). Dans cette dynamique, l'entrevue semi-dirigée est donc la technique priorisée. Cette dernière est définie comme une forme d'interaction verbale entre des personnes qui s'engagent volontairement dans une relation de dialogue afin de partager un savoir d'expertise dans le but de dégager une compréhension conjointe d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence (Gauthier, 2009). Cette technique permet, en outre, au chercheur de saisir la façon de penser et d'agir de son interlocuteur, en lien avec un contexte social donné, en relation avec l'objectif poursuivi. L'entrevue offre au chercheur l'avantage d'une compréhension d'un comportement complexe, en lien à la trame culturelle sous-jacente aux actions des individus et les perspectives individuelles à l'égard d'un phénomène donné et permet ainsi d'enrichir la compréhension de l'objet de l'étude et ce, en raison du fait qu'elle permet de clarifier la pensée, le sentiment, le motif et l'intention de l'autre sur une situation non observable (Gauthier, 2009).

Par ailleurs, notre recherche s'inscrit dans une dynamique exploratoire, dans ce sens, les techniques d'entretien semi-dirigées se révèlent tout à fait convenable, puisqu'elles exigent du chercheur une posture qui facilite l'expression du sentiment, de l'émotion aussi bien que le sens donné par les acteurs sociaux de leur propre agissement et leur perception de leur environnement (Poupart, 1983).

Dans l'objectif de recueillir au mieux possible le discours de parents Haïtiens quant à leurs conceptions de l'adoption intrafamiliale internationale, deux grilles d'entrevue ont été élaborées. La première a été conçue pour l'entrevue avec l'agent du secrétariat à l'adoption internationale (SAI). Le but de cette entrevue s'inscrit dans la logique d'explorer l'évolution des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti par rapport aux haïtiens vivant à Montréal ayant déjà adopté un enfant dans leur famille élargie en Haïti et ce, selon le point de du SAI. Le matériel ainsi collecté nous permet de comparer les informations recueillies avec celles provenant des entrevues avec les parents adoptifs. Quant à la deuxième grille, nous l'avons élaborée pour interviewer les 6 parents adoptifs de notre échantillon. Elle est divisée en 5 axes de questions. Le première vise à recueillir des informations personnelles sur les parents adoptifs ; le deuxième sur les liens avec les parents de naissance de l'enfant ; le troisième sur les motifs et l'origine du projet d'adoption ; le quatrième sur la solidarité transnationale et le cinquième motif sur les relations parents/enfants (Voir annexes 1 et 2).

Puisque les adoptions ont été déjà réalisées au moment des entrevues, les motifs ne sont plus appelés à évoluer, dans ce cas, nous n'avons pas jugé nécessaire de retourner pour observer l'évolution des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti chez ces parents. Cette grille a été retravaillée et complétée tout au cours des entrevues en fonction des informations qui émergeaient dans les entrevues précédentes, ce qui nous a permis d'avoir un ensemble de motifs les plus diversifiés possibles. Les entrevues ont duré environ 45 minutes, mais certaines d'entre elles se sont prolongées jusqu'à 60 minutes

3.5 Échantillonnage

En ce qui à trait à la composition de notre échantillon, initialement, l'objectif de départ était d'avoir un échantillon de 12 personnes, composé d'autant d'hommes que de femmes afin de pouvoir explorer les motifs chez la personne selon qu'elle soit un père ou une mère adoptif. Mais vu les difficultés à rejoindre les parents adoptifs, les critères de sexe ont été révisés. Cela s'explique aussi, en partie par le fait que la plupart des parents adoptifs sont pour la plupart des familles recomposées mais également en raison du fait qu'ils sont en situation de monoparentalité au moment des entretiens. Finalement, l'échantillon est donc composé de six personnes, dont cinq femmes et un homme.

Parallèlement, un conseiller au secrétariat à l'adoption international au Québec a été aussi interviewé, dans l'optique d'explorer les motifs de l'adoption. Pour recruter mes répondants, les critères suivants ont été définis : être un ressortissant haïtien à Montréal et avoir adopté un enfant dans sa famille élargie en Haïti pendant la période de 1990 et 2010. Par ailleurs, la technique de recrutement de l'échantillon de notre projet de recherche est la méthode dite de «boule de neige» et est non probabiliste, car il n'est pas nécessaire dans un devis de recherche qualitatif de faire en sorte que l'échantillon soit représentatif de la population dont il provient.

- **Mode de contact**

Pour recruter nos participants, la prise de contact a été faite par téléphone. Il semblerait que mes participants n'utilisent pas trop souvent l'internet, bien que notre courriel ait été donné à certains parents adoptifs, ils ne l'ont pas utilisé pour nous répondre. Une fois contacté par un de leurs proches, ou par une figure d'autorité de la communauté tel un membre influent de leur Église ou un professeur bien connu, si la personne désirait participer à notre étude, elle autorisait celle qui l'a contactée à transmettre son numéro de téléphone au chercheur pour entrer en contact avec lui. Dans ce cas, un premier contact est donc pris afin de vérifier si le profil de la personne correspond aux critères de participation à la recherche et prendre un rendez-vous pour l'entretien en cas de convenance de son profil.

3.6 Recrutement

Pour réaliser le recrutement, nous avons défini une ensemble de stratégies visant à mobiliser notre entourage en vue de leur participation à notre côté dans la recherche des répondants. Étant donné que le temps imparti à cette étape de la recherche est relativement court, et vu le manque de connaissance du terrain, nous avons dû prendre contact avec des gens qui ont déjà réalisé des recherches sur la communauté haïtienne ou sur l'adoption internationale en général dans le but de voir comment leur méthode pourrait nous être utile dans le cadre de notre recrutement. C'est ainsi que nous avons été orienté vers des organismes travaillant dans et avec la communauté haïtienne, dirigés pour la plupart par des haïtiens. Malgré la volonté manifeste de certains responsables en

vue de leur collaboration, ces démarches n'ont pas été fructueuses. Ces organismes tels que la Maison d'Haïti, centre haïtien d'interculturel, centre de la famille haïtienne, bien qu'ils desservent une clientèle majoritairement haïtienne, n'interviennent pas pour autant dans le domaine de l'adoption internationale. Rencontrer d'éventuels parents adoptifs haïtiens implique nécessairement une présence constante pendant un laps de temps relativement long dans ces organismes. Vu cette contrainte, nous avons dû renoncer à cette stratégie. Mais quand même, via les informations fournies par ces institutions, nous avons pris contact avec deux familles. Cependant ces dernières ont refusé catégoriquement de nous rencontrer, du fait que leur expérience d'adoption s'est soldée par un échec, dont elles ne sont pas prêtes à parler. Nous avons contacté également des Églises dirigées par des prêtres ou pasteurs d'origine haïtienne dans des communautés avec forte concentration d'Haïtiens à Montréal. À ce niveau, nous avons pu recruter deux parents. Mais nous avons remarqué aussi que la plupart des responsables ont été animés davantage par le souci de recruter un nouveau fidèle que celui de nous aider à entrer en contact avec d'éventuels parents adoptifs. Nous avons, ensuite, décidé de fréquenter des restaurants Haïtiens et participer dans des espaces de rencontres et de débats organisés par des Haïtiens et dont le public est composé essentiellement d'Haïtiens. En dépit d'un accueil favorable et d'une volonté manifeste, non seulement ces gens ne correspondaient pas à nos critères de recrutement, mais ils n'étaient pas non plus en mesure de nous aider, vu qu'ils ne disposaient pas d'information sur d'éventuels parents adoptifs. Nous avons décidé alors de prendre contact avec des personnes ayant une certaine influence au niveau de la communauté. Ils ont répondu favorablement à notre sollicitation. Elles ont utilisé leur réseau social, en procédant du bouche à oreille, à l'aide des appels téléphonique. À travers cette stratégie, quatre parents adoptifs ont été recrutés. Ce qui porte à six le nombre de répondants qui participent à notre recherche et qui constituent l'essentiel de notre échantillon. Par ailleurs, nous avons tenté de procéder à l'effet boule de neige. C'est-à-dire, recruter des répondants à partir des informations fournies par nos participants sur d'autres parents adoptifs, mais cela n'a pas donné lieu aux résultats escomptés, en raison du caractère confidentiel de l'adoption au Québec, il semblerait que les gens ne disposent pas assez d'information en lien avec ce phénomène. En ce qui

concerne le conseillé du secrétariat à l'adoption internationale, quelques appels téléphoniques ont suffi pour le rejoindre.

3.7 Réalisation des entrevues

Les entrevues ont été réalisées chez les répondants. Vu les difficultés rencontrées dans le processus de recrutement, le répondant est interviewé dès que son profil correspond à nos critères et qu'il accepte de participer à la recherche. Les entrevues se sont déroulées dans un climat bien détendu laissant présager que tout sentiment de méfiance à l'endroit du chercheur a été dissipé. Mais cela n'a pas empêché pour autant d'observer parfois un certain souci chez le répondant pour contrôler ses émotions et même avoir un sentiment de prudence dans la manière de relater les informations au cours de l'entrevue, ce qui permet de comprendre l'existence d'une volonté de garder un certain contrôle des informations à livrer au chercheur.

Les participants ont accepté sans réticence à l'enregistrement de leur voix. Un magnétophone a été utilisé pour parvenir à cette fin. Par contre, il convient de souligner que certains participants ont pris le soin d'ajouter des informations supplémentaires une fois qu'ils étaient certains que le matériel enregistreur était éteint. Nous avons prévu, en outre, de verser un montant compensatoire de 20 dollars à chaque participant, mais ils l'ont systématiquement refusé. Car selon eux, participer à ma recherche est leur seul moyen de m'aider dans la recherche, et cela ne doit, en aucun cas, donner lieu à une contrepartie.

Les entrevues se sont déroulées autour des questions portant sur les motifs du projet d'adoption, c'est-à-dire ce qui les pousse à adopter un enfant dans leur famille élargie en Haïti, la date de réalisation de l'adoption, l'âge des parents adoptifs et celui des adoptés au moment de l'adoption. Les répondants ont été appelés aussi à expliquer leur lien de parenté avec les parents de naissance de leurs enfants et des modes de relation qui existaient entre eux avant et après l'adoption. Outre ces informations, des questions portant sur leur vécu de l'adoption ont été aussi à l'intention de nos répondants, tels que les modes de relations établies avec l'adopté, leur attente vis-à-vis de l'enfant et leur sentiment à l'égard de leur adoption. Enfin, des questions ont été posées, en lien avec leur attache sociale vis à vis d'Haïti, de façon à explorer dans quelle mesure le

transnationalisme des ressortissants des Haïtiens joue-t-il dans l'adoption intrafamiliale en Haïti.

3.8 Présentation de quelques données descriptives concernant l'échantillon

En ce qui concerne l'âge des parents au moment de leur première adoption, la description de la variation du profil de leur âge chronologique nous permet de conclure que les tranches d'âge au moment de l'adoption ont atteint un niveau important de variation. En effet, le tableau 1 présente des données de cette variation de l'âge chronologique, mais aussi celle du moment de l'adoption.

Tableau 2: Profil de l'âge chronologique des parents adoptifs au moment de leur première adoption.

Âge au moment de l'adoption

25-35	35-45	45-55
1	3	2

Âge au moment de l'entretien

35-45	45-55	55-65
1	4	1

En fait, le tableau 2 nous fournit des informations assez claires sur l'âge des parents adoptifs au moment de leur première adoption. Elle permet aussi d'avoir une idée sur la tranche d'âge la plus prolifique en matière d'adoption intrafamiliale en Haïti parmi les haïtiens québécois. En effet, parmi les six parents adoptifs interviewés, trois d'entre eux, soit 50% ont fait leur première adoption entre 35 et 45 ans. Nous pouvons remarquer également que deux parents sur six ont réalisé leur première adoption entre 45 et 55 ans, un parent a réalisé sa première adoption très tôt. Le tableau montre que deux parents sur six, soit 33,33% ont réalisé leur première adoption entre 45 et 55 ans. Enfin seulement un parent a adopté entre 25 et 35 ans, soit 16,67% de notre échantillon. Ce tableau est, en

quelque sorte, représentatif des tranches d'âge des personnes impliquées dans l'adoption intrafamiliale en Haïti. Au moment des entretiens, l'âge des participants était compris entre 35 et 65 ans. À dire vrai, un seul parent avait moins de 40 ans lors des entretiens. Ce qui laisse comprendre que nos participants sont relativement âgés.

Outre les caractéristiques décrites ci-haut, le portrait de la composition de notre échantillon est complété par les types de familles participantes. Ainsi, le tableau 3 présente une illustration de type de familles adoptives et la répartition de l'adoption selon ces catégories.

Tableau 3 : Profil des familles participantes

Biparentale	Monoparentale	Recomposée
2	3	1
Nombre d'enfants adoptés	Nombre d'enfants adoptés	Nombre d'enfants adoptés
2	12	1

Le tableau 3 nous fait remarquer que la moitié des parents qui ont participé à cette étude sont des familles monoparentales. En effet, parmi les six parents interviewés, trois sont des familles monoparentales. C'est-à-dire un ménage dont un père ou une mère seul est à la charge d'où moins un enfant.

Ce qui représente 50% des parents qui ont participé à notre recherche. Outre ces caractéristiques des parents, 2 d'entre eux vivent dans des familles biparentales intactes et représentent donc 33.33% des participants. Par contre, un seul parent, soit 16,67% est en situation de famille recomposée. C'est-à-dire une famille dont l'enfant vit avec l'un de ses parents naturels et un autre adulte ayant entre eux un lien de conjugalité (Decoste, 1995).

Les six parents qui ont participé à notre recherche, adoptent au total 15 enfants. Ces derniers sont tous des enfants ayant plus de trois ans au moment où ils ont été accueillis dans leur nouvelle famille (Ouellette et Méthot, 2000). La description du profil des adoptés permet par ailleurs de présenter dans le tableau 4, les adoptés répartis selon leur tranche d'âge.

Tableau 4 : Profil des enfants adoptés selon l'âge à l'adoption

Tranches d'âge :	-5	5 - 9	10 -14	15+
Nombre d'enfant :	1	1	7	6

Dans le tableau 4, nous avons remarqué que tous les enfants sont tardivement adoptés. Des 15 enfants adoptés par les parents qui ont participé à notre recherche, un seul est âgé de moins de 5 ans au moment de son adoption, soit seulement 6.67% des adoptions. Pour la tranche d'âge variée entre 5 et 9 ans, toujours est-il qu'un seul enfant est adopté. Ce qui revient à dire que parmi les 15 enfants adoptés par mes répondants, seulement deux sont âgés de moins de 10 ans lors de l'adoption. Le tableau nous montre par ailleurs que la nette majorité des enfants ont été adoptés entre 10 et 14 ans. En effet, sept enfants ont été adoptés entre 10 et 14 ans, ce qui représente 46.67% des enfants adoptés par nos répondants et six enfants de plus de 15 ans, soit 40% de la totalité des enfants adoptés par les participants dans le cadre de cette recherche, ce qui fait, en effet, un total de 86,67% des enfants en dessus de 10 ans adoptés par nos répondants. Ce tableau nous permet, en quelque sorte, de comprendre que l'adoption intrafamiliale en Haïti est prédominée par une forte présence d'enfants âgés au moment de leur adoption.

Chapitre 4

4.1 Analyse des données et discussion

Comme le souligne Paillé (2009), l'analyse représente le moment tant attendu d'une recherche. Il s'agit d'un moment fort car c'est à ce niveau que le chercheur doit mettre en œuvre un ensemble d'opérations visant à rendre compréhensible son matériel recueilli sur le terrain. C'est aussi un exercice complexe puisque c'est dans cette phase que le chercheur doit s'engager dans des démarches discursives visant à *porter un matériau qualitatif dense et plus ou moins explicite à un niveau de compréhension ou de théorisation satisfaisant* (Paillé et Muchielli, 2003). Dans cette dynamique, le chercheur doit faire preuve de sa capacité à décoder le sens donné par les répondants à leurs actes, à les placer dans leur contexte, en vue de faire parler son matériel mais aussi à travers une activité de production de sens qui ne doit pas se réduire à des opérations techniques.

4.2 L'adoption à l'haïtienne

Il convient de signaler qu'en Haïti, le thème d'adoption n'est pas trop bien connu au niveau des masses populaires. Dans la réalité haïtienne, la pratique de circulation d'enfants demeure traditionnelle et se réalise en dehors du contrôle de l'État. Cette forme d'adoption s'apparente mieux à un partage d'autorité parentale qu'une adoption proprement dite. L'enfant est alors accueilli par une famille relativement plus aisée que ses parents biologiques mais qui a déjà des liens de parenté ou d'amitié avec ces derniers. Il est appelé à intégrer sa nouvelle famille et tisser des liens durable avec, à la fois, sa nouvelle fratrie et ses frères et sœurs biologiques, mais aussi avec ses nouveaux parents et ses parents de naissance. L'enfant visite régulièrement ses parents biologiques, mais le rythme est fonction de la distance qui les sépare. Ces derniers maintiennent à juste titre leur droit de regard sur l'enfant et veillent à ce que son traitement réponde à leurs attentes. En cas de non satisfaction, ils peuvent récupérer leur enfant sans aucune forme de résistance. Mais il arrive aussi parfois que ce soit la famille d'accueil qui ne soit pas satisfaite du comportement de l'enfant et annule la copaternité.

Cette forme de mouvement d'enfants commence par une demande faite par les parents adoptifs auprès des parents biologiques. En cas d'avis favorable, la transaction est

effective. Par contre, dans bien des cas, une offre est formulée par les parents biologiques eux-mêmes à l'intention de ceux qu'ils choisissent pour accueillir leur enfant. Dans le cas où une personne est éprouvée par des problèmes de fertilité, ses proches lui font des dons d'enfants (Collard, 2005), mais sans pour autant renoncer à son autorité sur ce dernier.

De manière légale, l'enfant adopté n'a aucun droit sur l'héritage de ses parents adoptifs, mais dans certains cas, il reçoit des concessions qui sont automatiquement respectées par leurs héritiers légaux. Dans cette dynamique, cette forme d'adoption ne vise pas à créer des filiations, mais une forme de solidarité et de partage qui s'inscrit dans une logique de confiance mutuelle et de renforcement des liens.

Tout compte fait, cette forme de mouvement d'enfants a fait jadis ses preuves, en facilitant une redistribution relative des richesses entre les nantis et les plus démunis de la société. Mais elle suscite aujourd'hui des controverses à cause de ses effets pervers. En effet, sans ignorer la bonne volonté de certains citoyens qui ont accueilli des enfants dans une dynamique de protection, il faut signaler aussi que le phénomène des «*restavèk*» (domesticité) tant dénoncé en Haïti tire l'essentiel de son origine de cette forme traditionnelle d'adoption. Dans cette logique, la frontière entre l'enfant adopté et un domestique est parfois très mince.

Le tableau 5 représente les parents adoptifs et le lien de parenté avec les parents biologiques.

NB : Dans le souci de garantir l'anonymat de nos participants, nous avons inventé des noms fictifs pour désigner les parents adoptifs dans notre analyse

Tableau 5

Tableau synthétique sur les liens de parenté entre l'adoptant et l'adopté et le lieu de résidence du dernier.

Parents adoptifs	Francine	Durosaire	Evelyne	Céline	Sonia	Jeannette
Nombre d'enfants adoptés	1	2	2	3	4	5
Liens avec les parents biologiques	filles de la mère (Sœur de l'adopté)	frère	Belle sœur	Sœur du père des trois enfants	Sœur du père de 2 enfants et amie de la mère des deux autres	Sœur du père des enfants
Circonstance de l'adoption	Orpheline	Précarité du niveau de vie et faciliter la rentrée de l'enfant au Canada	Précarité du niveau de vie et faciliter la rentrée de l'enfant au Canada	Condition de vie précaire	Orphelins et condition de vie précaire	Orphelins et condition de vie précaire
Lieu de résidence de l'enfant avant l'adoption	Plateau central	Croix-des-bouquets	Croix-des-bouquets	Cité soleil	Port-au-Prince	Port-au-Prince

4.3 Sauvetage des enfants en Haïti.

Dans les pays en développement, les interventions de l'État auprès de la population des plus démunis ne permettent pas toujours de faire face efficacement aux graves difficultés que ces derniers rencontrent. Il arrive parfois que dans un souci de comblement des vides inhérents à la faiblesse de ces interventions, les habitants mettent en place des formes d'entraide en vue d'un accompagnement de leurs proches ou d'améliorer, à certains égards, des conditions de vie dans leur communauté. Mais quand la population a l'impression que l'État est quasiment inexistant, ces formes d'entraide et de solidarité ont tendance à s'ériger en culture et la lutte pour la survie prend alors des formes très diversifiées qui cherchent, à tout prix, à s'accommoder au contexte de l'ère. Cette dernière

n'est pas sans rappeler la dynamique sociale qui sévit en Haïti, où la population se livre à une véritable lutte pour la survie. Les moyens du bord sont souvent mis en œuvre en vue de secourir, à leur manière, un proche de la famille ou de la communauté. Mais le phénomène migratoire international dans lequel Haïti est impliqué depuis environ un siècle a modifié relativement la donne en extrapolant cette forme de relation sociale au-delà des frontières haïtiennes.

Dans cette perspective, à Montréal, la diaspora haïtienne, outre le transfert d'argent et des biens envoyés à leur famille en Haïti, adopte des enfants dans leur famille élargie dans le pays. Pour certains parents adoptifs, cette dynamique constitue une forme d'intervention qui s'inscrit dans une perspective de 'Sauver la vie de l'adopté. Mais ce sauvetage poursuit des objectifs divers, dépendamment de la situation de l'enfant ou des priorités des parents adoptifs :

J'ai envoyé de l'argent tous les mois pour prendre soin des enfants. Mais envoyer de l'argent en Haïti, demande qu'on le change en dollars américains, et ça coûte beaucoup j'ai fait vite les adopter. Donc, j'ai fait d'une pierre deux coups. J'ai adopté les enfants (Jeannette).

4.3.1 Sauver la vie

Quand on a la possibilité de donner la vie, il faut le faire. Il est vrai que c'est Dieu qui donne la vie, mais moi, je donne une seconde vie. Je considère qu'à chaque fois qu'on retire quelqu'un en Haïti, on lui donne la vie. Tu sais, Haïti est un pays où il ya tellement d'enfants qui n'ont pas de parents ou du moins leurs parents ne sont pas en mesure de les aider et que nous sommes dans un pays où l'on peut donner la vie. Si j'avais les moyens financiers, j'adopterais un autre (Francine).

Ainsi, le 'sauvetage' constitue un des motifs majeur de l'adoption intrafamiliale en Haïti. En effet, parler de sauver la vie, se réfère à un mouvement de sauvetage. C'est-à-dire la mise en œuvre d'un ensemble de démarches et d'actions visant à secourir une personne en état de détresse. Dans le cadre de l'enfance, cette détresse peut être une situation de maltraitance ou tout simplement un contexte de risque qui met en danger le

développement global de l'enfant. Dans cette dynamique, les interventions visent sans doute à mettre ce dernier hors de cet état de danger. Mais selon ces parents, cette situation de détresse n'est autre que les conditions socioéconomiques du pays. Étant donné que cette condition est préjudiciable à la sécurité et le développement global de l'enfant, il s'avère nécessaire d'agir à fin de le retirer de ce milieu de vie. En ce sens, l'acte d'adopter est perçu comme une action s'inscrivant dans une perspective de donner la vie. À l'instar de toute opération de sauvetage, la réussite de l'adoption suscite toujours beaucoup d'enthousiasme, laissant un sentiment de satisfaction et de fierté chez le sauveteur :

C'est toute une fierté pour une personne qui adopte un enfant. Parce que tu lui sauves la vie. Me comprends-tu ? Moi, je suis chrétienne, Tu sais, quand on est chrétien, on sauve la vie (Sonia).

Moi, mes adoptions représentent le plus gros bien que j'aurais fait dans ma vie. J'ai permis à trois personnes de se donner la vie. Bien entendu, si elles le veulent. C'est le plus gros investissement de ma vie (Céline).

Comme nous l'avons signalé, la réussite du sauvetage suscite de l'émotion chez le sauveteur. Mais celle-ci prend une dimension plus dense du fait de leur croyance chrétienne de l'adoptant. Dans cette dynamique, l'acte de sauvetage prend donc le sens d'une mission divine, qui ne consiste pas à ramener les âmes à la repentance, mais à secourir des enfants frappés par des aléas de la vie, en apportant sa contribution à une mission noble, qui consiste à permettre à des orphelins de recouvrer l'amour maternel dans un environnement stable et sécuritaire, après le décès de leurs parents de naissance. En ce sens, on comprend bien la raison pour laquelle l'adoption réalisée représente le plus grand investissement et laisse un sentiment de fierté dans la vie de l'adoptant.

Toutefois, il convient de signaler que ces projets d'adoption ne résultent pas toujours d'un plan familial préparé à l'avance par nos parents adoptifs. Mais elle émerge parfois soudainement face à la situation socioéconomique préoccupante et pitoyable de l'enfant qui, interpelle la mise en œuvre d'une action à court terme, observée au cours d'un voyage en Haïti :

Leur maman était décédée. Les enfants étaient orphelins de père et de mère. J'étais la seule personne à pouvoir les aider et puis j'ai vu la misère noire en Haïti et je me suis dit que je vais adopter ces deux enfants là. Je ne vais pas les laisser périr dans la souffrance d'Haïti. Malheureusement ils étaient dans un coin chez leur grande tante et puis ce n'était pas vraiment confortable. Une seule chambre pour plusieurs personnes pour habiter. Les enfants pleuraient tous les jours. J'ai vu la situation et j'ai fait vite pour les adopter (Sonia).

J'étais en voyage en Haïti. Quand je suis arrivée, j'ai vu l'enfant était comme quelqu'un abandonné, livré à lui-même. Sa mère est décédée et son père n'a pas pris vraiment soin de lui. Je me suis dit qu'il faut faire quelque chose, car il ne peut pas vivre dans une telle situation. Ainsi, j'ai décidé de l'adopter (Sonia).

Ainsi, l'adoption intrafamiliale 'sauvetage' s'inscrit dans une dynamique de bienfaisance altruiste qui vise à donner un environnement familial sécurisant pour l'enfant en lui offrant une meilleure condition de vie dans un milieu parental.

L'adoption sauvetage a émergé dans le courant humanitaire salvationniste et imprégnée d'une certaine générosité en faveur des enfants pauvres des pays du tiers monde dont leurs parents n'arrivent pas à assurer adéquatement leurs besoins socioéconomiques (Carderello, 2009). Ce mouvement, qui se veut une forme de solidarité internationale, proposait alors d'adopter ces enfants en termes de solution à la pauvreté, en vue de leur offrir une meilleure condition de vie en occident. En Haïti, la pauvreté touche environ 78% de la population (LAQUE, 2000). Plus de 50% des enfants connaissent des conditions de vie précaire (Unicef, 2007). Bien que l'article 22 de la constitution, fasse l'obligation à l'État d'assurer la protection et la sécurité sociale des citoyens, le système de protection sociale demeure défaillant et n'a pas vraiment d'impacts considérables sur les conditions de vie de la population, particulièrement dans le cas des enfants, en dépit de l'existence d'un organisme public chargé de la protection des enfants (Mathieu, 2000). Dans ce cas de figure, l'adoption de sauvetage intrafamilial telle que pratiquée par nos répondants apparaît comme une dynamique répondant à un besoin de protection de l'enfance à travers l'adoption. Ce qui irait dans le sens des fondements moraux de l'adoption internationale (Pedro-Viejo, A. B., 2010).

Par ailleurs, certains gouvernements des pays sous-développés accordent une priorité à l'adoption internationale comme stratégie de lutte contre la pauvreté (Carderello 2009), sous prétexte que chaque enfant qui sort du pays constitue une épargne, mais aussi qu'il sera mieux dans une famille occidentale que dans son pays d'origine. Dans le cas d'Haïti, il est évident qu'aucun discours officiel n'assume publiquement jusqu'à présent cette assertion, mais certains comportements de l'État laissent augurer une telle tendance (Collard, 2005).

Toutefois, en dépit de la vision généreuse de cette forme de circulation d'enfants qui s'inscrit dans une perspective de protection, en l'occurrence créer un environnement sécurisant susceptible de favoriser le développement global de l'enfant à travers l'adoption internationale, cette approche s'avère limitée, puisqu'il s'agit des actions spontanées qui se réalisent dans un esprit de sauvetage d'un ou quelques individus, sans toucher pour autant le problème dans son fondement (Beràstegui, 2010). Dans le cas d'Haïti, il est indéniable que l'adoption intrafamiliale puisse apporter des changements profonds sur le plan socioéconomique chez l'adopté et permette la mise en place d'un certain niveau de protection à l'intention de ce dernier. Mais il serait erroné de conclure que l'adoption intrafamiliale puisse être, en soi, une solution au problème de la pauvreté. Compte tenu qu'il ne s'agit pas d'actions collectives et concertées qui ciblent les structures sociales du pays, vectrices de l'inégalité perverse dans la distribution des ressources et la mise en place des perspectives d'inclusion économique et sociale (Cardarelo, 2009), il s'agit donc d'actions isolées découlant d'une initiative individuelle préconisant une solution très fragmentée à un problème systémique. En ce sens, loin d'être une solution, l'adoption intrafamiliale en Haïti s'apparente mieux à une conséquence de la pauvreté et que par conséquent, elle ne peut pas contribuer de manière efficiente à la résolution de la pauvreté.

4.3.2 Réussite sociale de l'enfant

Pour la plupart des familles qui ont adopté dans leur famille élargie en Haïti, le désir d'adopter implique la réussite sur le plan socioéconomique de l'enfant comme motif de leur acte. Étant donné que le pays offre peu d'opportunité à ses fils et à ses filles, la possibilité d'un éventuel épanouissement socioéconomique n'est donc pas toujours

garantie dans l'état actuel des choses, selon ces adoptants. D'après ces parents, le Canada est un pays qui offre d'énormes possibilités de réussite sociale, dans cette dynamique, l'adoption serait, en quelque sorte, un moyen permettant à certains enfants de la parentèle de profiter de tous les atouts dont disposent les citoyens canadiens :

Le Canada est un pays qui donne beaucoup de possibilité. Il y a beaucoup de possibilités ici. Si vous ne cherchez pas, vous ne trouverez pas. Il faut être seulement motivé. Les possibilités sont là. Faire venir l'enfant au Canada, c'est lui donner une chance de subvenir à ses besoins à l'avenir et réussir dans la vie. C'est la seule façon d'avoir un avenir meilleur (Céline).

Lorsque vous réalisez une adoption comme ça, vous retirez l'enfant d'Haïti. Vous connaissez le contexte du pays. En plus, la plupart des familles sont des grandes familles et ont beaucoup de difficultés. En ce sens, vous donnez un coup de main à l'enfant et c'est une grande avancée pour lui (Francine).

En Haïti, au niveau des quartiers populaires et des communautés rurales, la réussite sociale de l'enfant est souvent perçue comme la réussite des parents eux-mêmes. Cela est dû au rôle que celui-ci est appelé à jouer dans leur vie pendant leurs vieux jours. En effet, dans un pays où le régime de pension à la retraite cible exclusivement les gens qui ont fait une carrière dans un emploi, et que la majorité de la population travaille dans le secteur informel, ne bénéficiant d'aucune police d'assurance sociale, l'enfant, une fois qu'il a intégré le marché du travail, occupe une place de choix dans la vie de ses parents, puisque dans la plupart des cas, c'est lui qui fournit les moyens économiques et le support moral nécessaires à leur survie. Dans cette dynamique, la réussite sociale prend une dimension prépondérante, car dans le langage populaire, l'enfant représente un 'trésor caché', dont la découverte demande parfois des sacrifices hors du commun, un 'bâton de vieillesse' et donc, une sorte de compte d'épargne destiné à alimenter leur fonds de retraite. En ce sens, l'échec de l'enfant sur le plan économique peut s'avérer catastrophique pour toute la famille qui peut se voir enlisée dans la misère la plus sombre au cours de la vieillesse. Toutefois, la réussite sociale dont il est question passe nécessairement par un emploi bien rémunéré. Or, dans ce pays, l'accès au travail est limité et les recherches d'emploi prennent souvent une dimension de parcours du

combattant. L'économie urbaine reste à l'état rachitique, essentiellement liée au commerce international et en faible volume (CEPALC, 2005), se trouve dans l'incapacité de créer des emplois à grande échelle et l'État, pour sa part, n'arrive pas à présenter une alternative valable. En effet, dans ce contexte national marqué par l'insécurité d'emploi et la précarité sur le plan socioéconomique, il devient donc nécessaire que les masses populaires présentent leur alternative : la solidarité. La notion de solidarité prend ici une importance fondamentale qui déborde les frontières d'une famille pour s'étendre au niveau communautaire. Elle constitue un réseau de protection autour de l'enfant permettant de mettre en place des liens basés sur l'entraide mutuelle dans les milieux ruraux et dans les quartiers populaires (Kuyu, 2005), et contribue, en quelque sorte, à la réussite de certains enfants.

Dans certains cas, l'enfant est accueilli dans les villes par un proche de la famille pour pouvoir aller à l'école, ou entrer à l'Université. Au niveau de la diaspora, la contribution à la réussite sociale des enfants en Haïti est importante. Chaque année, elle mobilise des sommes d'argent considérables pour faciliter l'accès à l'éducation et ultimement à l'Université. Mais cette solidarité va parfois plus loin. Elle prend dans certains cas une dimension d'aide à la migration. En effet, Plusieurs auteurs tels qu'Audebert (2005) et Paul (2008), signalent que la diaspora haïtienne, à travers des programmes de parrainage en Amérique du nord et des familles transnationale qu'elle met en place, finance le voyage de nombreux Haïtiens. Mais l'adoption intrafamiliale en Haïti, telle que pratiquée par certains ressortissants haïtiens à Montréal n'échappe pas non plus à cette perspective, puisque certains se livrent à ce phénomène juste pour assurer la réussite sociale de leur proche, étant donné qu'en Haïti, le seul fait de voyager ou de résider dans un pays occidental est dans une certaine mesure considéré comme un indice de réussite sociale. D'où une velléité de réussite d'une proche de la famille qui est parfois traduite par une adoption intrafamiliale.

4.3.3 Accès à l'éducation

L'accès à une éducation de qualité dans le pays hôte constitue également un des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti. Étant donné que certains parents adoptifs voient dans leur acte une initiative efficace pour assurer une perspective d'avenir de leurs enfants :

J'ai adopté trois enfants de mon petit frère. Ces gens vivaient dans un quartier difficile. L'enfant peut aller à l'école et termine avec leurs études certes, mais après, il peut rester sur le pavé pendant toute sa vie. Il faut dire aussi que leur père était vraiment inquiet de l'avenir de ses enfants. Parce que les enfants grandissent et leur âge augmente et il n'a pas de moyens pour les aider (Céline)

Chaque enfant qu'on retire dans un pays sous-développé et que vous le faites rentrer dans un pays industrialisé, c'est plus de possibilité que vous lui donnez pour qu'il devienne un grand avocat, agronome ou un grand médecin (Francine).

De nos jours, il est établi de fait que l'éducation est un facteur primordial du développement humain et la clé du progrès et de la réussite individuelle. Mais ce développement humain et cette réussite individuelle dépendent avant tout de la facilité d'accès à une éducation de bonne qualité. Pourtant, en Haïti, l'accès à l'éducation n'est pas toujours garanti pour les enfants issus de milieux populaires de villes et ruraux et encore plus difficile pour une éducation capable de transmettre un savoir qui répond aux exigences du marché du travail. Dans un pays où l'éducation est privée à 90% (Human Rights, 2011) et que paradoxalement 71% de la population vit dans la pauvreté (PMCE, 2004.), il est évident que l'accès à une éducation préconisant le savoir-faire et la capacité de réalisation pleine du potentiel de l'élève est manifestement inaccessible, étant donné que la qualité de l'éducation reçue est fonction de la capacité des parents à payer les frais de scolarité. Cette situation a pour conséquence un taux d'abandon et de déperdition scolaire évalués à 50 % environ (Human Rights, 2011) ; aussi les fils et filles des masses populaires n'arrivent toujours pas à accéder à une éducation de qualité, vu leur faible capacité économique. Cela place souvent l'enfant en position défavorable sur le marché du travail après ses études. En dépit de la préconisation de la gratuité de l'éducation primaire par l'article 32,3 de la constitution de 1987, l'État ne représente que 10% de l'éducation dans le pays, ce qui met en relief que l'éducation n'est pas une priorité de l'État. Cette présence timide a peu d'impacts en termes de capacité d'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le pays. Or, en Haïti, la réussite sociale est souvent tributaire d'un emploi relativement bien rémunéré. Dans un pays où le chômage est souvent en hausse, l'accessibilité au marché du travail implique, en plus d'un réseau

social étendu, une formation professionnelle de qualité. Cela n'est pas garanti dans l'état actuel des choses, d'où l'émergence des initiatives de toutes sortes au niveau populaire en vue de contourner ces obstacles. Face à ce manque de perspective d'avenir, la diaspora exprime la résistance d'un peuple qui projette sa solidarité sociale au-delà des frontières nationales à l'égard de son pays d'origine (Audebert, 2006 ; 2012).

Ainsi, l'adoption intrafamiliale s'inscrit dans une perspective visant à faciliter à l'adopté à la possibilité d'épanouissement socioprofessionnel, un des vecteurs de la réussite sociale, qui, elle se fonde sur l'accès à une éducation de qualité. À ce niveau de l'analyse, il convient de se demander pourquoi la question de la réussite sociale constitue une inquiétude aussi forte au point d'aller adopter des enfants dans la famille élargie. En fait, l'idée de l'émancipation d'un enfant d'une sœur ou d'un frère a toujours été une préoccupation au niveau de la diaspora haïtienne. Vu que l'échec de l'enfant, comme nous l'avons souligné, peut entraîner des conséquences néfastes sur toute la famille, mais aussi des impacts négatifs sur la diaspora elle-même qui risque de se trouver dans l'obligation de soutenir indéfiniment sa famille en Haïti au niveau économique. Par contre, la réussite de l'enfant peut changer la donne, puisqu'il est appelé à partager le poids économique de la famille (Legrand, 1995), ce qui entraînerait une réduction considérable des responsabilités de la diaspora vis-à-vis de la famille restée dans le pays.

Par ailleurs, l'attente des parents biologiques n'est pas différente de celle des adoptants, vu que l'adoption de leurs enfants par un membre de la famille vivant à Montréal est susceptible de modifier la chance de réussite de l'adopté :

Les parents biologiques souhaitent que leurs enfants progressent. Qu'ils vont à l'école. Quelque chose de bien et bon, c'est leur attente et leurs enfants soient de bons enfants et qu'ils ont un meilleur avenir. La réussite sociale. Il ya beaucoup de possibilités ici. C'est pour ça. Ils veulent qu'ils ne soient pas comme les enfants d'Haïti qui n'ont pas d'opportunité à leur portée. Ces parents-là sont conscients des possibilités de réussite qu'il ya au Canada et espère que leurs enfants soient réussis socialement (Céline).

Dans l'imaginaire populaire haïtien et même à certains niveaux de la classe moyenne, le fait de voyager est souvent considéré comme un facteur de réussite et sujet d'estime de

soi non seulement pour le voyageur, mais aussi pour des membres de la famille. Vivre en Occident est souvent synonyme d'enrichissement. Étant donné que l'Occident est riche, il suffit d'y résider pour être riche à son tour. Le train de vie des membres de la diaspora pendant leur court séjour en Haïti constitue généralement un élément de preuve irréfutable des opportunités possibles qu'offre le pays hôte. De plus, les familles qui ont des membres à l'étranger ayant bénéficié des transferts jouissent parfois d'un statut social privilégié dans leur quartier et sont prêtes à investir dans le départ d'autres membres de la famille. Quant aux familles non bénéficiaires, la principale voie de sortie perçue est souvent l'envoi d'un membre de la famille à l'étranger (Paul, 2008). Cette perception de l'Occident chez les Haïtiens permet, en effet, de comprendre le sens du discours de certains parents biologiques, qui sont convaincus que donner leurs enfants en adoption à un membre de la parentèle vivant au Canada, c'est donc lui ouvrir la voie à une perspective d'avenir qui tend vers la prospérité, qui en retour, aura des impacts sur toute la famille des parents biologiques.

Certains parents biologiques ne s'attendaient pas à ce qu'ils soient un jour impliqués dans un projet d'adoption de leurs propres enfants. Ils ont reçu la nouvelle de projet d'adoption de leur enfant de façon abasourdissante.

Cette nouvelle (du projet d'adoption) a été reçue comme un coup de grâce. C'était une fête pour la famille ce jour-là. Jusqu'à présent le père pleure quand il parle avec moi. Mais c'est un cri de joie (Céline).

Quand ils étaient informés de mon projet, ils étaient très contents. Ils ont reçu la nouvelle comme un cadeau du ciel (Evelyne).

Cette forme d'idéalisation des sociétés occidentales permet de comprendre le niveau d'enthousiasme et d'émotions suscitées chez certains parents biologiques à la prise de connaissance du projet d'adoption de leurs enfants par un membre de la famille vivant à Montréal. Ce comportement des parents de naissance peut paraître contrastant, vu que généralement en adoption internationale, l'initiative de donner un enfant en adoption est prise par ses parents biologiques ou son tuteur. Et son départ cède souvent la place à un deuil qui n'est pas toujours consolable, surtout quand cette décision est prise sous l'effet

des contraintes liés aux conditions socioéconomiques difficiles, obligeant des parents à donner leur enfant qu'ils aiment et qu'ils continueront à aimer, mais qu'ils n'auront une possibilité quasiment négligeable de le revoir. C'est aussi paradoxal que l'offre d'adoption formulée par l'adoptant, ce qui est assez atypique en adoption internationale. Mais cela n'a pas empêché pour autant l'éclatement de cris de joie chez certains parents de naissance à la prise de connaissance de l'intention d'un membre de la famille vivant à l'étranger d'adopter un de leurs enfants. Cela est dû au fait que dans l'esprit de ces parents, il ne s'agit pas vraiment d'une adoption proprement dite, non seulement par ce qu'ils vont, de fait, maintenir les relations de filiation avec l'adopté, mais aussi par ce que l'enfant restera dans la famille élargie. De plus, dans la tradition haïtienne, élever l'enfant d'une sœur ou d'un frère ou un même d'un voisin est une pratique bien ancrée dans la réalité, bien que ca ne se passe pas toujours sans problèmes⁵. Dans cette dynamique, ces parents n'ont pas raison d'appréhender l'adoption comme une initiative visant à leur priver de contact, de droits de regard et d'être informés de leurs enfants, mais le percevant probablement comme un acte qui leur permettra de bénéficier des mêmes privilèges que d'autres familles ayant un membre de la famille dans un pays occidental. D'ailleurs dans certains cas, le terme d'adoption n'est pas été utilisé pour expliquer le projet. Comme l'on dit dans le langage courant en matière de circulation d'enfant, c'est le verbe «prendre» qu'on utilise pour expliquer le projet. Quant au mot d'adoption, il sera utilisé dans le cadre des procédures légales.

4.4 Avoir le contrôle de l'aide à l'enfant

Au cours de ces dernières décennies, l'on assiste de plus en plus à l'émergence d'un nouveau paradigme chez les bailleurs de fonds traditionnels : celui de contrôler directement l'aide donnée aux bénéficiaires. L'adoption intrafamiliale en Haïti n'a pas échappé à cette tendance.

En effet, certaines personnes choisissent d'adopter dans le souci de voir les effets concrets de leur aide sur les bénéficiaires. Cette décision fait parfois suite aux divers essais infructueux du financement des activités génératrices de revenu à l'intention des

⁵ Certains enfants qui sont accueillis par un de leurs proches parents pour y être élevé sont traités comme des domestiques.

parents de naissance en vue de les aider à surmonter les difficultés auxquelles ils font face et de répondre avec une certaine efficacité aux besoins de leurs enfants :

Je ne sais pas combien de fois que j'ai envoyé de l'argent en Haïti pour créer un petit commerce, mais peu de temps après, on m'appelle toujours pour me dire qu'il n'y a plus d'argent. En ce sens, je me suis rendu compte que si je ne prends pas les enfants, j'aurai toujours à envoyer de l'argent en Haïti (Céline).

Dans cette logique, l'adoption a pour motif d'assurer la gestion et le contrôle de l'aide fournie à l'enfant. En effet, vu que l'aide destinée à l'enfant ne produit pas les effets attendus, sa mise sous contrôle permet de toucher directement la cible, ce qui empêcherait, à l'avenir, que le bénéficiaire dépend indéfiniment de son aide. Ce souci a toute son importance, puisque la décision d'aider quelqu'un implique, en quelque sorte, de sacrifier en partie son épargne et même ses projets pour se tourner vers l'autre. Cette logique veut que l'aide aille non seulement à sa destination, mais aussi produit des effets concrets.

4.5 Désengagement social

Certains parents qui adoptent un enfant dans leur famille élargie en Haïti, voient dans l'adoption un mécanisme susceptible d'être mis en œuvre pour apporter une aide efficace et plus directe à l'enfant mais aussi à la famille biologique de ce dernier. Mais elle permet aussi de réduire le coût de l'aide apportée à l'enfant :

J'ai une amie qui a adopté 6 enfants. Tous sont filles et fils de ses frères et sœurs. Elle m'a vraiment encouragée. Toutes ces adoptions se réalisent pour la même cause : aider la famille. En Haïti, quand un membre de la famille émerge économiquement, il soutient les autres. C'est la seule raison pour laquelle nous adoptons. Parce que moi, je n'ai pas d'enfants, ça ne me dérange pas. Quand j'ai adopté, j'ai eu 50 ans. Je ne voulais pas me marier, je n'ai pas d'enfants, mais ce n'est pas un problème, je vis très bien (Céline).

Certains de nos répondants inscrivent leurs actions dans une logique de continuation de leur engagement social à l'intention des plus démunis de leur communauté en Haïti. Installé à Montréal, étant donné qu'il devient plus compliqué pour eux d'exercer ce rôle

de bon samaritain dans leur pays d'origine, ils désirent adopter des enfants dans leur famille élargie pour pouvoir continuer à aider :

Depuis très jeune âge, j'ai commencé à donner des aides morales, matérielle, donc, toute forme d'aide. Lorsqu'il y a des enfants en difficulté, je les accueille chez moi et je les donne à manger. Même des adultes viennent parfois. Je les donne de l'argent. C'est presque comme ça que j'ai dépensé mon argent. Je les ai même logés parfois chez moi. J'ai vraiment investi dans l'humanitaire quand j'ai été en Haïti. C'est comme ça que j'étais. J'étais toujours engagée dans la communauté et je suis toujours comme ça jusqu'à présent. Je suis quelqu'un qui veut toujours rendre heureux à ceux qui m'entourent (Celine).

Quand j'ai commencé les démarches pour l'adoption, j'étais claire avec eux (les agents de l'immigration), je vais prendre les enfants, ce n'est pas par ce que j'ai besoin des enfants, mais c'est un moyen de les aider. C'est une forme de solidarité et ils étaient très contents avec, ça par ce qu'aussitôt que je leur ai expliqué comme ça, ils ont accepté (Celine).

Dans cette dynamique, l'adoption intrafamiliale en Haïti, telle que nous l'étudions dans le cadre de cette recherche, a puisé son origine dans les formes de solidarité qui existent au niveau des familles élargies et dans les liens communautaires du pays. Cette forme de circulation d'enfants a pour motif d'apporter une aide plus efficace à la famille élargie par un membre vivant dans la diaspora. En effet, dans sa recherche sur la diaspora haïtienne à Miami, Audebert (2006, 2012) stipule que la communauté haïtienne a été manifestement très active dès qu'il s'agit de faciliter la mobilité des haïtiens dans l'espace caribéen et nord-américain. Cette mobilité est rendue possible grâce à des familles transnationales mises en place dans ces parties du monde. Cette forme de solidarité a souvent pris différentes formes telles que l'accueil de nouveaux arrivants, le parrainage etc. l'adoption intrafamiliale en Haïti, en ce sens, vient renforcer les formes de circulations traditionnelles des haïtiens dans l'espace nord-américain, particulièrement à Montréal.

Mais ces adoptions se réalisent aussi pour répondre à un besoin de rationalisation, qui vise à réduire le coût de l'aide à l'enfant. Ces stratégies permettent, en effet, d'éviter les frais et le coût d'échange des devises dollars américains/canadiens réclamés par les agences de transfert.

Moi et ma femme, nous étions en train de réfléchir sur les meilleurs moyens d'aider mes deux frères en Haïti, nous avons conclu d'adopter un enfant pour chacun. Vu les règlements de la migration, je ne peux pas entrer mes frères, j'ai décidé donc d'adopter un des enfants de chacun. Ainsi, rendus à l'âge adulte, ils prendront ma relève en ce qui a trait au soutien financier à leurs parents (Durosaire).

Pour garantir la réussite du projet, les enfants doivent garder un contact régulier avec leurs parents de naissance. Ainsi, ils sont autorisés à échanger des appels téléphoniques et ils sont même retournés dans la famille pour passer un long séjour avec eux :

Parce que dans le fond, nous n'avons pas adopté pour avoir plus d'enfants. C'est juste dans le but humanitaire. Nous avons voulu aider les deux frères de mon mari en Haïti qui ont plusieurs enfants. Nous avons donc adopté un enfant pour chacun d'eux, car n'avions pas d'autres possibilités pour le faire. C'est la raison pour laquelle avons conservé le nom de leurs parents de manière à ce qu'ils puissent être capables d'aider leurs propres parents. C'est pour ça que nous les avons envoyés en vacances en Haïti auprès d'eux, de façon qu'ils maintiennent contact, même s'ils avoient des contacts réguliers au téléphone. Mais nous avons voulu aussi être assurés que les enfants étaient allés sur place et passés un certain temps avec leurs parents, cela leurs permettra de leur aider une fois avoir une vie meilleure. (Evelyne).

En fait, en procédant ainsi, ces parents veulent développer et maintenir chez les enfants un certain esprit d'appartenance à leurs parents de naissance, étape qui selon eux, est fondamentale pour cultiver la pitié et la générosité nécessaire chez l'enfant envers leurs parents biologiques, à lui permettre de s'engager à son tour à les aider.

Par ailleurs, il nous paraît intéressant de constater les différentes stratégies sous-jacentes à l'adoption intrafamiliale en Haïti. En effet, si certains parents qui adoptent un enfant dans leur famille en Haïti, agissent dans un souci de solidarité ou de sauvetage, d'autres

partent de cette même forme de solidarité pour se désengager socialement à moyen termes envers la famille élargie. Par ailleurs, en adoptant dans enfants des frères en difficulté de subvenir effacement aux besoins de ses enfants, par faute des moyens économiques, ces parents ont voulu faire d'une pierre, deux coups. Ils manifestent leur solidarité envers la famille, ce qui est souvent une attente de cette dernière envers leurs membres vivant dans la diaspora. Par contre, ces parents adoptifs, eux aussi, ont formulé leur propre attente. Celle-ci n'est pas destinée aux parents biologiques mais envers les adoptés. L'enjeu, est que ces derniers accèdent au marché du travail, puissent prendre à leur tour la responsabilité d'aider financièrement leurs parents de naissance en Haïti en accédant au marché du travail. Ainsi, les adoptants peuvent se retirer progressivement du processus d'aide. Par ailleurs, cet engagement social de l'adopté à l'égard de ses parents biologiques ne sera pas un acte de générosité qui dépend de la bonne volonté de la personne, mais parfois un moyen pour répondre aux exigences de la société haïtienne.

Dans cette dynamique, ces adoptants cherchent à jouer leur rôle comme étant membres de la famille qui sont relativement émancipés et se croient avoir une responsabilité sociale envers la famille et leur communauté d'origine en Haïti. En ce sens, ils font probablement bonne figure aux yeux de ces dernières, vu que leur acte s'inscrit d'emblée dans une dynamique de mobilité d'enfants, une pratique bien ancrée dans la tradition haïtienne.

Cet aspect de l'adoption intrafamiliale en Haïti nous permet de comprendre que l'adoption intrafamiliale n'est pas toujours un phénomène désintéressé. Elle répond parfois à des stratégies pour s'esquiver du poids social qui, de fait, oblige les plus nantis des familles pauvres à soutenir financièrement les plus démunis, sous peine de critiques acerbes. Cette situation peut parfois poser des problèmes, vu qu'il constitue un obstacle à l'émancipation complète de celui qui cherche à s'émanciper dans la famille, étant donné le poids des autres à sa charge (Bijoux, 1989).

Cette dynamique nous place d'emblée en présence des acteurs stratégiques qui définissent leurs actions en fonction des besoins. Mais il faut signaler aussi que la frontière de cette aide à la famille et l'action rationnelle de l'acteur pour satisfaire ses propres besoins n'est pas trop étanche, puisqu'il vise à poser une action qui peut avoir une retombée directe à court terme sur les adoptés et à moyen et à long terme mais

indirectement sur leurs parents biologiques. Il reste maintenant à regarder l'impact de cette rationalité sur les liens parent-enfant au niveau de la famille adoptive.

4.6 Maintenir des liens de filiation à distance

Le mode de perception des relations familiales et communautaires en Haïti constitue un des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti. Mais ces motifs peuvent être davantage renforcés quand ils s'inscrivent dans une dynamique de resserrement des liens au sein d'un clan et de maintien des liens de filiation à distance. Cela répond, en effet, à une culture qui valorise des sentiments et l'esprit d'appartenance forts à la famille. En ce sens, l'adoption d'un enfant d'un membre de la famille peut être un instrument de renforcement des liens :

Cette adoption resserre beaucoup les relations entre moi et ma cousine (mère biologique des enfants adoptés) mais aussi dans toute la famille. On a toujours des réunions de famille à chaque année. Elles sont réalisées parfois aux États-Unis, parfois, c'est à Montréal (Sonia).

Tel que nous l'avons déjà souligné, en Haïti, les liens familiaux prennent une dimension particulière. Ils sont parfois tellement forts que jusqu'à présent certaines familles, tout en maintenant des relations avec d'autres, ont formé ce que Bijoux (1989) appelle «clan familial». Cet esprit de clan dont il est question fait partie intégrante de l'univers mental de l'Haïtien. Il semblerait que celui qui quitte le pays pour s'installer ailleurs, a du mal à se défaire de cette perception des relations sociales. Au contraire, il a tendance à innover par l'emploi de diverses stratégies pour maintenir à distance cette forme de filiation et jouer pleinement son rôle dans la famille et sa communauté d'origine depuis son pays d'accueil.

Par ailleurs, ce besoin de marquer sa présence dans sa communauté d'origine est facilité par le phénomène de globalisation qui permet une certaine mobilité humaine, la circulation des biens et des services et la technologie de communication qui facilite l'accès aux informations. Cela facilite, d'une part, une forme de liaison avec le pays d'origine et d'autre part, accroît considérablement le rythme des voyages du migrant dans

son pays d'origine, ce qui offre à ce dernier une marge de manœuvre considérable pour s'impliquer plus activement dans différentes activités sociopolitiques dans sa communauté d'origine y compris le domaine de protection des enfants. Cette dynamique a engendré, en effet, un resserrement des liens du migrant avec la population locale, de rester constamment présent dans la vie des gens dans la communauté d'origine et ainsi intensifier le sentiment d'appartenance. Tel que nous l'avons signalé, la communauté haïtienne ne fait pas exception. Son expérience est révélatrice d'une forme d'attache sociale au pays d'origine qui attire sans cesse les chercheurs intéressés au transnationalisme (Audebert, 2006)

Toutefois, une remise en perspective historique nous permettra d'inscrire dans le temps cette mémoire collective en diaspora tournée vers le terroir. Pour ce faire, il nous paraît indispensable de réfléchir sur le mode de socialisation de l'Haïtien, en lien avec le mode d'appropriation du territoire par la population des communautés rurales du pays. Cette forme de répartition sur le territoire est, de fait, considérée comme motrice de la culture haïtienne. Elle est présentée dans le système de Lakou de Paul Moral (1961, cité par Bastien (1986) dans les années 60. Il s'agit d'un ensemble de petites maisons en forme de dos de cheval, construites autour d'une maison principale qui appartient au père spirituel de 'Lakou'. Mais ce père détenait un pouvoir réel sur les habitants de cet espace, composé essentiellement de ses descendants directs ou indirects. En cas de conflit, l'on fait appel à lui, en vue d'une résolution pacifique en famille. L'éclatement de ce système a donné lieu à de petites communautés rurales habitées souvent par des descendants de plusieurs «Lakou». Mais il n'a pas totalement éradiqué le sentiment dégagé comme valeur au sein de ce mode d'appropriation du territoire. Dans cette division territoriale, l'on assiste parfois à des luttes pour le pouvoir, puisqu'un leader doit nécessairement émerger et être appelé à jouer un rôle important dans la communauté : soit par ses conseils, soit par son implication dans des activités de développement et parfois même dans la résolution des conflits intra/inter familiaux. Or, depuis plus d'un demi-siècle, des haïtiens se sont engagés dans le processus migratoire à l'échelle internationale. Ce mouvement continu de population a profondément perturbé cette architecture sociale chez l'émigrant, car le pays hôte semble mieux adapté à une perspective économique, qu'à une dynamique d'épanouissement sociopolitique. D'où un retournement du regard

vers la mère-patrie, précisément vers la communauté d'origine, à la recherche de cette espace de pouvoir et d'influence perdu dans le processus migratoire.

Pour ce faire, des organismes, sont alors créés au niveau de la diaspora avec pour objectif de participer dans activités de développement en Haïti. Cette stratégie permet à l'émigrant, de recouvrer son espace d'épanouissement sociopolitique comme acteur de changement dans son pays d'origine, tout en étant à distance. Ainsi, il participe dans les activités de développement, en finançant des microprojets de développement par la mise en place des articulations entre des organismes communautaires locaux, en Haïti et ceux de la diaspora.

Cette forme de relation, ne permet-elle pas de créer un véritable espace d'influence et de pouvoir qui dépasse le niveau communautaire en Haïti ? Probablement, puisque durant ces dernières années, la diaspora haïtienne est devenue un nouveau champ de bataille politique très prisé lors des campagnes électorales régionales et nationales en Haïti.

Par contre, voyons dans un angle plus restreint, comment ce nouveau schéma sociopolitique fonctionne dans certaines communautés en Haïti. Dans cette perspective, il convient de souligner que d'une part, les transferts d'argent et de biens qui permettent aux migrants de jouer un rôle très important au sein de leurs familles. Il arrive parfois que dans certaines grandes décisions, son dernier mot soit parfois sans appel, puis qu'il est souvent la source principale de revenu de la famille. En ce sens, même s'il n'est pas présent, il demeure très influent dans la famille. Sur le plan communautaire, sa cotisation pour la réalisation des fêtes régionales, les envois des kits scolaires dans leur communauté d'origine pour distribuer à des élèves à l'occasion de la réouverture des classes et sa participation dans des projets communautaires font souvent de lui un acteur important dans la communauté. D'autre part, la mise en place des familles transnationales dans différentes région caribéennes et nord-américaines, véritables points de liaison entre Haïti et la diaspora, joue un rôle déterminant en matière de la circulation des biens. Mais ces familles maîtrisent également avec une certaine précision des couloirs de circulation des personnes dans ces parties du monde et peuvent servir d'espaces transitoires pour accueillir de nouveaux immigrants. En effet, dans un pays où l'esprit de la population est souvent tourné vers la migration internationale, l'on comprend bien que l'influence de

ces familles n'est pas à inventer. Dans cette dynamique, l'adoption intrafamiliale participe à cette quête de filiation et de pouvoir dans la mesure où l'enfant adopté devient le centre névralgique des relations entre les parents biologiques et adoptifs.

4.7 Redevance sociale

Souvent, dans certaines sociétés traditionnelles, la plupart des enfants se voient attribuer un rôle social en fonction de la position qu'ils occupent dans l'ordre chronologique de naissance dans la famille. Ce rôle est couramment défini à l'avance selon que l'enfant soit l'ainé ou le benjamin. Dans un pays comme Haïti où les anciennes traditions sont encore présentes dans l'idiosyncrasie de la population, il semble difficile de n'être pas exempt de cette tradition. En effet, dans le cadre de cette recherche, un parent (Madame Francine) qui adopte sa petite sœur après la mort de ses parents en Haïti, avoue qu'elle agit par devoir en adoptant sa sœur.

Ce n'est pas pour faire la vantardise, mais dès mon plus jeune âge, j'ai entendu toujours dire que si vous êtes l'ainé de la famille et que la maman est décédée, vous êtes automatiquement devenue maman. C'est quelque chose qui est entré en moi et je remercie Dieu pour ça. En ce sens, aussi tôt que ma mère est morte, j'ai endossé ma responsabilité comme maman. Ainsi, je me suis dit : il faut entrer l'enfant au Canada, par ce qu'il n'y a personne pour l'aider en Haïti (Francine).

Ainsi, la redevance sociale⁶ constitue un motif de l'adoption intrafamiliale en Haïti. Mais cet esprit de redevance fait partie intégrante de l'imaginaire populaire haïtien. En effet, dans la culture populaire du pays, tout comme le benjamin est souvent considéré comme le 'bâton de vieillesse' par ses parents, l'ainé quant à lui se voit attribuer un droit de regard sur les autres enfants dans la famille. Dans certains cas, ce droit peut prendre la forme d'un simple soutien moral, mais l'on s'attend à ce que celui-ci intervienne économiquement au besoin ou dans la mesure où ses moyens le permettent. Toutefois, il faut souligner qu'en réalité, ce rôle social n'est pas forcément imputable au premier enfant, car dans la mesure où le premier né est mal empreint économiquement, c'est celui

⁶ Le thème redevance sociale est utilisé dans le sens d'une forme de dette ressentie par quelqu'un ou par un groupe de personnes à l'égard d'un autre groupe, d'une communauté ou d'une famille.

qui est socialement mieux positionné dans la famille qui joue ce rôle sans ignorer pour autant l'appui moral des aînés. Toutefois, à ce niveau, il faut relativiser un peu, puisque les plus nantis sont souvent les plus écoutés dans les familles traditionnelles en Haïti, bien entendu lorsqu'ils sont généreux envers les autres. Mais à défaut de ces personnes, une tante, un oncle ou un cousin peut intervenir auprès de l'enfant en vue de lui apporter son aide.

Par ailleurs, la société haïtienne, pour compenser un certain vide institutionnel au niveau de l'État, a développé des pratiques sociales. Ces dernières lui permettent de compenser tant bien que mal l'absence de l'État à bien des égards dans la société. Mais, les individus finissent par incorporer certaines de ces pratiques sociales au cours de leur processus de socialisation, ce qui, par la suite, leur permettra de donner une réponse automatique face à de tels problèmes (Bourdieu, 1976), puisque ce comportement fait partie intégrante d'un schème de pensée. En effet, le cas de madame Francine nous révèle une illustration intéressante des pratiques sociales, en Haïti, qui lui établissent, de fait, des obligations, en raison de sa position dans la famille, mais aussi à cause de sa position sociale. Il nous montre également comment cette dynamique sociale aide les gens à adopter un comportement responsable vis-à-vis de leur proche famille et comment celle-ci participe au bien-être de ceux dont l'existence est potentiellement menacée par des aléas de la vie.

Par ailleurs, en adoptant sa petite sœur après le décès de sa mère, madame Francine a accompli une obligation morale imposée, de fait, par la coutume haïtienne qui a mis en place un système d'entraide intrafamiliale et communautaire. Cette pratique est relativement normalisant au sein de la société haïtienne. En effet, les sentiments forts d'appartenance à la famille suscitent une forme de générosité envers les membres en difficulté. Cette générosité arrive parfois à éviter qu'un élément de la famille sombre dans la pire pauvreté quand les ressources le permettent, bien entendu. Ce qui pourrait à tout moment être un élément gênant pour une émancipée de la famille quand un de ses membres vit dans l'indigence.

En Haïti, comme nous l'avons déjà souligné, la politique de protection sociale de l'État est en défaillance. L'État brille souvent par son absence dans des communautés les plus reculées ou même dans des villes du pays, en matière de protection sociale. Dans ce cas,

les institutions publiques concernées n'interviennent pas toujours efficacement auprès des personnes en difficulté, plus précisément auprès des enfants en difficulté, qui représentent la catégorie la plus vulnérable. Dans cette dynamique, ces mécanismes de protection mis en place par les masses populaires se veulent une sorte de soupape, amortissant certains chocs en lien avec des situations difficiles auprès des gens en difficulté.

Dans cette perspective, la redevance sociale en Haïti, n'est pas un simple devoir accompli pour esquiver la pression sociale, mais un mécanisme de solidarité émergeant dans les milieux populaires qui permette de pallier à certains problèmes sociaux dus à l'inefficacité des interventions de l'État en matière de protection sociale en Haïti. En ce sens, cette redevance n'est pas un phénomène nouveau, mais les actions de la diaspora en Haïti ne fait que le rendre plus visible avec les dépenses nationales au niveau du social du pays, via les transferts envoyés aux familles. Par contre, si les adoptions intrafamiliales réalisées par des haïtiens québécois n'est pas non plus un phénomène récent, elle a tout de même gagné en ampleur au cours des dernières décennies et témoigne probablement d'une dimension de la redevance sociale qui déborde les frontières d'Haïti, en lien avec la nouvelle dynamique de la migration dans le contexte de la globalisation.

4.8 Don d'enfants

Le don d'enfant constitue l'un des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti. En effet, certains parents adoptifs qui ont adopté un enfant dans leur famille élargie en Haïti, ont affirmé qu'ils avaient la garde légale de celui-ci bien avant l'acte d'adoption :

La mère de deux de mes enfants était une bonne amie à moi. Elle était malade, et avant son décès, elle m'a donné la garde légale de ses enfants. Mais après sa mort, c'était son père qui s'occupait des enfants. Malheureusement, le père est par la suite décédé à son tour. J'ai décidé donc d'adopter les enfants(Jeannette).

J'ai été l'ami de la mère de l'enfant, la mère était malade, avant son décès, elle m'a donné la garde légale de l'enfant (Sonia).

Dans la société haïtienne, la mobilité des enfants d'une famille à l'autre se fait quasiment hors du contrôle de l'État. La famille d'accueil à l'occidentale est pratiquement inexistante et les institutions d'accueil pour enfants se réduisent aux orphelinats et aux

crèches qui, eux-mêmes, ne sont pas toujours bien vus par la population, en raison de la précarité de leur condition d'accueil. Cette réalité peut facilement créer un sentiment d'inquiétude pour la survie des enfants chez des parents qui sont dans l'incapacité d'assurer de façon continue la sécurité de son développement global dans un environnement stable. D'où le souci de confier ce dernier à une personne préalablement connue. En effet, en le confiant légalement à des amies, la mère biologique réalise un acte de 'don d'enfant'.

Toutefois, il faut souligner qu'en Haïti, le thème 'de don d'enfant' ne fait pas bonne augure aux yeux de la population. Il est perçu de façon dévalorisante pour une mère qui aurait donné son enfant en cadeau, car, vu que l'enfant est souvent considéré comme un trésor précieux et inestimable, il ne saurait être donné en cadeau. Pourtant, des enfants adoptés respectivement par Sonia et Jeannette ont été l'objet d'un 'don' bien avant leur adoption.

Maintenant, il me paraît donc important de chercher à comprendre pourquoi à un certain moment de la durée, les Haïtiens arrivent à dépasser de cette ligne d'interdiction sociale vis-à-vis des enfants. Ce fait, marque-t-il un début d'évolution du regard haïtien sur les enfants ou y a-t-il quelque chose qui se cache derrière ?

En fait, bien qu'Haïti figure parmi les pays en tête de liste de grands donateurs d'enfants à l'adoption internationale, les liens de filiation parents/enfants ne se brisent pas facilement. Dans cette perspective, un parent qui confie son enfant à une crèche pour être adopté, ne perçoit pas son action comme un 'don d'enfant', en signant l'acte d'adoption. Même si ce dernier est adopté par une famille occidentale, leurs parents biologiques restent souvent convaincus qu'il reviendra un jour. C'est la raison pour laquelle les mouvements d'enfants, qui se réalisent à l'intérieur de la société haïtienne, impliquent généralement le maintien des liens de filiation avec les parents de naissance.

Toutefois, la compréhension du 'don', dont bénéficient Sonia et Jeannette, implique nécessairement de placer cette transaction dans son contexte de réalisation. Ce qui nous porte à faire un lien entre les facteurs suivants : l'état de santé des parents biologiques des

enfants ; la préoccupation face à la déficience du système de protection de l'enfant en Haïti ; la confiance aux parents adoptifs et le regard portée sur la diaspora en Haïti.

Par ailleurs, chez les gens fortunés, pour s'assurer une meilleure tranquillité d'esprit et faciliter la vie de leurs héritiers, un testament est rédigé avant leur décès en vue d'une distribution de leur richesse entre leurs héritiers et leurs amis ou personnes bien aimées. Cela permet en fait d'éviter des conflits entre les intéressés. Par contre, chez les déshérités dont la vie se résume à une lutte pour la survie, ce n'est pas la répartition des richesses qui préoccupent les gens avant leur mort, mais les enfants dont l'existence est menacées par une éventuelle disparition de leurs parents.

Dans le cas des parents de ces enfants de Sonia et de Jeannette, il se trouve que leur état de santé soit affecté par une maladie. Il semblerait que tout espoir de surmonter cette détresse s'amincit avec le temps. Donc, le départ vers le séjour des morts apparaît inévitable. Or, en Haïti, le système de protection de l'enfant est en défaillance et n'arrive pas à gagner la confiance de la population. Ces parents ont compris que dans l'état actuel des choses, ils ne doivent pas se permettre de rester indifférents face à l'avenir de leurs enfants, et que seule des initiatives personnelles peuvent leur garantir la tranquillité d'esprit tant recherchée. Dans cette dynamique, l'option de 'don d'enfants' a gagné le dessus. Mais, cette décision est prise dans une optique bien spécifique : celle de donner aux enfants un environnement stable et sécurisant, capable de favoriser le développement global de l'enfant. D'où le choix des amies personnelles. Mais cet acte témoigne également un certain niveau de confiance mutuelle existant dans les relations d'amitié entre les deux intéressés. Une confiance qui apporte de la satisfaction et un sentiment de joie chez le donataire désigné :

C'est vraiment génial, parce qu'ils ont beaucoup de confiance en moi. Ils me font confiance. C'est comme si leurs enfants sont entre les mains de madame Roseline, ils n'auront du tout pas de problème. C'est comme s'ils étaient chez eux (Sonia).

Ce qu'on a pu remarquer dans le cadre de cette forme de circulation d'enfants, bien qu'il s'agisse d'un don, la transaction se réalise entre des amis de confiance. Or, en adoption internationale, le don est généralement fait à un inconnu. Ce qui réduit de manière

considérable la possibilité de percevoir la capacité de l'adoptant à développer des relations émotionnelles et sociale sécuritaire à l'enfant. Par contre, en désignant un donataire ami, les parents biologiques ont probablement voulu s'attaquer à ce risque. De plus ce choix a l'avantage de permettre d'éviter la rupture des liens de filiation avec l'enfant et de le garder dans la famille élargie.

4.9 Désir d'enfants

Le désir d'enfants représente l'argument le plus couramment utilisé pour justifier le choix d'adopter un enfant par la plupart des familles qui ont recourt à cette forme d'accès à l'enfant. Certaines adoptions intrafamiliales réalisées en Haïti par des ressortissants haïtiens à Montréal ne sont pas épargnées par cette tendance. En effet, des parents interviewés ont signifié :

Parce que moi, je suis présentement seule. J'avais un mari qui est parti et ne revient plus. Je suis présentement seule. Je ne voulais pas rester seule dans la maison et j'avais la possibilité d'occuper les enfants. Donc, j'ai adopté. (Sonia).

Le désir d'enfants constitue un des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti. De façon générale, la plupart des couples de notre échantillon qui ont procédé à l'adoption par désir d'enfants, agissent dans un souci de briser leur solitude. Dans ces cas, la décision d'adopter a été prise après avoir douloureusement éprouvé l'infertilité de l'un des conjoints. Le choix d'adopter répond souvent à une dynamique qui vise à aider le couple à surmonter les épreuves endurées dues à cette infertilité, et dans cette dynamique, l'adopté sert à combler le vide créé par la non procréation. Le cas de Sonia n'est pas différent de cette perspective. En effet, Sonia n'a pas d'enfants. Elle avait un mari qui l'a abandonnée à la maison. Après cette séparation, elle mène une vie solitaire. Mais elle travaille comme tout le monde et gagne assez d'argent pour élever des enfants. Cette situation peut à tout moment intensifier le désir d'adopter Sonia.

Par ailleurs, dans la tradition haïtienne, la famille avec des enfants est très valorisée. Et l'infertilité est souvent mal perçue. Pour réduire les effets de cette perception, les parents et amis lui donnent des enfants et la comblent d'amour et d'affection. Dans le cas de

Sonia, la proposition d'adoption a été faite par le père de l'enfant. Mais bien avant, elle voulait avoir ses propres enfants biologiques, ayant échoué à chaque fois, elle a décidé d'adopter :

Je voulais moi-même avoir des enfants, mais je n'ai pas réussi. J'ai fait 5 fausses couches au Canada. Je ne suis pas arrivé à avoir d'enfants (Sonia).

Ainsi, le choix d'adopter de Sonia se fait dans une logique de désir d'enfant, mais c'est aussi une stratégie qui vise à briser la solitude liée à l'absence d'enfants et au départ de son mari.

4.10 Relations parent-enfant post-adoption

D'une manière générale, les relations parent/enfant post-adoption sont mitigées. Certains participants attribuent cette problématique à des traumatismes vécus par l'enfant pendant la période d'abandon ou au fait que certaines adoptions sont réalisées tardivement (Cordell at al, 1985, Kuhl, 1985, Hoksbergen, at al. 1987, Kvist at al, cité Ouellette, 2000). L'adoption intrafamiliale en Haïti n'est pas exempte de ce phénomène. Certains parents, qui ont avoué avoir été confronté à ce genre de problème, sont persuadés que cela a un lien direct avec la tardiveté de l'adoption :

Quand j'ai adopté mes deux filles, elles avaient respectivement 9 et 10 ans. En fait, elles savaient qu'elles allaient être adoptées par un oncle qui réside au Canada, mais elles ne le connaissaient pas. Elles ont grandi dans une grande cour qui a beaucoup d'enfants. Elles jouaient à la longueur du jour avec eux. Elles avaient aussi de la liberté, mais avec l'adoption, celle-ci était considérablement réduite. Pourtant, elles n'étaient pas prêtes à négocier cette liberté. Cela a donné beaucoup de problème dans nos relations. Après un certain temps, elles ont quitté la maison. L'un d'entre elle arrivait même à se trouver dans une famille d'accueil (Evelyne).

La relation parent/enfant post-adoption constitue une problématique préoccupante pour bien des chercheurs qui s'intéressent à l'adoption internationale. Mais l'adoption intrafamiliale en Haïti se réalise dans un contexte qui permet à l'enfant de rester dans la famille élargie et n'affecte pas profondément les relations entre les parents de naissance

et l'enfant. Pourtant, cette forme de filiation n'est pas épargnée des difficultés dans les relations post-adoption.

En effet, selon les parents adoptifs, cette difficulté dans les relations serait liée à la tardiveté des adoptions. Ne faut-il pas aussi chercher ailleurs aussi les causes ?

La plupart des auteurs (Cordell et al, 1985, Kuhl, 1985, Hoksbergen, et al. 1987, Kvist et al, cité Ouellette, 2000), s'accordent pour dire que l'adoption tardive est souvent à la base des difficultés dans les relations de certains adoptés avec leurs parents adoptifs. Dans cette perspective, un enfant adopté à l'âge de 9 à 10 ans, tel qu'il est dans le cas des adoptions réalisées par Jeannette, comporte des risques assez élevés de faire face à des difficultés d'adaptation. Il est vrai que l'enfant reste dans sa famille élargie, mais son voyage à l'étranger lui a quand même occasionné une perte de repères que constituent ses parents de naissance et ses amis et toutes habitudes et pratiques culturelle apprises au cours de ses années de socialisation. De plus, l'adoptant et l'adopté ne se connaissent pas toujours avant l'adoption. Ce contexte peut probablement créer une situation d'angoisse qui met à mal la capacité de l'enfant à développer des relations sécuritaires avec ses nouveaux parents. Cette situation risque de constituer un obstacle majeur qui met également à mal la compétence des parents adoptifs à créer rapidement une relation basée sur la confiance et la complicité avec l'enfant, ce qui engendre souvent un sentiment de culpabilité et de colère chez l'adoptant (Linowitz et Bouthby, 1988; Harper, 1994, cité par Ouellette, 2000).

Toutefois, il faut signaler que la nature même du projet d'adoption pourrait être aussi à la base des difficultés dans les relations parent-enfant. Étant donné que cette filiation n'a pas été le fruit d'un désir d'enfants, mais parfois, d'une stratégie pour contourner la loi sur la migration, cela pourrait occasionner un certain biais au près des parents adoptifs dans les rapports avec l'enfant. Dans un tel cas de figure, il peut toujours s'avérer que l'adoptant attende une certaine gratitude de la part de l'enfant, comme une forme d'obéissance, du respect, de reconnaissance ou même une certaine contribution aux travaux domestiques. Vu que, dans certains cas, la construction du projet d'adoption a donc été taillée sur mesure pour se désengager envers les parents de naissance des enfants, on doit alors se demander s'il n'y a pas d'autres enjeux non dévoilés.

Par ailleurs, au moment des adoptions, certains enfants étaient très grands, jusqu'à 17 ans dans notre groupe de participants. Généralement, les projets d'adoption sont conçus par l'adoptant, qui annonce par la suite aux tuteurs ou parents biologiques son intention d'adopter leurs enfants. Mais ces derniers ne font pas toujours l'objet de consultation dans le but pour avoir leur point de vue.

Nous avons voulu adopté un enfant pour chacun de mes deux frères, comme nous n'étions pas en Haïti et que nous ne connaissons pas les enfants, nous avons demandé à un oncle à moi d'aller choisir un dans chaque famille. Ainsi, après le choix de mon oncle, nous avons commencé avec les démarches (Durosaire).

Ils participent dans le projet comme des bénéficiaires, mais probablement, ils n'ont pas été consultés pour donner leur consentement. Il faut toutefois souligner l'image que l'on se fait de l'Occident en Haïti, les conditions socioéconomiques du pays et la pression sociale liées à ces genres de mouvement de population ne laissent pas toujours la possibilité de refuser ce genre de projet. Cependant, certaines difficultés vécues dans les relations post-adoption poussent certains parents adoptifs à adopter un regard critique face à leur propre projet, ce qui pousse plus d'un à même questionner le fondement de leur acte d'adopter:

Nous avons voulu les aider. Nous avons cru que le projet d'adoption était le meilleur projet que nous pouvions avoir pour les aider. Mais c'est par la suite que nous avons compris que c'était notre projet. Ce n'était pas leur projet. Ils avaient peut-être leur propre projet. Parfois, on peut penser qu'on va faire du bien à une personne, mais cette personne ne le prend pas comme un bien, Mais tout ça, c'est par ce que ce n'étais pas leur projet (Evelyne).

Mais il faut signaler que même si le projet d'adoption visait au départ le bien-être de l'enfant, s'il n'est pas approprié par ce dernier, il peut entrer en porte-à-faux avec les articles 9 et 12 de la Convention relative au droit relative aux droits de l'enfant (1989), qui garantissent à ce dernier le droit de vivre avec ses parents mais aussi le droit de donner son opinion dans les décisions que le concernent. Toutefois, l'on ne peut pas arguer, à juste titre, que les enfants concernés ne voulaient pas se faire adopter, vu que nous

n'avons pas leur version des faits. Mais ce qu'il faut souligner est que les relations post-adoptions ont été affectées par des difficultés énormes.

Parallèlement, d'autres facteurs peuvent contribuer à mettre à mal les relations de convivialité qui s'ensuivent après l'adoption. Les différences de compréhension ou l'écart de perception sur certains sujets (comme l'amour) poussent des parents adoptifs à définir des règles de conduite, perçues comme une contrainte trop lourde du côté des enfants :

Le problème qui se pose, c'est que les enfants sont socialisés dans un système de valeur différent de la nôtre. Dans le fond, nous n'avons pas voulu que nos enfants se livrent dans des relations sentimentales trop tôt. Nous avons voulu que nos filles atteignent leur majorité avant de penser à ces genres de choses. Tout cela était notre valeur. Mais, elles avaient leurs propres valeurs. Ce qui se passe, c'est qu'elles étaient adoptées trop grandes et n'étaient pas prêtes à abandonner les valeurs véhiculées dans leur milieu de socialisation (Evelyne).

Ainsi, l'on se trouve en présence d'un conflit intergénérationnel qui oppose deux éléments de deux générations socialisés dans deux systèmes de valeurs différents. Cette différence de valeurs modélise différemment la vision et la manière d'être de chacun, donnant ainsi lieu à des comportements potentiellement intolérants, susceptibles d'engendrer des tensions qui déstabilisent le processus d'intégration familiale.

Toutefois, il faut préciser que des six parents adoptifs ayant répondu à ma question, cinq ont admis avoir vécu des difficultés dans les relations avec leur adopté. Mais il n'y a que madame Evelyne qui était capable d'exprimer, dans un langage assez clair les difficultés vécues dans les relations avec ses enfants. Il semblerait aussi que cette expérience lui a laissé des mauvais souvenirs qu'elle a parfois besoin de dégager, en l'expliquant aux autres. En raison que l'objectif de l'adoption était d'aider ses beau-frère en Haïti, mais vu le comportement des adoptés l'objectif n'a pas été atteint.

(Nous avons été déçus parce que nous n'avons pas atteint l'objectif poursuivi à travers l'adoption. Les enfants ont quitté la maison très tôt. Ils n'ont même pas resté pour finir leur étude secondaire, voire aider leurs parents (Évelyne).

Par contre, certains répondants ont préféré jouer de diplomatie, en faisant passer certains problèmes comme des faits normaux. D'autres parlent plutôt de « crise de

l'adolescence ». Mais ce qui est certain, indépendamment du terme choisi pour exprimer ces difficultés, ces adoptions ont connu presque le même sort: séparation de l'enfant de l'adoptant, avec ou sans l'appui de la DPJ. Toutefois, il faut faire remarquer aussi qu'il est difficile de préciser les causes, vu que la plupart des parents étaient manifestement réticents à parler de ces difficultés.

Il paraît important de souligner également que bien que l'adoption intrafamiliale ne rompt pas les relations entre l'enfant et les parents d'origine, elle peut créer un environnement tout à fait nouveau pour l'enfant où il est obligé de vivre auprès des gens qu'il ne connaissait pas avant. Certains cas d'adoption intrafamiliale en Haïti illustrent bien cette situation :

Quand j'ai adopté mes enfants, j'avais déjà 18 ans au Canada. Pendant toute cette période, je ne suis pas rentré en Haïti. Les enfants savaient qu'ils allaient être adoptés par un oncle qui vit au Canada, mais ils ne le connaissaient pas (Durosaire).

Cette situation nous permet de comprendre qu'à l'instar de l'adoption internationale, l'adoption intrafamiliale peut aussi donner lieu à des difficultés d'adaptation et peut être une source d'angoisse et de stress occasionnant des moments de tension qui sapent toute tentative visant à établir des relations cordiales avec l'adopté.

Nous avons eu beaucoup de difficultés avec les enfants. À un certains moments, le plus grand a quitté la maison et est allé au DPJ pour lui demander de lui trouver une famille d'accueil. Le DPJ nous a appelés (Moi et mon mari, Durosaire) pour savoir ce qui s'est passé. Nous avons eu des explications et on lui a demandé de retourner à la maison. Il ne voulait pas. Ainsi il a quitté notre maison. Par la suite, le plus grand a manipulé le plus petit en lui conseillant d'abandonner aussi notre maison (Évelyne). Le cas des adoptions de Durosaire et d'Évelyne, montre que les enfants savaient qu'ils allaient être adoptés par un oncle vivant au Canada, mais une personne quasiment inconnue ou du moins, connue de nom. Dans le cas où l'idée a été bien accueillie par ces derniers, l'on peut toujours se questionner si ces enfants avaient vraiment ressenti la nécessité d'avoir de nouveaux père et mère. De plus cette situation les met devant un fait accompli: intégrer une famille dont le fonctionnement au quotidien est parfois fortement imprégné par les normes culturelles

de la société hôte et qui n'a pas tenu compte du fait que ces enfants ont acquis certaines pratiques culturelles dans leur pays de naissance. Cela crée parfois des situations où l'enfant refuse catégoriquement d'accepter les valeurs de la nouvelle famille, ouvrant, du coup, la voie à des difficultés de toutes sortes au niveau relationnel aboutissant à l'abandon du toit des parents adoptifs.

4.11 Les implications

4.11.1 Implications pour la recherche

Cette recherche se veut une toute première qui tente de creuser une brèche en termes de production de savoir scientifique sur un thème jusque-là non exploré par les chercheurs. Elle nous permet de dégager une compréhension du phénomène à partir du point de vue des parents adoptifs. Nous avons, par contre, remarqué deux limites principales à ce travail qui peuvent faire l'objet de nouvelle recherche.

1^e, Vu que les parents biologiques n'ont pas été invités à participer à cette étude, il me paraît important de tenir compte de leur avis pour connaître leur motivation à s'impliquer dans un processus qui vise à les séparer de leurs enfants.

2^e, Étant donné qu'au moment des adoptions, la plupart des enfants adoptés ont déjà atteint l'âge d'adolescence, l'on peut comprendre qu'ils ont participé à ce processus pour des raisons qui ne sont pas forcément les mêmes que celles des parents adoptifs et biologiques. Dans cette dynamique, il me semble tout aussi intéressant d'explorer leur opinion pour savoir pourquoi ces enfants ont accepté de participer à un processus d'adoption qui implique de migrer dans un autre pays pour s'intégrer dans une nouvelle famille.

4.11.2 Implications pour la pratique

Rappelons qu'en Haïti, mise à part la période dictatoriale de Duvalier, la plupart des chercheurs évoquent la pauvreté comme cause de la migration et que cette migration est en partie alimentée par l'image que les gens ont reçue des immigrants haïtiens eux-mêmes. Ceci aurait pour effet que la plupart des haïtiens se voient comme un être qui, physiquement, vit dans son pays mais mentalement, se retourne vers un pays étranger (Paul, 2008 ; Audebert, 2004; Célius, 2011). Dans cette dynamique, le travail social

haïtien doit être plus proche de la population, en vue de les aider à mettre en place des programmes d'éducation populaire qui vise à créer une conscience collective pour lutter contre le système d'exclusion sociale mise en place par la société haïtienne. Parallèlement, si l'adoption intrafamiliale en Haïti est en partie liée au mode de relation sociale solidaire liant la diaspora haïtienne à leur communauté d'origine, cela pourrait constituer un champ d'intervention pour le travail social haïtien pour encourager la continuité de cette forme de relation, pour éviter des dérives susceptible de conduire au «restavèk» et de trafic d'enfants mais surtout faire de cette pratique un moteur de développement permettant à la population de trouver en Haïti le bien-être qu'elle cherche ailleurs.

En fin, le travail social haïtien doit mener une plaidoirie auprès de l'État haïtien pour la mise en place à la fois de fonds de support à l'enfance et un autre pour la prise en charge des travailleurs du secteur informel. Cela aura pour conséquence que l'enfant cesse d'être considéré comme un «baton vyeyès» et par contre moins enclin à faire l'objet d'une transaction sur la base de sa réussite sociale.

Conclusion

Dans certains pays en développement, le quotidien de la population est régi par certaines pratiques qui demeurent encore aujourd'hui traditionnelles. Et le mode de relations sociales comme la perception de l'autre dépendent grandement de ces traditions. Mais ces dernières sont souvent l'héritage d'une culture ancestrale lointaine dont on a du mal à remonter à l'origine, la résultante d'un ensemble de stratégies définies pour faire face à un problème existentiel de certaines catégories sociales, un moyen d'assurer la prédominance du pouvoir sur une tribu ou une communauté ou une forme de solidarité pour assurer la survie collective face à la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cette dynamique sociale, la place de l'enfant s'avère incontournable. Quand il n'est pas utilisé comme monnaie d'échange, il est le point focal qui mobilise l'attention de tous et de toutes dans un contexte social où il représente tout simplement celui qui est appelé à retirer ses parents de la pauvreté en cas de réussite sur le plan socioéconomique ou encore, représente leur espoir pour leurs vieux jours.

Par ailleurs, la mondialisation/globalisation a pour corolaire l'exode rural et le phénomène de la migration internationale. Cela a permis un débordement de ces pratiques au-delà de leur frontière naturelle pour s'étendre dans les grandes villes et au-delà des territoires nationaux. Une fois installé à l'extérieur, le migrant a tendance à se retourner vers son pays d'origine par attache sociale ou par quête d'espace d'épanouissement sociopolitique. Ainsi, grâce à ses réseaux dans sa communauté d'origine et parfois aux familles transnationales qu'il a mis en place dans son pays hôte, il participe à des activités de développement comme acteur social transnational évoluant dans le contexte diasporique. Haïti est loin d'échapper à cette tendance. Au contraire la dynamique des relations de la diaspora haïtienne avec son pays d'origine suscite la curiosité des sociologues qui s'intéressent à la dynamique de la migration transnationale (Audebert, 2006). Dans le cadre de ces relations qui s'intensifient de plus en plus, certains ressortissants haïtiens basés à Montréal ont adopté des enfants dans leur famille élargie en Haïti.

Dans le cadre de ce mémoire, l'objectif était celui de comprendre l'adoption intrafamiliale en Haïti faite par des haïtiens vivant à Montréal. Cette recherche est façonnée de manière à aborder ces motifs dans une dynamique de solidarité transnationale, en lien avec la migration internationale, dans le contexte de la globalisation. En effet, cette étude nous a permis de comprendre que l'adoption intrafamiliale en Haïti est la résultante d'un ensemble de stratégies très diversifiées. Elle est également la résultante d'un ensemble de stratégies mises en place autour de l'enfant pour assurer son bien-être, mais dans une perspective plus large qui vise à améliorer les conditions de vie de la famille de naissance de l'enfant. Ces stratégies s'inspirent souvent des liens communautaires basés sur la solidarité en Haïti et le regard porté sur l'enfant qui consiste à voir ce dernier potentiellement comme celui qui est appelé à prendre en charge ses parents dans leurs vieux jours, étant donné la quasi inexistence du système de protection sociale pour les aînés. Mais dans cette même perspective, certains parents adoptent aussi une logique de désengagement à moyen et à long terme envers la famille biologique de leur adopté. Ces adoptions s'apparentent à une sorte de résurgence à Montréal des modes de circulation d'enfants en Haïti qui, pour des raisons légales, obéissent aux lois de la migration canadienne en matière de circulation d'enfants. Cette dynamique, nous permet, à juste titre, de rejoindre Leblic (2004) qui signale que dans un monde globalisé, les formes traditionnelles de circulation d'enfants ont tendance à épouser un modèle unique de famille basé sur la vision occidentale.

Par ailleurs, cette recherche nous a permis également de comprendre que l'adoption intrafamiliale en Haïti n'est pas exemptée des motifs évoqués les plus couramment pour justifier le choix l'adopter. Il s'agit donc de désir d'enfants dû à l'infertilité (CODE, 2005). En ce sens, l'adoption sert à briser la solitude dans laquelle a vécu l'adoptant au moment qui précède l'adoption. Mais les propos de nos participants et l'analyse que nous en avons faite montre que chaque adoption est la résultante de plusieurs motifs combinés qui ne laissent pas toujours la possibilité de dégager un motif principal. Le don d'enfants constitue aussi un des motifs de l'adoption intrafamiliale en Haïti, mais nous avons compris qu'il s'agit d'un don intéressé c'est-à-dire «donner pour recevoir». Mais le véritable enjeu est l'enfant, puisqu'il est à la fois présenté dans la transaction

comme le produit à échanger et comme celui qui bénéficie directement des retombées du don, telles que l'amour et la protection. En réalité, ce dernier s'inscrit dans une dynamique obligeant des parents de naissance à trouver des familles potentiellement capable d'assurer la protection de leurs enfants avant le décès de ses parents de naissance.

Par ailleurs, nous avons également remarqué que l'adoption intrafamiliale en Haïti a été impulsée pour un souci de sauvetage des enfants aux prises à des problèmes de pauvreté et des difficultés qui mettent en péril la sécurité et le développement global du mineur. Ce sauvetage s'inscrit dans une logique de lutte contre la pauvreté des enfants en Haïti, mais aussi propulsé par un élan de générosité.

Cet acte altruiste, tout comme l'ensemble des stratégies mises en place pour aboutir à l'adoption d'un enfant dans la famille élargie, poursuit, en effet, un objectif noble qui est la protection des enfants, dans un pays où le nombre d'enfants en proie à des difficultés de protection est en hausse constante. Il est clair qu'en matière de protection, il n'y a pas de chiffres négligeables, vu qu'ils représentent la vie. Car l'état d'esprit et la vigueur de nos enfants sont le reflet d'une société qui projette un avenir meilleur. Toutefois, il faut souligner que ces actes sont quand même des actions qui révèlent d'un instinct individuel et spontané qui vise à apporter une solution sélective à un problème systémique. Il s'agit d'un acte dépourvu de tout sens organisationnel et qui ne s'inscrit pas dans la durée et que par conséquent, les quelques adoptions sporadiques décidées par des familles vivant dans la diaspora, bien qu'il s'agisse d'un phénomène grandissant, ne peut pas constituer une véritable lutte contre la pauvreté en Haïti. Mais elles traduisent, en tout cas, le sentiment d'un peuple qui est toujours solidaire avec ses proches et qui a su trouver des moyens d'expression de cette solidarité qu'il projette même à l'extérieur de son pays. La véritable lutte contre la pauvreté infantile doit s'inscrire dans une logique organisationnelle qui vise à agir sur les structures socioéconomiques génératrices de la pauvreté dans le pays. En ce sens, les travailleurs sociaux, étant qu'agents de changement doivent s'engager auprès des couches sociales les plus défavorisées de manière à les aider à construire des revendications afin d'exiger aux autorités étatiques un changement de cap en matière de protection sociale,

plus particulièrement en protection des enfants. Vu que l'ensemble de stratégies mises en place pour réaliser les adoptions intrafamiliales en Haïti consistent à contourner la pauvreté, tant que les autorités étatiques n'apportent pas des solutions efficaces et durables, la population sera toujours dans l'obligation d'inventer divers stratagèmes pour sauver un enfant de leur proche famille ou d'un ami. Donc, dans ce cas, agir en faveur de nos enfants s'avère une urgence, car une nation qui ne s'occupe pas de ses enfants est une nation sans lendemain et qui tend vers la disparition. Donc, la protection des enfants en Haïti constitue une condition sine qua non pour garantir l'avancement durable d'une société fondée sur la démocratie, la tranquillité d'esprit et la fraternité.

Références

ACPF (2012). *Adoption internationale du point de vue africain*. Addis Ababa: The African Policy Child Policy Forum. www.Africanchildforum.org

Alvaro, M. E. (2011). *El debate entre transnacionalismo y nacionalismo metodológico como marco teórico para comprensión del papel del empleo en la gobernabilidad de la migración en España*. Universidad de Navaro. Centro de Navaro de desarrollo internacional.

Adamec, C., Miller, L. C. (2007). *The encyclopedia of adoption*. Ed. 3rd ed, Facts on File New York.

Alterpresse (2012). Haïti-Migration : Zoom sur la récente vague migratoire haïtienne vers l'Amérique Latine. www.alterpresse.org. Tiré le 15 juillet 2013.

Alterpresse (2008). *Haïti: L'occupation américaine et ses conséquences profondes*. www.alterpresse.org. Tiré le 12/07/1012.

Alterpresse (2009). *Les transferts financiers de la diaspora et le financement du développement d'Haïti*. Tiré le 20 octobre 2012. www.alterpresse.org.

Anadon, M., Guillemette, F. (2006). *La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive?* Tiré le 13/03/2012 www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v5/anadon.pdf

Anglade, G. (2009). *Les haïtiens dans le monde*. http://www.lehman.cuny.edu/ile.en.ile/paroles/anglade_haitiens-monde.html

Anteby-Yemini, L., Berthomière, W. et Sheffer, G (2005). *Les diasporas : 200 ans d'histoire*. Presse universitaire de renne, Renne.

Audebert, C. (2004). *Immigration et insertion urbaine en Floride: Rôle de la famille transnationale haïtienne*. Revue européenne des migrations internationales. Vol.20 no|2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 8 octobre 2012. URL: <http://remi.revue.org>. 2027; Doi : 10.4000/remi. 2027.

Audebert. C. (2012). *La diaspora haïtienne*. Presse universitaire de Renne. www.pure-edition.fr.

Banque mondiale (2011). *Recueil de statistique sur les migrants et leur envoi de fonds*. 2ème éd. Tiré 12 octobre 2012.

<http://siteresources.worldbank.org/introspects/Resources/334934-1110315015165/Factbook2011French.pdf>

Barthélemy, G., Girault, C., (1993). *La république d'Haïti: État des lieux et perspectives*. Karthala.

Bastien, A. (1986). *Distribution spatiale des et structure démographique: La population haïtienne à Montréal 1971-1982*. Centre de recherche des caraïbes de l'Université de Montréal.

Beaulière, A. (2007). *Haïti dans l'impasse économique et sociale : Une analyse en termes de gouvernabilité*. Dans Bidart, P., Felouzis, G., Pierre, L. N., Pierre-Lominy, M.

J., Lucas, H., Bigot-Legros, G., Maurepas, L., Vieux, S. H., Duplan, Y. J.J., Berloquin-chassany, P., & Danroc, G. L'armattan. *Les recherches en sciences sociales et les mutations sociopolitiques et économiques*. Pp. 63-81.

Belleau, H. (2004). *Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté*. UNRS-Urbanisation, Culture et Société. No 1, 2004, P. 11-21- Efg-enrs.ca

Berthomière, W., Chavillon, C. (2005). *Les diasporas dans le monde : un état des lieux*. Karthala ; Pessac : MSHA, Paris.

Bijoux, L. (1995). *Regard critique sur la famille haïtienne*. Éd. Des Antilles, Port-au-Prince.

Bijoux, L. (1989). *Coup d'œil sur la famille haïtienne*. Éd. Des Antilles, Port-au-Prince.

Ben Jelili, R. (1997). *L'assimilation sociale des immigrants tunisiens en Europe et décision de migration de retour*. *Revue région et développement*. Article présenté au XXXIIIème colloque de l'ASRDLF 1-3 septembre 1997. 20/07/2013

Braudel, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*. Éd, Flammarion, Paris. Fiche de lecture présentée par Camille, P (2010-2011) à Majeure alternative management. HEC, Paris.

Cardarello, A. (2009). *Trafic légal des enfants au Brésil : l'adoption comme solution à la pauvreté*. *Anthropologie et Société*, vol. 33. No 1. P.49-64. <http://id.erudit.org/iderudit/037812ar>.

Castor, S., (2010). *Haïti : les racines historiques d'une construction nationale difficile*. Conférence-débat donnée au Centre de Recherche pour le Développement Internationale (CRDI). Vidéo. Youtube.

Cecilia, I.J. (2010). *Transnacionalismo y migración: aportación desde la teoría de Pierre Bourdieu*. Universidad Complutense de Madrid.

Célius, C. A. (2011). *Le défi haïtien: économie, dynamique sociopolitique et migration*. Éd., L'Harmattan, Paris.

Centre Latinoamericano y Caribeño de Demografía (CELADE), (2003). *La migración internacional en América latina y el Caribe: Tendencias y perfiles de los migrantes*. www.eclac.org/publicaciones/xml/.../lcl1871-p.pdf...

CEPAL (2006). *Migración internacional, derechos humanos en América latina y el Caribe: Síntesis y conclusión*. Tiré le 28 septembre 2012. www.cepal.org/publicaciones/xml/8/26608/LCW98-migracion.pdf

Châteauneuf, D. (2011). *Désir d'enfant, procréation médicalement assistée et adoption : réflexion sur la définition des liens de parenté*. Thèse présentée à l'Université de Montréal pour l'obtention d'un doctorat en Anthropologie.

Chomsky, N. (1993). *La tragédie d'Haïti*. Traduit en français par Christian Labarre. http://www.chomsky.fr/livres/an501_08.html.

CODE (2005). *L'adoption d'enfants: vers une humanisation de la législation en communauté française?* <http://www.lacode.be>

Collard, C. (2005). *Triste terrain de jeux, à propos de l'adoption internationale*.

<http://gradhiva.revues.org>. Document tiré le 12/01/12.

Collard, C. (2009), in *International adoption. Global inequalities and the Circulation of children*. (Marre, M. et Briggs, L. (2009)

Commission économique pour l'Amérique Latine, (2005). *Emploi et pauvreté en milieu urbain en Haïti*. www.eclac.cl. Tiré le 6 Avril 2011.

Coordination des ONGs pour le Droit des Enfants (CODE) (2005). *Adoption d'enfants: vers une humanisation de la législation en communauté française*. <http://www.lacode.be>

Decoste, G (1995). *La famille...composée autrement*. Bibliothèque nationale du Québec, Québec.

- Demortier, C. (2007). *L'adoption et sa face cachée*. Éd. Du Jubilé, Paris.
- Domingo, S. (2012). *Les politiques de l'adoption internationale dans l'espace européen: Complexité et débat*. Mémoire de master présenté à CIFEIEEI. <http://www.ie-ei.eu/IE-EI>
- Dumont, G.-F.(1995). *Les migrations internationales : Les nouvelles logiques migratoires*. SEDES. Paris.
- Durift-Varembont, J. P. (2003). *Adoption, paradigme de filiation*. In *adoption et filiation* (2013) sous la direction de Mastrangelo M.
- Francesca, C. (1995). *Caminhos da adoção*. Sao Paulo, éd. Cortez.
- Gauthier, B. (2009). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.
- Giguere, H., (1964). *Etude la population de la crèches Saint François D'Assise*. Mémoire de maîtrise en service social, Université de Montréal.
- Glaser, G, G. et Strauss, A. (2010). *La découverte de la théorisation ancrée : stratégies pour la recherche qualitative*. Individu et société, Armand Colin, Paris.
- Glaserfeld, V., E. (n.d.). Introduction à un constructiviste radical
<http://id.iderudit.org/iderudit/001573ar>.
- Gouvernement du Québec. (2012). *Planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*. Gouv.qc.ca. Consulté le 20 août 2012.
- Gouvernement du Québec. (2012). *Présence en 2011 des migrants admis au Québec de 2000 à 2009*. Gouv.qc.ca. Consulté le 20 août 2012.
- Gouvernement du Québec (2006). *L'adoption intrafamiliale ou par le conjoint*. <http://www.quebecadoption.net/adoption/locale/familiale.html>. Tiré le 20 août 2012.
- Grau E. et Mora R. (2005). *Vicisitudes in la vinculaci3n entre y hijo in la adopci3n internacional*, www.criafamilia.org. Tiré le 15 mars 2012.
- Grawitz, M. et Roger, P. (1991), *Méthode des sciences sociales*. Ed. Dalloz, Paris.
- Groulx, L. (1997). *Socio-anthropologie* [En ligne], N°2 | *La querelles autour des méthodes*. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index30.html>. Consulté le 02 octobre 2012.

Hegoa (1996). *Nacido por otra parte: Une ensayo sobre la migración internacional, el desarrollo y la equidad*. Tiré le 28 septembre 2012. [www.hegoa.ehu.es/dossierra/migracion/Nacido en otra parte.pdf](http://www.hegoa.ehu.es/dossierra/migracion/Nacido_en_otra_parte.pdf).

Human Right Watch (2011). *Le droit à l'éducation en Haïti. Douzième examen périodique universel. Mécanisme de l'influence de surveillance de droits de l'homme du conseil des droits de l'homme des nations Unies*. lib.ohchr.org/.../IIMA.

Icart, L. (2006). *Québec-en-Haïti : note pour une histoire*. <http://id.erudit.org/iderudit/014148ar>. Tiré le 10 août 2012

IBESR (2011). *Rapport d'évaluation des orphelinats et des crèches d'Haïti (2010-2011)*. Rapport non publié. Base de données de l'IBESR.

IBESR et Unicef (2007). *La protection des enfants; Conventions et principes internationaux et nationaux et lois nationales*. Rapport de recherche.

Instituto de investigaciones jurídicas (2001). *Estudios sobre la adopción internacional*. Universidad Nacional Autónoma de México.

ICMC (2006). *L'état de la migration en Haïti aujourd'hui : rapport présenté par Mgr François Gayot S.M.M au conseil de la commission internationale catholique pour la migration*. www.icmc.net/system/files/news/haiti_may_2006_pdf_15390.pdf

Kuyu, C. (2005). *Parenté et famille en Haïti: les héritages culturels africains*. Tiré le 20 février 2013. bc-club.blogspot.com/2005/02/parente-et-famille-en-haiti-les.html

Labelle, M., Larose, S. et Piché, V. (1983). *Émigration et immigration : les haïtiens au Québec*. <http://id.erudit.org/iderudit/001394ar>. Tiré le 10 Août 2012.

Lafleur, J.-M. (2005). *Le transnationalisme politique: pouvoir des communautés immigrées dans leurs pays d'accueil et pays d'origine*. Éd. Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.

Lallemand, S. (2004). *Mes mères et mes pères. Rapports entre filiation, terme de parenté et adoption-forestage*. In Isabelle, Leblic, *De l'adoption, des pratiques de filiation différentes*. Collection Anthropologie. Éd. Presse Universitaire Blaise Pascal, France.

Lammerant, I. (2004). *L'évolution des enjeux sur l'adoption nationale et internationale*. <https://www.usherbrooke.ca>.

Lavallée, C. (2007). *Pour une adoption québécoise à la mesure de chaque enfant*. <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/adoption-rap.pdf>. Tiré le 15 Mars 2012.

Leblic, I. (2004). *Circulation des enfants et parenté dans les sociétés Païci*. In Isabelle, Leblic, *De l'adoption, des pratiques de filiation différentes*. Collection Anthropologie. Éd. Presse Universitaire Blaise Pascal, France.

Lubérisse, Y. (2006). *Situation des aînés haïtiens au Québec*. www.potomitan.info/ayiti/aines. Tiré le 8 août 2012.

Luckerhoff, J., Guillemette, F. (2012). *Méthodologie de la théorisation enracinée : fondements, procédures et usages*. Presse de l'Université du Québec.

MARNDR (2011). *Plan directeur de vulgarisation agricole 2011-2016 : version préliminaire*. agriculture.gouv.ht.

Mathieu, S. (2000). *Rapport sur l'état des lieux de la protection sociale en Haïti*. Rapport préparé pour le bureau international du travail. www.ilo.org/gimi/gess/RessFileDownload.do;jsessionid...?ressourceId.

Melyon-Reinette, S. (2010). *De la dédiasporisation des jeunes Haïtiens à New-York*. Tiré le 28 septembre 2012. etudescaribeennes.revues.org > Numéros > 16 > Diasporas caribéennes.

Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) (2002). *Les fondements de la pratique de domesticité des enfants en Haïti*. Tiré le 20 Mars 2011. http://www.fafon.org/ais/other/haiti/childlabour/EEDH_Report_final_french.pdf

Ministère de la santé et des services sociaux et secrétariat à l'adoption internationale. (2000). *Code d'éthique des organismes agréés du Québec en adoption internationale*. Publications.msss.gouv.qc.ca. Tiré le 24/07/2012.

Ministère de l'Agriculture, des ressources Naturelles et de Développement Rural. (2011) *Plan de contingence agricole pour la saison cyclonique*. Haiti.humanitarianresponse.info/./MARNDR Tiré le 16/07/2012

Ministère des affaires sociales (Haïti), (2002). *Le fondement de la pratique de la domesticité en Haïti*. www.fafon.org. Tiré le 3 avril 2011.

Ministère de planification et de coopération externe(Haïti), (2004). *Carte de pauvreté d'Haïti*. www.mpce.gouv.ht. Tiré le 15 Mars 2011.

Ministère de planification et coopération externe (Haïti), (2008). *Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté : Pour réussir le saut qualitatif (DSNCRP)*. Port au Prince, Haïti: Henry Deschamps. Worldbank.org. Tiré le 15 mars 2011.

Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger(Haïti) (MHAVE) (2011). *Journée Nationale de la Diaspora*. Tiré le 25 octobre 2012. www.mhave.gouv.ht/index.php?...journée-nationale-de-la-diaspora.

Morin, F. (1993). *Entre visibilité et invisibilité : Les aléas identitaire des haïtiens à New-York et à Montréal*. Tiré le 14/10/2012. *Revue européenne de migration*. V 9, n°3. In : Trajets générationnels-immigrants et «ethniques», France et Québec, 147-176. Doi : 103406/remi, 11993.1373. http://www.persee.fr/web/revue/prescript/article/remi_0767-0752_num_9_3_1373.

MPCE (2007). *DouceMENT stratégique de réduction de la pauvreté : saut qualitatif*. Bibliothèque nationale d'Haïti/Imprimerie Henri Deschamps.

Naud, P-L. (2007). *La judiciarisation de la vie sociopolitique et économique en Haïti : enjeux et limites*. Tiré le 24/01/013. <http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2007-1-page-htm>. Droit et société, 2007/1no 65. p. 123-151.

Neil, G. (1985). *Classe, sexe et trajectoire socioprofessionnelle : le cas de l'immigration haïtienne au Québec*. <http://id.erudit.org/iderudit/60057ar>. Tiré 10 Août 2012.

Nepveu, P. (2009). *Le racisme au Québec : élément d'enquête*. <http://id.erudit.org/iderudit/34737ac>. Tiré 18/08/012

OIM (2003). *Las migraciones internacionales: Análisis y perspectivas para una política migración*. Documento de trabajo no 2. Tiré le 16 septembre 2012. www.cimal.cl/.../Documento_trabajo_cimal_02.p...

Ouellet, F. et Saint-Jacques, M.C. « les techniques d'échantillonnage » dans Mayer, R. et al (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Canada, Gaëtan Morin.

Ouellette, F.-R & Saint-Pierre, J. (2011). *Parenté, souveraineté et état civil des enfants adoptés*. *Enfances, familles, génération*, 14,51-76.

Ouellette, F.-R., Collard, C. & Lavallée (2005). *Les ajustements du droit aux nouvelles réalités de l'adoption internationale*. www.fqrsc.gouv.qc.ca/upload/editeur.Document tiré le 20/03/2012.

Ouellette, F.-R. 2004. « Adopter, c'est donner ». Dans De l'adoption. Des pratiques de filiation différentes, sous la direction d'I. Leblic et S. Lallemand, p. 268-296. Coll. « Anthropologie ». Clermont-Ferrand : Presses universitaires Blaise Pascal.

Ouellette, F.-R. 2003. « L'enfant adopté et la question de sa filiation ». *Prisme*, no 41, p. 28-41.

Ouellette, F.-R. et Méthot, C. (2000). *Adoption tardive internationale: l'intégrité familiale de l'enfant du point de vu des parents et des grands parents*. Institut national de recherche scientifique.

Ouellette, F.-R. & Belleau, H. (1999). *L'intégration familiale et sociale des enfants adoptés à l'étranger : recension des écrits*. INRS- culture et société, Université du Québec, partenariat-familiales.inrs-ucs.quebec.ca. Document tiré le 24/03/2012.

Ouellette, F.-R. 1996. *L'adoption : les acteurs et les enjeux autour de l'enfant*. Coll. « Diagnostic ». Sainte-Foy : IQRC-PUL, 119 p.

Padgett, D. K. (1998). *Qualitative methods in social work research: Challenges and rewards*. Thousand Oaks, CA: Sage Publications, Inc.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. 3è ed. Armand colin, Paris.

Paillé, P., Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en science humaine et sociale*. Éd. Armand Colin. Paris.

Paillé, P. (1994). *L'analyse par théorisation ancrée*. Tiré le 15 /03/1994. Cahiers de recherche sociologique. No 23, 1994, p. 147-181.
<http://id.iderudit.org/iderudit/1002253ar>.

PAPDA (2006). *Haïti et la crise de la dette externe envers la France : Comment payer le prix de l'indépendance acquise au prix du sang de millions de ses fils !*
WWW.papda.org. Tiré 15/07/2012.

Paul, B. (2008). *Migration et pauvreté en Haïti : impacts économiques et sociaux des envois de fonds sur l'inégalité et la pauvreté en Haïti?* <http://ged.u-bordeaux4.fr>.

Péan, L (2005). *Haïti : Économie politique de la corruption*. Leslie Péan. État marron, Tome II. Ed. Maisonneuve & Larose, Paris.

Péan, L. (2012). Haïti : *Démocratie, développement et apport financier de la diaspora*. Tiré 30 septembre 2012. www.alterpresse.org/spip.php?article13432.

Pedro-Viejo, A. B. (2010). *Adopción internacional: solidaridad con la infancia o reproducción asistida*. Revista de psicología de ciencias de l'Educació i de l'Esport. <http://www.raco.cat/index.php/aloma>

- Pedro-Viejo, A. B. (2005). *Adopción familiar en adopción internacional: una muestra de adoptados mayores de tres años in la comunidad de Madrid*. Colección estudios. Núm. 27. Ed. Consejo económico y social, Madrid.
- Pedro-Viejo, A. B. (2003). *Las adopciones internacionales truncadas y riesgo en la comunidad de Madrid*. Colección de estudios. Núm. 23.
- Pelletier, C. et Pagé, G (2002). *Les critères de rigueurs scientifiques en recherche*. <http://fulltext.bdsp.ehesp.fr/Rsi/68/35.pdf>.
- Perchellet, H. et Toussaint, H. (2010). *Haïti : au-delà des effets d'annonce*. www.papda.org. Tiré le 15/07/2012.
- Piché, V. (n.d.). *L'immigration haïtienne au Québec, modalité d'insertion*. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/26861.pdf.
- Pinard, R., Potvin, P., Rousseau, p. (2004). *Le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation*. www.recherche-qualitative.qc.ca/Textes/24Pinard_et_al.pdf.
- Pires, A. (1998). *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*. Tiré le 15/03/ 2011. <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>
- Portes, A. (2004). *Convergência téoricas e dados empíricos no estodo do transnacionalismo imigrante*. *Revistas críticas de ciencias saciáis*, 69, octobre 2004, 73-93.
- Portes (2004). *El desarrollo futuro de la América latina. Neoliberalismo, clases sociales y transnacionalismo*. Colección en lave del Sur. 1^a ed. ILSA, Bogotá DC, Colombia. Mayo 2004.
- Pourchez, L. (2004). *Adoption et forestage à la Réunion: du souci de préserver les équilibres sociaux*. In Isabelle, Leblic, *De l'adoption, des pratiques de filiation différentes*. Collection Anthropologie. Éd. Presse Universitaire Blaise Pascal, France.
- Poupart, J. (1983). *Discours et débat autour de la scientificité des entretiens de recherche. Sociologie et société. Vol 25, no2, 1983, p.93-110*: <http://id.erudit.org/iderudit/001573ar>.
- Raphael, F. (2006). *Grossesse hors mariage dans la famille haïtienne*. Document tiré le 20 février 2013. V 31, no 2, 2006, P. 165-178. <http://id.erudit.org/iderudit.org/014810ar>.

Rudaz, S. (2011). *L'adoption internationale : mesure de protection dans l'intérêt supérieur de l'enfant ou marché lucratif? Évolution et enjeux*. Mémoire de maîtrise présenté à l'Université de Kurt BÖsch. <https://doc.rero.ch/record>

Secrétariat à l'adoption international du Québec. (2000 à 2010) *Statistiques*. <http://www.adoption.gouv.qc.ca>. Document tiré le 12/04/2012.

Secrétariat pour l'Adoption Internationale(SAI). (2011). *Historique de l'adoption internationale*. <http://www.adoption.gouv.qc.ca>. 22/07/2012

Sérant, V., (2007). *Haïti/enfants : Conférence-débat sur la situation des enfants en institution et sur l'adoption internationale*. www.alterpresse.org. Tiré le 20 mars 2011.

Sérant, V., (2008). « *Nou tout konte* » : *Chronique sur la population et développement; Haïti-pauvreté en milieu rural : Analyse critique de l'approche monétaire*. www.alterpresse.org. Tiré le 20 mars 2011.

Simmons, A., B. (2002). *Mondialisation et migration internationale : tendance, interrogation et modèle théorique*. Cahier québécois de démographie. Document tiré le 17 septembre 2012. <http://id.erudit.org/iderudit/000422ar>.

Strauss, A et Corbin, J. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative : Techniques et procédures de développement de la théorisation enracinée*, Res Socialis, Academic press fribourg. Suisse.

Terre des Hommes (2007). *Adopter, A quel prix? Pour une responsabilité éthique des pays d'accueil dans l'adoption internationale*. www.terredeshommes.org. Tiré le 23/03/2012.

Thériault, L. (2005). *La pleine participation à la société québécoise des communautés noire*. www.micc.gouv.qc.ca. Tiré 8 août 2012.

Tourigny, M. (1990). *Étude descriptive de la nature et des circonstances entourant les mauvais traitements parentaux : Comparaisons d'un groupe d'origine haïtienne et d'un groupe d'origine canadienne*. Mémoire de maîtrise en en psychologie en l'UQAM.

Trudel, L.; Simard, C. ; Vonarx, N (2007). *La recherche qualitative, est-elle nécessairement exploratoire?* <http://www.recherche-qualitative.Qc.ca/revue.html.no> 5.pp.34-45

Unicef (2007). *La pauvreté absolue des enfants d'Haïti au 21^{ème} siècle*. <http://www.bristol.ac.uk/sps/research/projects/completed/2009/rx9144/rx9144finalreportfrench.pdf>

Unicef (n.d.). *Haïti en chiffre : Données générales*. www.unicef.org. Tiré le 7 Avril 2011.

Unicef et Terre des Hommes (2005). (2005). *Adoption internationale en Haïti: Évaluation rapide*. Bibliothèque nationale d'Haïti. Crijhaiti.com. Document tiré le 30 Mars 2011.

Verrier, N. N. (2007). *La blessure primitive, comprendre l'enfant adopté. abandon-adoption.hautetfort.com*. Document tiré le 10/03/2012.

Morcillo Espina, A. (2011). *El debate entre el transnacionalismo y el nacionalismo metodológico como marco teórico para la comprensión del papel del empleo en la gobernabilidad en España. Centro de desarrollo internacional*.

Vité, S., (2003). *Rapport sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant en Haïti. www.crin.org*. Tiré le 20 Mars 2011.

Wenden, C.W. (N.D.). *La mondialisation des flux migratoire. www.aedh.eu/.../*. Tiré le 15 octobre 2012

Annexe 1

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

TITRE DE LA RECHERCHE: Adoption intrafamiliale en Haïti: Une solidarité transnationale des haïtiens vivant à Montréal?

CHERCHEUR: Jean Milus Rocheman étudiant à la maîtrise, École de Service Social de l'Université de Montréal

DIRECTEURS DE RECHERCHE : Jacques Moreau, professeur agrégé, École de service social de l'Université de Montréal et Anne-Marie Piché, professeure adjointe à l'École de Service Sociale à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

I. Objectifs de la recherche.

L'objectif de la recherche est d'explorer dans quelle mesure l'adoption intrafamiliale internationale en Haïti s'inscrit dans une dynamique de solidarité transnationale, mais de manière spécifique, nous poursuivons les objectifs suivants :

- ❖ Comprendre la nature des décisions d'adopter et sa spécificité en contexte d'adoption intrafamiliale chez les adoptants québécois originaire d'Haïti.
- ❖ Établir les étapes et le contexte des démarches d'adoption qui caractérisent les projets des adoptants haïtiens québécois.
- ❖ Comprendre dans quelle mesure la protection des enfants fait partie du désir d'adopter chez ces adoptants, de leur point de vue

II. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à rencontrer le chercheur pour une entrevue semi-dirigée qui durera environ une heure et demie. Le chercheur cherchera à recueillir des informations sur la nature des décisions qui porte le participant à adopter un enfant dans sa famille élargie en Haïti. L'entrevue se réalisera dans un endroit et à l'heure qui convient au participant. L'entrevue sera enregistrée pour pouvoir retranscrire les informations recueillies.

❖ Confidentialité

Votre participation à cette recherche sera confidentielle. Les matériels d'enregistrement et les formulaires de consentement seront conservés sous clé, pendant la durée de la recherche et seul le chercheur et ses directeurs de recherche en auront accès. À chaque participant, sera attribué, un numéro code, qui remplacera son nom dans son questionnaire. De plus, une lettre sera attribuée au nom de chaque participant dans le document qui fera l'objet de publication, dans le souci d'assurer l'anonymat du participant. Les matériels seront conservés durant 7 ans, et toute information susceptible d'identifier le participant sera détruite après cette période rendant ainsi les données non dénominalisées.

❖ Avantages et inconvénients

Notre recherche se fera sur un thème jusqu'à présent peu exploré en adoption internationale. Il s'agit de l'adoption intrafamiliale internationale en Haïti. En participant à cette recherche, le participant contribue à la production d'une connaissance qui permettra de mieux comprendre cette forme de circulation d'enfant et susceptible d'ouvrir d'autre perspective de recherche pour l'avancement des connaissances sur l'adoption intrafamiliale en Haïti. Cette participation donnera à l'adoptant la possibilité de réfléchir sur son acte d'adopter un enfant dans sa famille élargie.

Notre recherche ne comporte pas de risque pour le participant, vu qu'il s'agit d'une recherche qualitative. Toutefois, dans le cas où il y aurait un malaise du à des souvenirs difficiles ou désagréables suscitées, pendant l'entrevue, le participant met le chercheur au courant de sa situation pour que ce dernier prenne des mesures appropriées afin de minimiser les effets.

❖ **Droit de retrait**

Il importe de souligner que la participation à cette recherche est volontaire. Le participant peut, à n'importe quel moment se retirer du processus sans la permission du chercheur et sans justification de sa décision. Pour le faire, il communique avec le chercheur, à l'adresse indiquée à la dernière page de ce document.

❖ **Indemnité**

À la fin de l'entrevue, le chercheur compte donner une indemnité de \$ 20 au participant pour avoir disposé de son temps à l'entrevue

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____

(ou de son représentant)

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Jean Milus Rocheman à l'adresse courriel suivante :xxx , ou avec les co-directeurs de la recherche aux numéros suivants: xxx, Professeur Jacques Moreau et xxx, Professeure Anne-Marie Piché.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone xxx ou à l'adresse courriel xxx. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

Annexe 2.

Grilles d'entrevues.

Grille d'entrevue 1. Entrevue semi-dirigée avec les parents adoptants

Première partie.

1. Parlez-moi un de votre expérience de l'adoption?
2. Comment votre entourage perçoit-il votre choix d'adopter?
3. Pouvez-vous me parler de comment étiez-vous informé de la possibilité d'adopter un enfant dans votre famille en Haïti?
4. Pourquoi n'avez-vous pas décidé de parrainer l'enfant au lieu de l'adopter?

Informations personnelles sur le père ou la mère de l'enfant

5. Quel est votre âge?
6. Depuis combien d'années vous êtes arrivés au Canada?
7. Combien d'enfants avez-vous?
8. Vous aviez quel âge quand vous avez adopté votre enfant?
9. Avez-vous des enfants biologiques?
Si oui, combien?
10. Avez-vous un conjoint?

Deuxième partie

Protection de l'enfant

11. Depuis quand avez-vous ce projet?
12. D'où vient l'idée du projet d'adoption?
13. Parlez-moi un peu de votre projet d'adoption
14. Aviez-vous tenté d'adopter un enfant à Montréal avant de décider d'adopter dans votre famille en Haïti?
15. Pourquoi choisissez-vous un enfant dans votre famille?
16. Depuis quand avez-vous adopté cet enfant?

17. Combien d'enfants avez-vous déjà adopté en Haïti?
18. Quel âge avaient-ils quand ils sont arrivés au Québec?
19. Pouvez-vous me parler un peu de la situation dans laquelle se trouvait l'enfant avant son adoption. C'est-à-dire, s'il était dans une crèche ou un orphelinat
20. Avez-vous observé des changements chez l'enfant après son arrivée au Québec?
Si oui, quel étaient ces changements?

21. Parlez-moi un peu des démarches que vous avez faites en Haïti dans le processus d'adoption.
22. Avez-vous l'intention d'adopter d'autres enfants dans votre famille en Haïti?
Si oui, pourquoi?
23. En adoptant l'enfant, pensez-vous que vous aidez ses parents aussi?
Si oui, dans quel sens?
24. Le/a considérez-vous comme votre fils ou fille?

Troisième Partie

Relations de solidarité avec la famille en Haïti

25. Pouvez-vous me parler de la situation actuelle de ses parents biologique
26. Quel genre de relation aviez-vous avec votre famille en Haïti avant l'adoption?
27. Cette adoption modifie t-elle votre relation avec les parents biologiques de l'enfant?
28. Aviez-vous l'habitude d'aider les parents biologiques de l'enfant avant l'adoption?
Si oui, quel genre d'aide?
29. Êtes-vous souvent sollicité/e par votre famille là-bas, (en Haïti) pour leur venir en aide?

30. Continuez-vous à les aider jusqu'à présent?

31. Quel est l'état de la relation que vous avez avec les parents biologiques de l'enfant aujourd'hui?

Quatrième partie

Vécu de l'adoption

32. Comment vivez-vous l'adoption en tant que telle?

33. Quel changement cette adoption a apporté à votre vie?

Cinquième partie

Attente de l'enfant

34. Quel genre de relation l'enfant entretient-il avec ses parents biologiques?

35. L'enfant, est-il déjà retourné en Haïti après son arrivée au Québec?

36. Quelles sont les attentes des parents biologiques par rapport à l'enfant?

37. Avez-vous des attentes qu'elle quelle soit envers l'enfant par rapport à ses parents biologiques en Haïti?

par rapport à ses parents en Haïti?

38. Comment les parents biologiques avaient reçu l'idée de vous donner leur enfant en adoption?

39. Quel est donc le sentiment des parents biologiques, aujourd'hui, d'avoir eu des contacts avec l'enfant depuis son adoption au Québec?

40. Sont-ils prêts à vous donner d'autres enfants, au cas où vous auriez voulu en adopter d'autres?

40. Au moment de cette entrevue, savez-vous combien d'enfants ont les parents biologiques de votre enfant adopté?

Liens transnationaux

41. Êtes-vous souvent allé en Haïti?

42. Si oui, pour quelles raisons? Si non, pour quelles raisons?

43. Quel est votre sentiment par rapport à Haïti aujourd'hui?

44. Avez-vous des familles dans d'autres pays, autre qu'Haïti?

45. Quel genre de relation avez-vous avec eux? Si vous en avez.

46. Avez-vous l'habitude de les visiter ou de communiquer avec eux?

Pour quelles raisons?

Grille d'entrevue 2

Entrevue semi-dirigée avec le responsable du dossier d'Haïti au secrétariat à l'adoption internationale (SAI).

1-Depuis quand vous occupez vous du dossier d'Haïti au secrétariat de l'adoption internationale?

2-Pouvez-vous me parler un peu du processus d'adoption intrafamiliale au Québec?

3-À quel moment ce phénomène a-t-il commencé à prendre de l'ampleur?

4-À partir de quel moment les ressortissants haïtiens à Montréal ont-ils commencé à s'intéresser à l'adoption intrafamiliale en Haïti?

5-Pouvez-vous me parler un peu de l'ampleur de cette pratique aujourd'hui au niveau des ressortissant Haïtiens à Montréal?

6-Selon vous, quels seraient les motifs avancés les plus souvent par les ressortissants haïtiens pour justifier le projet d'adoption d'un enfant dans leur famille élargie en Haïti?

7-Selon vous, quelles sont les difficultés rencontrées le plus souvent par ces personnes dans leurs démarches d'adoption?

8-Arrive t-il parfois que des projets d'adoption intrafamiliales en Haïti sont refusés par le secrétariat à l'adoption internationale?

Si oui, pour quelle raison?

9- Selon vous, quelle est la place occupée par les ressortissants haïtiens en termes de quantité d'adoption intrafamiliale internationale annuelle au Québec, jusqu'en 2010?

10-Quand avez-vous enregistré la plus forte demande en adoption intrafamiliale par des ressortissants haïtiens au Québec?

11-Selon votre expérience, est-ce qu'il y eu une considération spéciale pour les ressortissants haïtiens qui ont voulu adopter des enfants dans leur famille élargie après le 12 janvier 2010?

12-Depuis quand y a-t-il entente entre Haïti et Québec en matière d'adoption internationale ?

13- Selon votre expérience y a t-il eu un afflux de demandes pour l'adoption intrafamiliale par des ressortissants haïtiens après le tremblement de terre de 2010 en Haïti?

14-Les projets d'adoption que vous recevez, concernent-ils des enfants placés dans des crèches ou des orphelinats?

15-Le SAI et vous-même, êtes-vous au courant des démarches et procédures concernant l'adoption intrafamiliale en Haïti?

16-Pensez-vous qu'au niveau des autorités haïtiennes, qu'il aurait une considération spéciale pour les haïtiens vivant à l'étranger, en matière d'adoption internationale en Haïti?

17-Connaissez-vous parfois des difficultés avec les procédures ou la bureaucratie haïtienne en matière d'adoption intrafamiliale en Haïti?

Si oui, quel genre de difficulté?

18-Quelles sont les critères d'évaluation des projets d'adoption, au niveau du secrétariat à l'adoption internationale?

19-Est-ce qu'il y a des particularités pour l'adoption intrafamiliale dans le traitement des dossiers au Québec?

20-Connaissez-vous des difficultés avec les ressortissants haïtiens qui ont adopté des enfants en Haïti?

Si oui, quel genre de difficulté?